



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi



COUR DES COMPTES
CHAMBRE DES AFFAIRES
BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Date : 02.11.2022

RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES GESTION 2018

Novembre 2022

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
AVERTISSEMENT	4
DELIBERE	5
INTRODUCTION.....	6
PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2018	8
CHAPITRE I : SOLDES D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2018 ET CRITERES DE CONVERGENCE	9
I. PRESENTATION DU TABLEAU D'EQUILIBRE	9
II. SOLDES D'EXECUTION DU BUDGET GENERAL, DES CST ET PERTES LIEES AUX OPERATIONS DE TRESORERIE.....	11
2.1. SOLDE DU BUDGET GENERAL DEFICITAIRE.....	11
2.2. SOLDE EXCEDENTAIRE POUR LES CST	12
2.3. PERTE SUR LES OPERATIONS DE TRESORERIE	13
III. CRITERES DE CONVERGENCE DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE.....	13
3.1. SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL / PIB NOMINAL	14
3.2. ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE / PIB NOMINAL.....	14
3.3. MASSE SALARIALE / RECETTES FISCALES.....	15
3.4. TAUX DE PRESSION FISCALE	15
CHAPITRE II : OPERATIONS DU BUDGET GENERAL.....	16
I. RECETTES DU BUDGET GENERAL.....	16
1.1. RECETTES INTERNES.....	17
1.1.1. Prévisions des ressources internes.....	17
1.1.2. Situation d'exécution des recettes internes.....	17
1.2. RECETTES EXTERNES.....	27
1.2.3. Situation d'exécution des recettes externes.....	27
1.2.2. Evolution des recettes externes de 2014 à 2018.....	27
II. DEPENSES DU BUDGET GENERAL.....	27
2.1. DEPENSES SUR RESSOURCES INTERNES	28
2.1.1. Dépenses ordinaires.....	28
2.1.2. Dépenses d'investissement.....	44
CHAPITRE III : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	57
I. RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	57
1.1. PLUS-VALUE DE RECETTES	57
1.2. MOINS-VALUE DE RECETTES	58
II. CHARGES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	59
III. SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	60
3.1. COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	61
3.1.1. Fonds national de retraite (FNR).....	61
3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale.....	62
3.2. SITUATION DES AUTRES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	62
3.2.1. Comptes de commerce	62
3.2.2. Comptes de prêts	62
3.2.3. Comptes d'avances.....	63
3.2.4. Comptes de garanties et d'avals	63

IV. PERTES ET PROFITS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	63
CHAPITRE IV : OPERATIONS DE TRESORERIE	64
DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	66
CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL	67
I. GESTION DES CREDITS RELATIFS AUX DEPENSES ORDINAIRES	67
1.1. MODIFICATIONS DES CREDITS EN COURS DE GESTION.....	67
1.1.1. Modifications du montant des crédits.....	67
1.1.2. Modifications de la répartition des crédits	68
1.2. UTILISATION DES CREDITS DES DEPENSES ORDINAIRES	69
1.2.1. Dépassements de crédits.....	69
II. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	77
2.1. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES INTERNES.....	77
2.1.1. Modifications du montant et de la répartition des crédits en cours de gestion.....	77
2.1.2. Crédits non consommés.....	80
2.2. GESTION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES EXTERNES	83
2.2.1. Modification des crédits en cours de gestion	83
2.2.2. Utilisation des crédits	83
CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	85
I. MODIFICATION DES CREDITS.....	85
II. UTILISATION DES CREDITS.....	85
2.1. DEPASSEMENT DE CREDITS.....	85
2.2. CREDITS NON CONSOMMES.....	85
III. REPORTS DES SOLDES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	86
ANNEXES	87
LISTE DES TABLEAUX	101
LISTE DES GRAPHIQUES.....	103
LISTE DES RECOMMANDATIONS	104

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI : Agence canadienne pour le Développement international
ARTP : Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes
BAD : Banque africaine de Développement
BADEA : Banque arabe pour le Développement économique en Afrique
BCI : Budget consolidé d'Investissement
BEI : Banque européenne d'Investissement
BID : Banque islamique de Développement
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BIRD : Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances
CAO : Compte administratif de l'Ordonnateur
CP : Crédits de Paiement
CST : Comptes spéciaux du Trésor
DDP : Direction de la Dette publique
DGB : Direction générale du Budget
DGC : Déclaration générale de Conformité
DGCPT : Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DMC : Direction de la Monnaie et du Crédit
DP : Dette publique
DTS : Droits de Tirage spéciaux
DPEE : Direction de la Prévision et des Etudes économiques
FA : Financement acquis
FKDEA : Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe
FAD : Fonds africain de Développement
FED : Fonds européen de Développement
FEM : Fonds pour l'Environnement mondial
FIDA : Fonds international de Développement agricole
FMI : Fonds monétaire international
FND : Fonds nordique de Développement
FNR : Fonds national de Retraite
FSIP : Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers
GTZ : Gesellschaft für technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
IADM : Initiative d'Allègement de la Dette multilatérale
IDA : Agence internationale pour le Développement
KFW : Kreditanstalt für Wiederaufbau (Etablissement de crédit pour la Reconstruction)
LFI : Loi de Finances initiale
LFR : Loi de Finances rectificative
LOLF : Loi organique relative aux Lois de Finances
MEFP : Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
MFB : Ministère des Finances et du Budget
PSE : Plan Sénégal émergent
PIB : Produit intérieur brut
PLR : Projet de Loi de Règlement
PPTE : Pays pauvres très endettés
PT : Prévision de Tirage
RAR : Restes à recouvrer
RELF : Rapport sur l'Exécution des Lois de Finances
RGT : Recette générale du Trésor
TOFE : Tableau des Opérations financières de l'Etat
TPR : Trésorerie Paierie régionale
TG : Trésorerie générale
TVA : Taxe sur la Valeur ajoutée
UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
USAID : Agence américaine pour le Développement

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001 modifiée, en son alinéa dernier repris par l'article 2 de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi organique n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, dispose : « *la Cour des Comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances* ».

L'article 50 de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances qui précise les modalités de cette assistance, prévoit que « *le projet de loi de règlement est accompagné du rapport de la Cour des Comptes sur l'exécution des lois de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics* ».

Le Rapport sur l'Exécution des Lois de Finances (RELF) et la Déclaration générale de Conformité (DGC) qui sont annexés au projet de loi de règlement (PLR), doivent permettre à l'Assemblée nationale d'apprécier la gestion des opérations financières de l'Etat et au Ministre des Finances et du Budget de prendre les mesures appropriées en vue de mettre en œuvre les recommandations pertinentes de la Cour.

Le PLR doit être « *déposé sur le bureau du Parlement et distribué au plus tard le jour de l'ouverture de la session ordinaire de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte* », conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi organique n°2011-15 relative aux lois de finances du 08 juillet 2011.

Pour mettre fin à la pluralité de versions qui prévalait, la Cour avait, par lettre n°0016 du 04 mai 2016, demandé au MEFP de ne lui transmettre, désormais, que des PLR adoptés en Conseil des Ministres. Cette demande de la Cour avait été satisfaite pour les RELF des gestions 2016 et 2017.

Cependant, pour la gestion 2018, le PLR, document de base pour l'instruction du RELF, qui n'a été adopté en Conseil des Ministres que le 23 juin 2021, a été transmis le 25 juin 2021, soit plus de deux ans de retard.

La Cour rappelle que le respect des délais de reddition est une exigence légale et une condition essentielle pour la transparence dans la gestion des finances publiques.

Par ailleurs, la Cour note, comme pour les exercices précédents, que le MFB continue en 2018 d'utiliser la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 comme référentiel pour l'exécution des lois de finances alors que celui applicable était la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011.

DELIBERE

Le présent rapport définitif est établi en application des alinéas premier et deuxième de l'article 40 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités d'application de la loi organique n°2012-23 du 27 décembre 2012 sur la Cour des comptes, en vertu desquels « *la Cour des comptes contrôle l'exécution des lois de finances en établissant un rapport sur le projet de loi de règlement et une déclaration générale de conformité, en vue de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.*

Ce rapport annexé à chaque projet de loi de règlement, doit, d'une part, rendre compte de l'exécution de ces opérations et, d'autre part, apprécier leur régularité. Il donne la situation financière de l'Etat au terme de la gestion contrôlée ».

Ce rapport a été arrêté, conformément aux dispositions des articles 17 et 19 de la loi n° 2012-23 du 27 décembre 2012 abrogeant et remplaçant la loi n°99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des Comptes, 14, 40 à 44 du décret n°2013-1449 du 13 novembre 2013 fixant les modalités de la loi organique précitée, par les Chambres Réunies, en sa séance du 02 novembre 2022.

Etaient présents :

Monsieur Mamadou FAYE, Premier Président

Monsieur Abdoul Magib GUEYE, Président de Chambre

Monsieur Joseph NDOUR, Président de Chambre

Monsieur Alassane Thierno BARO, Président de Chambre

Monsieur Babacar BAKHOUM, Président de Chambre

Monsieur Mamadou THIAO, Président de Chambre

Monsieur Thierno Idrissa Arona DIA, Conseiller maître, Rapporteur

Monsieur Amedy DIENG, Conseiller

Monsieur René Pascal DIOUF, Premier Avocat général

Maître Issa GUEYE, Greffier en Chef.

INTRODUCTION

La loi de finances pour 2018 est exécutée dans un contexte international marqué, selon le Fonds Monétaire International (FMI)¹, par un fléchissement de la croissance mondiale de 0,4 point par rapport à 2017 où le taux de croissance était de 4%. Ce repli de la croissance, expliqué fondamentalement par les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, concerne, en particulier, les pays avancés, les pays émergents et les pays en développement.

En revanche, en Afrique subsaharienne, la croissance économique s'est accélérée au même rythme qu'en 2017 (+2,9%), avec toutefois des contrastes entre les principales économies notamment, le Nigéria (+1,9% après +0,8%) et l'Afrique du Sud (+0,8% après 1,3%)².

En 2018, l'activité économique au sein de la zone UEMOA a enregistré, un taux de croissance identique à celui de 2017 se situant à 6,6%. Elle s'est déroulée dans un contexte de stabilité des prix avec un taux d'inflation de 0,9% contre 0,8% en 2017, en liaison avec la baisse des prix du pétrole et les bonnes performances au plan agricole dans plusieurs Etats membres.³

Au plan national, un léger repli de la croissance est noté avec un taux de croissance du PIB réel passé de 7,1% en 2017 à 6,7% en 2018. La croissance économique en 2018 est, selon la DPEE⁴, tirée par les secteurs primaire (+7,9%), secondaire (+6,7%) et tertiaire (+6,3%).

La loi n° 2017-35 du 21 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 est élaborée dans un contexte marqué par la fin de la mise en œuvre du premier plan d'action prioritaire du Plan Sénégal émergent (PSE) adopté en 2014. Elle s'est fixée comme « *priorité l'amélioration du bien-être des citoyens* » avec une politique budgétaire poursuivant trois objectifs majeurs :

- *ratrapper le retard dans la mise en place d'infrastructures structurantes ;*
- *renforcer le capital humain pour permettre au Sénégal de tirer pleinement profit du dividende démographique ;*
- *mettre à niveau l'appareil de sécurité et de défense nationale pour garantir la tranquillité de nos concitoyens dans un environnement géopolitique lourd de menaces. »*

Pour atteindre ces objectifs, la loi n°2017-35 du 21 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018 a prévu les ressources et les charges du budget de l'Etat à 3709,10 milliards de F CFA contre 3 359,95 milliards de F CFA en 2017, soit une augmentation de 349,15 milliards de F CFA en valeur absolue et 10,39% en valeur relative.

Toutefois, pour tenir compte de la conjoncture au plan international marquée par la hausse du prix du baril de pétrole passé de 54 dollars en octobre 2017 à 75 dollars en juin 2018, de la

¹ FMI : Perspectives de l'Economie mondiale, croissance ralentie –reprise précaire_ avril 2019

² FMI : Perspectives de l'Economie mondiale, croissance ralentie –reprise précaire_ avril 2019

³ UEMOA, Note de conjoncture économique mondiale_ 4ème trimestre 2018

⁴ DPEE, Rapport économique et financier_ 2019

satisfaction des revendications sociales dans les secteurs de l'Education et de la Santé et de l'ajustement de la stratégie de la dette, les ressources et les charges sont portées à 3774,70 milliards de F CFA par la loi n°2018-24 du 06 juillet 2018 portant loi de finances rectificative.

A l'exécution, les recettes se chiffrent à 4 013,89 milliards de F CFA pour des prévisions de 3 774,70 milliards de F CFA, soit une plus-value globale de 239,19 milliards de F CFA.

Les dépenses s'élèvent à 3 694,03 milliards de F CFA pour des prévisions de 3 774,70 milliards de F CFA, soit des crédits non consommés d'un montant de 80,67 milliards

Ainsi, l'exécution du budget 2018 fait ressortir un solde global positif de 319,86 milliards de F CFA contre 322,22 milliards de F CFA pour la gestion précédente.

Le présent rapport sur l'exécution des lois de finances pour 2018 comprend deux parties :

- la première présente les résultats généraux d'exécution des lois des finances pour 2018. L'analyse de la Cour, dans la limite des informations disponibles, est centrée sur les soldes d'exécution des lois de finances, la présentation des ratios de la surveillance multilatérale, les opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor ainsi que sur les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie ;
- la seconde partie est consacrée à l'analyse de la gestion des autorisations budgétaires, en particulier sous l'angle de leur régularité au regard notamment des dispositions de la loi organique relative aux lois des finances, du règlement général sur la comptabilité publique et de la nomenclature budgétaire.

PREMIERE PARTIE : RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2018

Cette première partie examine, d'abord, les soldes d'exécution des lois de finances pour 2018 et le respect par le Sénégal des critères de convergence définis dans le cadre de la surveillance multilatérale (chapitre premier).

Elle s'intéresse, ensuite, à l'exécution des opérations du budget général (chapitre II), des comptes spéciaux du Trésor (chapitre III) et des opérations de trésorerie (chapitre IV).

CHAPITRE I : SOLDES D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2018 ET CRITERES DE CONVERGENCE

Hors emprunts, la LFI pour 2018 a arrêté les ressources du budget général à 2 676,8 milliards de F CFA et les charges à 2 979 milliards de F CFA, d'où un déficit prévisionnel de 302,2 milliards de F CFA. Les comptes spéciaux du Trésor sont évalués à 111,3 milliards de F CFA.

La LFR pour 2018 a porté les ressources à 2 633,7 milliards de F CFA et les charges à 3 044,6 milliards de F CFA, soit un déficit prévisionnel de 410,9 milliards de F CFA (hors emprunts).

En variation, les prévisions de ressources ont baissé de 43,1 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 1,61% en valeur relative. Les prévisions de charges ont subi une hausse de 65,6 milliards de F CFA, soit 2,20%.

Ce chapitre présente les résultats globaux de l'exécution des lois de finances pour l'année 2018.

Après une présentation du tableau d'équilibre des ressources et charges, il analyse les soldes des opérations du budget général, des comptes spéciaux du Trésor et des opérations de trésorerie et fait la situation du respect des critères de convergence définis dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

I. Présentation du tableau d'équilibre

Le tableau d'équilibre des ressources et des charges est établi sur la base des dispositions de l'article 4 de la LFI 2018 modifiée par la LFR relatif à l'équilibre général du budget qui récapitule les ressources et les charges du budget général et des comptes spéciaux du Trésor.

Il fait ressortir des éléments de l'équilibre budgétaire.

Tableau n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances pour 2018

En milliards de F CFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR			Opérations effectives		
	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde	Ressources	Charges	Solde réel
I - BUDGET GENERAL	3 597,80	3 597,80		3 663,40	3 663,40		3 894,93	3 582,21	312,72
- BUDGET GENERAL (opérations hors emprunt et amort dette)	2 676,80	2 979,00	-302,20	2 633,70	3 044,60	-410,90	2 417,79	2 967,34	-549,55
1.1. OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
1.1.1. RECETTES INTERNES	2 439,80			2 396,70			2 180,87		
<i>Recettes fiscales</i>	<i>2 211,00</i>			<i>2 145,80</i>			<i>1 980,65</i>		
<i>Recettes non fiscales</i>	<i>117,00</i>			<i>149,10</i>			<i>121,55</i>		
<i>Autres recettes internes</i>	<i>111,80</i>			<i>101,80</i>			<i>78,67</i>		
Recettes exceptionnelles	64,80			64,80			56,25		
Remboursement prêts rétrocédés	0,00			0,00			2,58		
Emission de bon du Trésor*	0,00			0,00			0,00		
Emprunts programme*	0,00			0,00			0,00		
Autres emprunts*	641,00			749,70			1 100,19		
Dons programmes	47,00			37,00			19,84		
1.1.2. DEPENSES ORDINAIRES		2 258,30			2 436,48			2 426,62	
Titre 1 Dette publique		839,80			882,00			881,17	
<i>Intérêts</i>		<i>221,00</i>			<i>263,20</i>			<i>266,30</i>	
<i>Amortissement*</i>		<i>618,80</i>			<i>618,80</i>			<i>614,87</i>	
Titre 2 Personnel		633,00			683,00			683,02	
Titre 3 Fonctionnement		314,32			314,58			294,06	
Titre 4 Transferts courants		471,18			556,90			568,37	
1.1.3. Dépenses d'investissement sur ressources internes (Titre 5 et 6)		822,50			709,92			541,72	
Titre 5 dépenses exécutées par l'Etat		157,55			142,19			96,94	
Titre 6 Transfert en Capital		664,95			567,73			444,78	
1.2. OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE									
1.2.1. Ressources externes	517,00		0,00	517,00		0,00	613,87		0,00
sur emprunt*	280,00			280,00			376,95		
sur subventions	237,00			237,00			236,92		
1.2.2. dépenses en investissement sur ressources externes :		517,00			517,00			613,87	
sur emprunt*		280,00			280,00			376,95	
sur subventions		237,00			237,00			236,92	
II. COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	111,30	111,30	0,00	111,30	111,30	0,00	118,96	111,86	7,10
Ressources Propres CST	110,80	111,30		110,60	111,30		118,96	111,86	
Subvention du BG aux CST	0,50			0,70	0,00				
Total (I+II)	3 709,10	3 709,10		3 774,70	3 774,70		4 013,89	3 694,07	319,82

* Les soldes obtenus n'intègrent pas en recettes les émissions du bons du Trésor, les emprunts programmes, les autres emprunts et les emprunts sur ressources externes, et en dépenses, l'amortissement de la dette publique

Contrairement au PLR produit par le MFB où le solde excédentaire du budget général est établi à 312,72 milliards de F CFA, la Cour relève un déficit de 549,55 milliards de F CFA. En effet, ce solde n'intègre pas les emprunts qui, au sens de la LOLF de 2011, sont des opérations de trésorerie.

Concernant l'autorisation parlementaire relative aux emprunts, la Cour constate que le plafond de 1785 500 000 000 FCFA » a été respecté puisqu'au titre des dons et emprunts, les réalisations ressortent à 1 733 898 031 757 F CFA.

Cependant, au titre des « autres emprunts », il convient de relever que le MFB a mobilisé un montant total de 1 100,19 milliards de F CFA pour des prévisions définitives de 749,7 milliards de F CFA, soit un dépassement de 350,49 milliards de F CFA. Le MFB a également bénéficié de tirages sur prêts projets d'un montant de 376,95 milliards de F CFA contre des autorisations de 280 milliards de F CFA, soit un surplus de 96,95 milliards de F CFA.

Selon le MFB, il n'a été mobilisé, au titre des « Autres Emprunts » que le produit de l'Eurobond qui a porté sur 1 187 milliards de FCFA. Il ajoute « *qu'en considération du cumul des besoins de financement à couvrir, à savoir le déficit budgétaire qui est établi à 477,6 milliards et du remboursement en capital de la dette publique qui est ressorti à 543,4 milliards soit au total 1021 milliards, l'Eurobond a donné lieu à un dépassement de 166 milliards. Ce surplus de financement a été utilisé en 2019.* »

La Cour souligne que le montant de 1 187 milliards de F CFA indiqué dans la réponse du MFB est différent de celui de 1 100,19 milliards de F CFA retracé dans le CGAF.

En tout état de cause, la Cour note des dépassements sur les « autres emprunts » et « prêts projets ».

Recommandation n°1:

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget à veiller :

- au respect des prévisions sur les « autres emprunts » et « prêts projets » ;***
- à l'exactitude des montants figurant dans les documents de reddition.***

II. Soldes d'exécution du budget général, des CST et pertes liées aux opérations de trésorerie

L'analyse de l'exécution de la loi de finances pour 2018 est faite sur les données du PLR établies par le MFB sur la base de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances.

Cette analyse qui porte sur le solde du budget général, des CST et pertes liées aux opérations de trésorerie fait ressortir les résultats suivants.

2.1 Solde du budget général déficitaire

Pour des prévisions rectifiées de 3 663,40 milliards de F CFA les recettes du budget général composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de ressources extérieures y

compris les emprunts, ressortent à 3 894,93 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 106,32%.

S'agissant des ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions d'un montant de 3 383,4 milliards de F CFA, les réalisations s'établissent à 3 517,98 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 103,98 %.

Quant aux ressources extérieures, les réalisations s'élèvent à 613,87 milliards de F CFA sur des prévisions de 517 milliards de F CFA, d'où un taux d'exécution de 118,74%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont de 3582,21 milliards de F CFA pour des prévisions définitives de 3663,40 milliards de F CFA alors que celles financées par les partenaires extérieurs s'élèvent à 613,87 milliards de F CFA pour un montant de 517 milliards de F CFA projeté, soit des taux d'exécution respectifs de 97,78 % et 118,74%.

Selon le PLR, le solde du budget général s'établit à 312,72 milliards de F CFA.

La Cour souligne que, comme dans les RELF antérieurs, le Ministère des Finances continue de considérer les emprunts et l'amortissement de la dette publique comme des opérations budgétaires alors qu'elles constituent des opérations de trésorerie au sens l'article 27 de la LOLF de 2011.

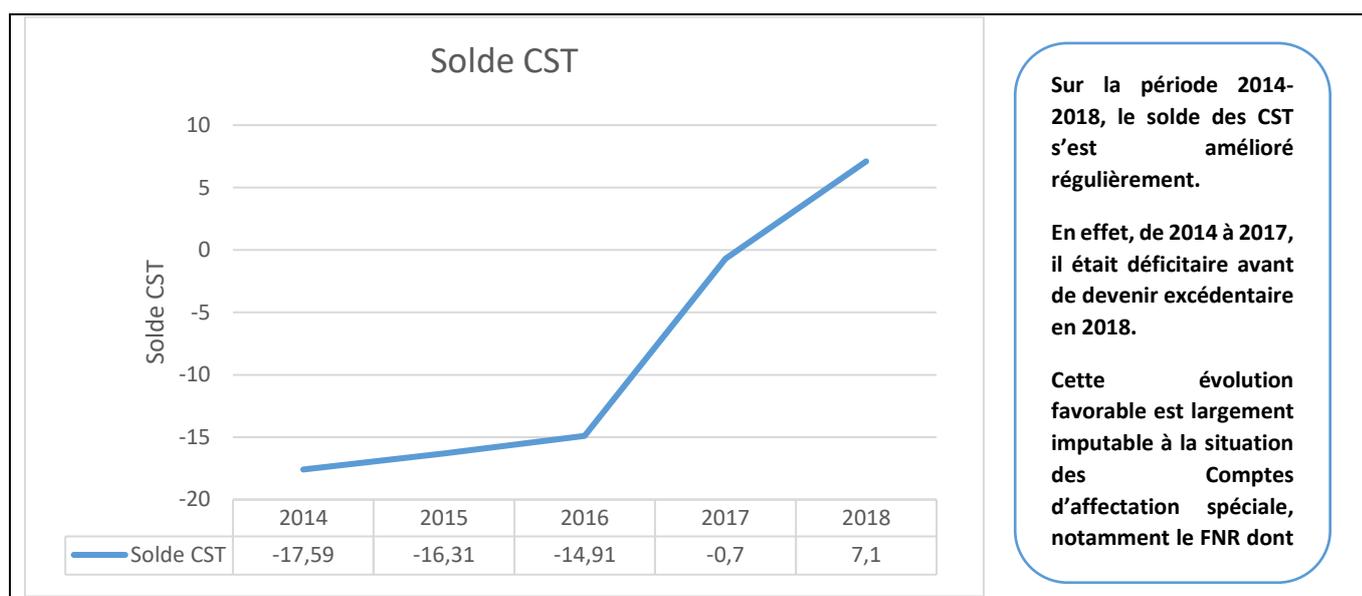
2.2 Solde excédentaire pour les CST

Les prévisions de ressources propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 110,60 milliards de F CFA par la LFI. Le montant n'a pas été modifié par la LFR. La subvention du budget général aux CST s'élève à 0,70 milliard de F CFA et porte le montant total des prévisions de ressources des CST à 111,30 milliards de F CFA. Les prévisions de charges sont évaluées à 111,30 milliards de F CFA.

A l'exécution, les recettes des CST sont d'un montant de 118,96 milliards de F CFA et les dépenses de 111,86 milliards de F CFA, d'où des taux de réalisation respectifs de 106,88% et 100,50%. Il se dégage ainsi un solde de 7,10 milliards de F CFA.

Le graphique n°1 ci-après montre l'évolution du solde des CST depuis 2014.

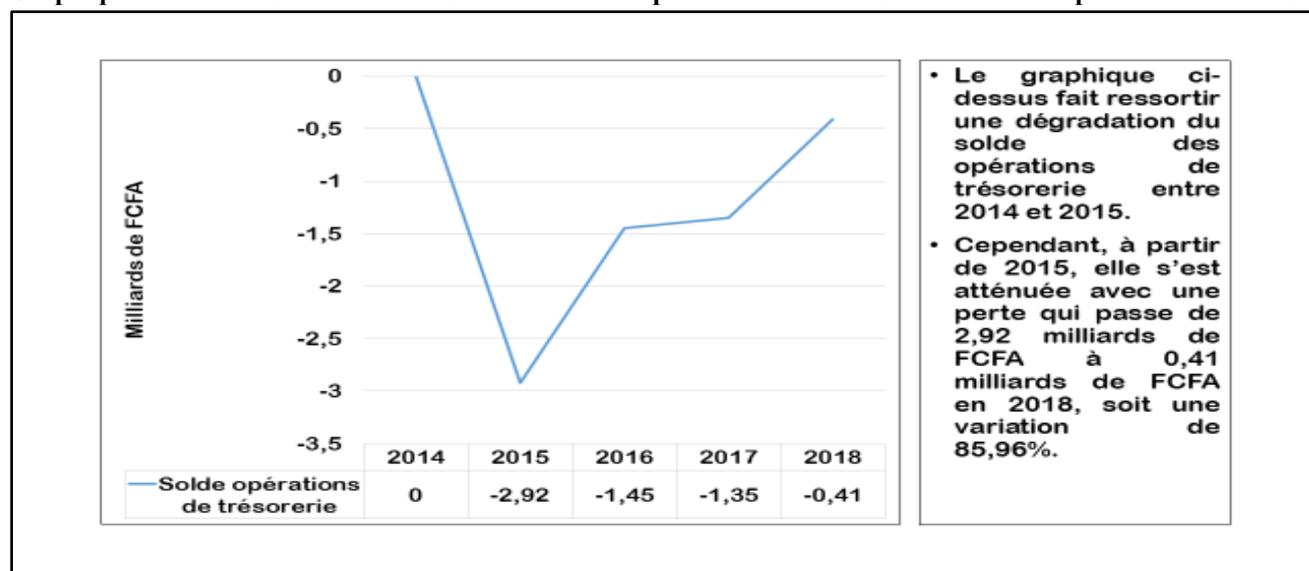
Graphique n°1 : Evolution du solde des CST sur la période 2014-2018



2.3 Perte sur les opérations de trésorerie

Selon le PLR, la gestion des opérations de trésorerie en 2018 a enregistré une perte de 0,41 milliard de F CFA. Le graphique n°2 ci-après montre son évolution depuis 2014.

Graphique n°2 : Evolution des soldes sur les opérations de trésorerie sur la période 2014-2018



III. Critères de convergence de la surveillance multilatérale

L'analyse de l'exécution des lois de finances tient compte des obligations du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA. La surveillance multilatérale est effectuée sur la base des critères de premier rang et de second rang. Ils se déclinent ainsi qu'il suit :

Pour les critères de 1^{er} rang :

- Solde budgétaire global sur PIB nominal (norme $\geq -3\%$)

- Encours de la dette publique rapporté au PIB nominal (norme < 70%)

Pour les critères de second rang :

- Masse salariale sur recettes fiscales (norme <=35%)
- Taux de pression fiscale (norme >=20%)

Sur la base des données figurant au tableau d'équilibre, la Cour a déterminé les ratios ci-dessous présentés afin de s'assurer du respect des critères de convergence.

3.1. Solde budgétaire global / PIB nominal⁵

Le solde budgétaire global est constitué du solde du budget général et du solde des CST. Rapporté au PIB nominal, il a évolué comme indique dans le tableau qui suit de 2014 à 2018.

Tableau n°2 : Evolution du solde budgétaire global (SBG) rapporté au PIB nominal

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Solde Budget général	-103,19	-159,8	92,72	322,92	312,73
Solde CST	-17,97	-16,31	-14,91	-0,7	7,1
Solde global	-121,16	-176,11	77,81	322,22	319,83
PIB nominal (base 2014)	9 775	10 508,7	11 283,4	12 158,9	13 046,1
Ratio SG/PIB	-1,24%	-1,68%	0,69%	2,65%	2,45%

Source : PLR 2014 -2018, ANSD

Le solde global de l'exécution du budget qui était de -121,16 milliards de F CFA en 2014, s'est dégradé en 2015 passant à -176,11 milliards de F CFA. En 2016 et 2017, ce solde s'est nettement amélioré passant à 77,81 milliards de F CFA puis à 322,22 milliards de F CFA. Il s'est à nouveau dégradé de 2,39 milliards de F CFA en 2018 pour s'établir à 319,83 milliards de F CFA.

En 2018, le ratio Solde budgétaire global/PIB calculé sur la base des données produites par le MFB s'établit à 2,5% ; donc il est supérieur à - 3%.

3.2. Encours de la dette publique / PIB nominal

Le tableau n°3 ci-dessous établit l'évolution de l'encours de la dette publique / PIB nominal de 2014 à 2018.

Tableau n°3 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2014 à 2018

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Total encours	4 089,68	4 569,82	5 285,29	5 801,09	7 137,35
PIB nominal (base 2014)	9 775,00	10 508,70	11 283,40	12 158,90	13 046,10
Ratio encours/PIB (%)	41,84%	43,49%	46,84%	47,71%	54,71%

Sources : RELF 2014 à 2017 et ANSD

⁵ Le solde budgétaire global calculé par le Ministère des Finances et indiqué dans les lois de finances est constitué du solde du budget général et du solde des CST. L'UEMOA calculait le solde budgétaire de base qui est obtenu en ajoutant aux recettes totales hors dons, le montant des dons budgétaires et le celui des ressources PPTE ayant financé les dépenses courantes et les dépenses d'investissement public.

De 2014 à 2018, le ratio encours de la dette / PIB nominal est passé de 41,84% à 54,71% soit une augmentation de 12,87 points.

**En 2018, l'encours total de la dette publique s'élève à 7 137,35 milliards de F CFA, pour un PIB nominal de 13 046,10 milliards de F CFA (base 2014).
Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB nominal s'établit à 54,71% respectant ainsi le critère de convergence de l'UEMOA dont le plafond est fixé à 70%.**

3.3. Masse salariale / recettes fiscales

Le tableau n°4 ci-dessous indique l'évolution ratio masse salariale sur les recettes fiscales durant la période 2014-2018.

Tableau n°4 : Evolution de l'indicateur de convergence Dépenses de personnel / recettes fiscales

		<i>En milliards de F CFA</i>				
Rubriques	Année	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de personnel		477,05	522,74	563,62	599,95	683,02
Recettes fiscales		1 477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55	1 980,65
Ratio (DP/ RF)		32,29%	32,98%	31,56%	32,61%	34,48%
Taux d'évolution		Na	2,14%	-4,30%	3,34%	5,74%

Source : RELF 2014 à 2017

Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales connaît depuis 2016 une augmentation constante passant de 31,56% à 34,48% en 2018 s'approchant ainsi du plafond de 35% fixé par l'UEMOA.

Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 34,48%. Il a augmenté de 1,87 point par rapport à la gestion précédente où il était à 32,61%. Ainsi, le Sénégal respecte, en 2018, le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

3.4. Taux de pression fiscale

L'évolution du taux de pression fiscale de 2014 à 2018 est retracée au tableau ci-dessous :

Tableau n°5 : Evolution du taux de pression fiscale de 2014 à 2018

		<i>En milliards de F CFA</i>				
Nature de la recette		2014	2015	2016	2017	2018
Total des recettes fiscales (1)		1 477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55	1 980,65
PIB nominal* (2)		9 775	10 508,7	11 283,4	12 158,9	13 046,1
Taux de pression fiscale (%) (1/2)		15,12	15,08	15,83	15,13	15,18

Source : RELF 2014 à 2017, * DPEE, situation économique et financière en 2018 et perspectives en 2019

Le taux de pression fiscale n'a pas connu d'évolution majeure au cours de la période. Il s'est maintenu en moyenne autour de 15,27%.

En 2018, avec un taux 15,18%, le Sénégal ne satisfait pas encore le critère de convergence de l'UEMOA selon lequel le taux de pression fiscale doit être supérieur ou égal à 17%.

CHAPITRE II : OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

Ce chapitre présente d'abord les recettes du budget général et, ensuite, les dépenses.

I. Recettes du budget général

Les prévisions de ressources du budget général sont évaluées à 3 597,80 milliards de F CFA par la LFI. Elles sont portées par la LFR à 3 663,40 milliards de F CFA, soit une augmentation de 65,60 milliards de F CFA en valeur absolue et de 1,82% en valeur relative.

A l'exécution, les ressources du budget général s'établissent à 3 894,93 milliards de F CFA dont 3 281,06 milliards de F CFA pour les ressources internes et 613,87 milliards de F CFA pour les ressources externes.

Le tableau n°6 ci-dessous retrace la situation d'exécution globale des ressources du budget général en 2018.

Tableau n°6 : Situation d'exécution des ressources du budget général en 2018

En milliards de F CFA

Ressources	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Ressources internes	3 146,40	3 281,06	104,28
Ressources externes	517,00	613,87	118,74
Total	3 663,40	3 894,93	106,32

L'évolution de l'exécution des recettes de 2014 à 2018 se présente comme indiqué au tableau suivant :

Tableau n°7 : Evolution des recettes de 2014 à 2018

Nature recette	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes internes (hors emprunt) (1)	1 711,69	1 803,28	2 198,47	2 196,65	2 180,87
Emprunts (2)	436,86	461,07	757,70	891,15	1 100,19
Total recettes internes (3) = (1) + (2)	2 148,55	2 264,35	2 956,17	3 087,8	3 281,06
Recettes externes (4)	355,42	397,15	467,33	456,55	613,87
Total recettes (5) = (4) + (3)	2 503,97	2 661,50	3 423,50	3 544,35	3 894,93
Part recettes internes /Total recettes (3/5)	68,36%	67,75%	64,22%	61,98%	55,99%
Part recettes externes/Total recettes	14,19%	14,92%	13,65%	12,88%	15,76%
Part emprunts/Total recettes	17,45%	17,32%	22,13%	25,14%	28,25%

Les recettes budgétaires ont régulièrement augmenté durant la période sous revue passant de 2 148,55 milliards de F CFA en 2014 à 3 894,93 milliards de FCFA en 2018.

La part des recettes internes sur les recettes totales connaît une baisse durant toute la période. Elle passe de 68,36% des recettes totales en 2014 à 55,99% en 2018, soit une régression de 12,37 points.

En revanche, la part des emprunts dans les recettes est en hausse, passant de 17,45% en 2014 à 28,25% en 2018, soit une évolution de 10,80 points.

L'analyse porte sur la situation d'exécution des recettes internes et des recettes externes.

1.1. Recettes internes

1.1.1. Prévisions des ressources internes

Initialement prévues pour un montant total de 3 080,80 milliards de F CFA, les ressources internes sont réévaluées par la loi de finance rectificative à 3 146,40 milliards de F CFA, soit une hausse de 65,60 milliards de F CFA en valeur absolue et de 2,13% en valeur relative.

Le tableau n°8 ci-dessous retrace les prévisions des ressources internes du budget général en 2018.

Tableau n°8 : Prévisions des ressources internes

En milliards de F CFA

Ressources	LFI	LFR	Variation	
			Montant	(%)
Recettes fiscales	2 211,00	2 145,80	- 65,20	-2,95
Recettes non fiscales	117,00	149,10	32,10	27,44
Remboursements prêts rétrocédés	-	-	-	Na
Emprunts	641,00	749,70	108,70	16,96
Dons budgétaires	47,00	37,00	- 10,00	-21,28
Recettes exceptionnelles	64,80	64,80	-	0,00
Total	3 080,80	3 146,40	65,60	2,13

Na : Non applicable

L'augmentation des prévisions de ressources internes est imputable principalement à la hausse des prévisions des emprunts et des recettes non fiscales dont les variations positives sont respectivement de 108,7 milliards de F CFA et de 32,10 milliards de F CFA.

Les prévisions de recettes fiscales et de dons budgétaires connaissent des baisses respectives de 65,20 milliards de F CFA et de 10 milliards de F CFA.

La chute des prévisions de recettes fiscales résulte essentiellement, selon le document « voies et moyens », de la baisse des impôts indirects de 62 milliards, notamment des impôts et taxes sur les biens et services.

1.1.2. Situation d'exécution des recettes internes

Les recettes internes du budget général s'élèvent à 3 281,06 milliards de F CFA. Le tableau ci-après retrace la situation d'exécution des ressources internes.

Tableau n°9 : Situation d'exécution des recettes internes en 2018

En milliards de F CFA

Ressources	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	2 145,80	1 980,65	92,30	60,37
Recettes non fiscales	149,10	121,55	81,52	3,70
Remboursements prêts rétrocédés	-	2,58	Na	0,08
Autres Emprunts	749,70	1 100,19	146,75	33,53
Dons budgétaires	37,00	19,84	53,62	0,60
Recettes exceptionnelles	64,80	56,25	86,81	1,71
Total	3 146,40	3 281,06	104,28	100

Na : Non applicable

Les recettes internes enregistrent un taux d'exécution de 104,28%. Les emprunts qui réalisent le taux d'exécution le plus élevé avec 146,75% représentent plus du tiers des ressources internes.

Toutes les autres « ressources internes » ont enregistré des moins-values budgétaires pour un total de 218,41 milliards de F CFA, dont 192,7 milliards pour les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

Par ailleurs, la Cour constate que des recettes fiscales et non fiscales sont recouvrées en l'absence de prévision. Les recettes fiscales concernées sont retracées au tableau ci-dessous.

Tableau n°10 : Recouvrements de recettes en l'absence de prévisions

En milliards de F CFA

N° compte	Nature	Prévisions	Recouvrements
711 04	Acomptes importations	-	7 802 802 800
714 01	Contribution globale unique	-	454 735 047
714 02	Contribution globale foncière	-	57 674 958
715 06	Taxe sur les véhicules (pour mémoire)	-	1 450 000
715 08	Contrôle spécial mines carrières	-	731 249 767
715 11	Taxe sur les opérations bancaires	-	85 000 000
715 12	Prélèvements consignations sur les produits pétroliers	-	1 362 311 893
715 13	Contribution spéciale secteur télécom	-	6 927 730 726
718 2	droit export or non monétaire	-	835 075
721 01	Revenu de l'entreprise	-	35 206 641 825
721 02 031	accord de pêche	-	129 632 846
722 99	Autres recettes des services	-	5 305 340 542
724 03	Intérêts de placement	-	32 105 880 915

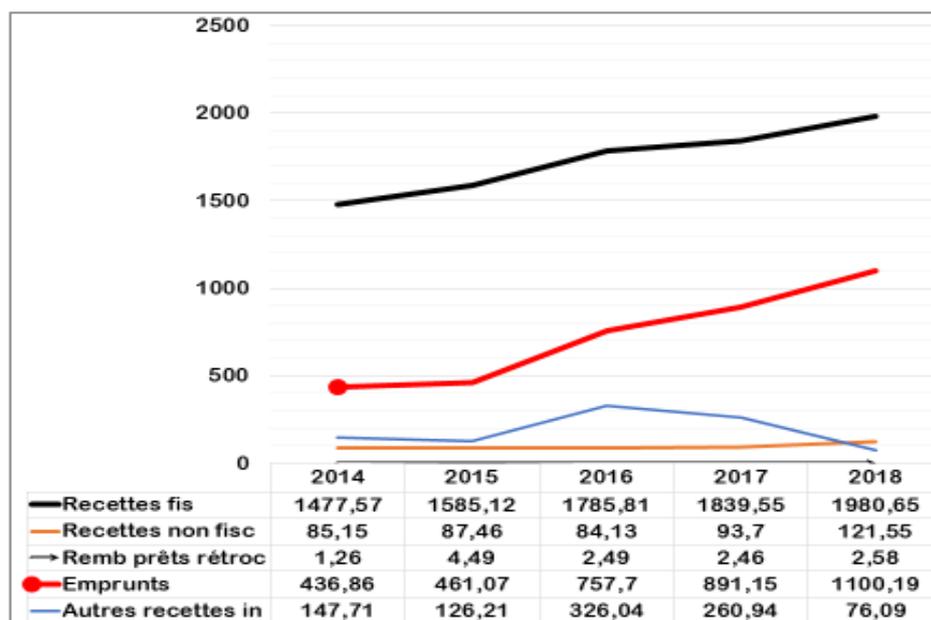
Le MFB reconnaît les insuffisances relatives à l'absence de prévisions et s'est engagé « à détailler davantage les prévisions de recettes budgétaires à travers le document « voies et moyens » ».

Recommandation n°2:

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget de veiller à prévoir des recettes budgétaires pour les produits figurant au tableau n°10 ci-dessus.

Durant la période 2014-2018, les recettes internes ont enregistré une hausse constante suivant des proportions variées. Le graphique n°3 ci-dessous retrace l'évolution des recettes internes de 2014 à 2018.

Graphique n°3 : Evolution des recettes internes de 2014 à 2018 (en milliards de F CFA)



- Sur les cinq dernières gestions, les ressources internes sont passées de 2 148,55 milliards de F CFA à 3 281,06 milliards de F CFA soit une hausse de 1 132,51 milliards de F CFA en valeur absolue et de 52,71% en valeur relative.
- Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des emprunts et des recettes fiscales pour respectivement 663,33 milliards de FCFA et 503,08 milliards de FCFA.

1.1.2.1. Recettes fiscales

A. Situation d'exécution des recettes fiscales

La situation d'exécution des recettes fiscales qui permet de comparer les prévisions aux réalisations est présentée dans le tableau n°11 suivant.

Tableau n°11 : Situation d'exécution des recettes fiscales

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)	Part sur RF (%)
Impôts sur le rev., les bénéf. et gains en capital	253,30	255,69	2,39	100,94	12,91
Impôts sur les salaires et autres R	386,20	351,64	-34,56	91,05	17,75
Impôts sur le patrimoine	26,10	27,25	1,15	104,42	1,38
Autres impôts directs	0	0,59	0,59	Na	0,03
Sous total Impôts directs (1)	665,60	635,17	-30,43	95,43	32,07
Impôts et taxes intérieures	999,50	969,19	-30,31	96,97	48,93
Droits de timbre et d'enregistrement	49,00	46,34	-2,66	94,57	2,34
Droits et taxes à l'importation	299,20	294,95	-4,25	98,58	14,89
Droits et taxes à l'exportation	0	0,001	0	Na	0
Autres recettes fiscales	132,50	35,00	-97,50	26,42	1,77
Sous total impôts indirects (2)	1 480,20	1 345,48	-134,72	90,90	67,93
Total des recettes fiscales (3) = (1) + (2)	2 145,80	1 980,65	-165,15	92,30	100

Na : Non applicable

Prévues à 2 145,80 milliards de F CFA, les recettes fiscales sont réalisées à hauteur de 1 980,65 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 92,30% et une moins-value de recettes globale de 165,15 milliards de F CFA. Elles sont constituées de plus de 2/3 d'impôts indirects contre moins d'un tiers d'impôts directs.

La moins-value globale des recettes fiscales est due, essentiellement, aux contreperformances des impôts indirects (134,72 milliards de F CFA). Les moins-values globales de recettes dégagées par les impôts directs s'élèvent à 30,43 milliards de F CFA et sont imputables, surtout, aux salaires et autres rémunérations pour un montant de 34,56 milliards de F CFA.

B- Evolution de l'exécution des recettes fiscales

Comparées aux réalisations de 1 839,55 milliards de F CFA en 2017, les recettes fiscales de 2018, établies à 1 980,65 milliards de F CFA, ont augmenté de 7,67%.

L'évolution des recettes internes de 2014 à 2018, au regard de leur importance, est retracée au tableau n°12 ci-dessous :

Tableau n°12 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2014 à 2018

Nature de la recette	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 18/17 (%)
1 – Impôts directs	441,07	478,76	557,93	576,18	635,16	10,24
2 – Impôts indirects	1036,5	1 106,36	1 227,88	1 263,37	1 345,48	6,50
3- Total des recettes fiscales	1477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55	1 980,65	7,67
Taux d'évolution des recettes fiscales (%)	Na	7,28	12,66	3,01	7,67	

Na : Non applicable

De 2014 à 2018, les recettes fiscales ont régulièrement augmenté. Cependant, cette évolution est contrastée sur la période. En effet, le taux de variation des recettes fiscales a connu des améliorations respectives de 5,38 points et 4,66 points entre 2015 et 2016 puis entre 2017 et 2018 contre une baisse de 9,65 points durant la sous-période 2016-2017.

En 2018, les impôts directs augmentent de 10,24% par rapport à 2017 et les impôts indirects de 6,50 %. Le produit des impôts directs connaît une hausse de 58,98 milliards de F CFA alors que celui des impôts indirects évoluent de 82,11 milliards de F CFA.

C- Restes à recouvrer

La situation des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée au tableau qui suit.

Tableau n°13 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au02-janv-17 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulations de prises en charge (3)	Total Droits constatés (4) = (1) + (2) – (3)	Recouvrements sur prises en charge (5)	Restes à Recouvrer au31/12/2018 (6) = (4) – (5)
	Années						
Diourbel	Courante	0	214 989 369	0	214 989 369	193 685 025	21 304 344
	Antérieure	661 149 196			661 149 196		661 149 196
	Total	661 149 196	214 989 369	0	876 138 565	193 685 025	682 453 540
Fatick	Courante	0	40 133 226		40 133 226	24 450 689	15 682 537
	Antérieure	76 374 099			76 374 099	47 724 085	28 650 014
	Total	76 374 099	40 133 226	0	116 507 325	72 174 774	44 332 551
Kaolack	Courante	0	185 168 375	0	185 168 375	16 720 281	168 448 094
	Antérieure	4 150 736			4 150 736	27 833	4 122 903
	Total	4 150 736	185 168 375	0	189 319 111	16 748 114	172 570 997
Kolda	Courante	0	14774282		14 774 282	14 774 282	0
	Antérieure	357 618 539			357 618 539	43 519 507	314 099 032
	Total	357 618 539	14 774 282	0	372 392 821	58 293 789	314 099 032
Louga	Courante		150 481 273		150 481 273	93 579 607	56 901 666
	Antérieure	677 133 980	0		677 133 980	21 662 586	655 471 394
	Total	677 133 980	150 481 273	0	827 615 253	115 242 193	712 373 060
St-Louis	Courante	0	371 248 367		371 248 367	135 094 345	236 154 022
	Antérieure	4 473 373 667	0		4 473 373 667	40 962 009	4 432 411 658
	Total	4 473 373 667	371 248 367	0	4 844 622 034	176 056 354	4 668 565 680
Tambacounda	Courante	0	68 973 474		68 973 474	68 973 474	0

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 02-janv-17 (1)	Droits pris en charge (2)	Annulations de prises en charge (3)	Total Droits constatés (4) = (1) + (2) – (3)	Recouvrements sur prises en charge (5)	Restes à Recouvrer au 31/12/2018 (6) = (4) – (5)
	Années						
	Antérieure	0			0		
	Total	0	68 973 474	0	68 973 474	68 973 474	0
Thiès	Courante	0	1 739 989 428		1 739 989 428	1 281 910 852	458 078 576
	Antérieure	9 653 035 430			9 653 035 430	1 474 320 195	8 178 715 235
	Total	9 653 035 430	1 739 989 428	0	11 393 024 858	2 756 231 047	8 636 793 811
Ziguinchor	Courante		169 299 443		169 299 443	0	169 299 443
	Antérieure	1 570 282 882		0	1 570 282 882		1 570 282 882
	Total	1 570 282 882	169 299 443	0	1 739 582 325	0	1 739 582 325
RGT	Courante		211 420 203 255		211 420 203 255	107 826 862 226	103 593 341 029
	Antérieure	347 776 213 370		0	347 776 213 370	82 427 747 896	265 348 465 474
	Total	347 776 213 370	211 420 203 255	0	559 196 416 625	190 254 610 122	368 941 806 503
Cumul	Courante	0	214 375 260 492	0	214 375 260 492	109 656 050 781	104 719 209 711
	Antérieure	365 249 331 899	0	0	365 249 331 899	84 055 964 111	281 193 367 788
	Total	365 249 331 899	214 375 260 492	0	579 624 592 391	193 712 014 892	385 912 577 499

Source : CGAF 2018

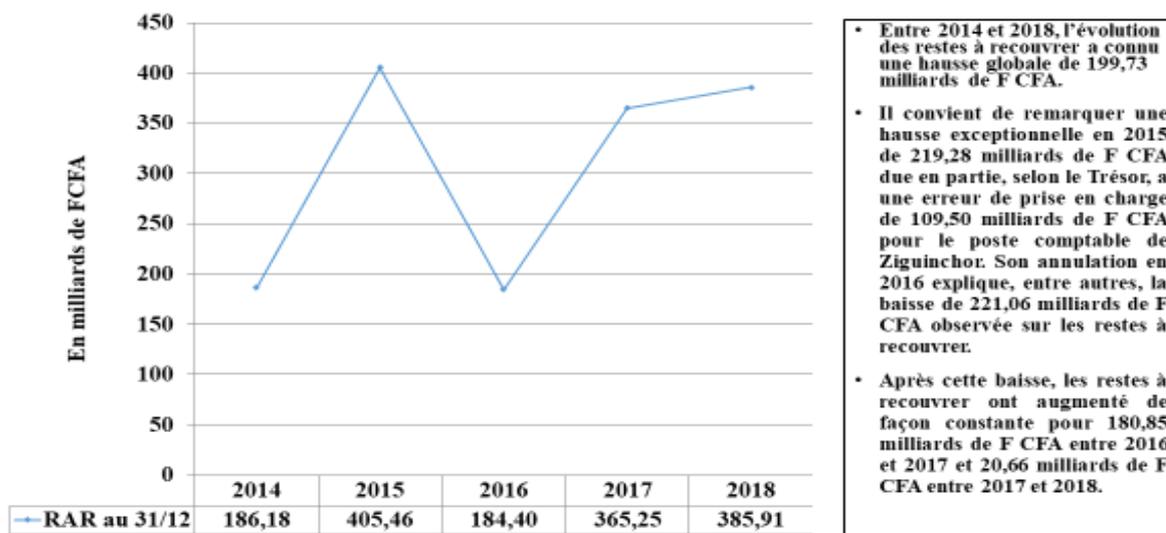
Sur un montant total de droits constatés sur impôts directs perçus par voie de rôle de 579,62 milliards de F CFA, un recouvrement sur les droits pris en charge de 193,71 milliards de F CFA est effectué, soit un taux de recouvrement de 33,42%.

La prise en charge de ces recouvrements n'est constatée que dans la balance de la TPR de Ziguinchor. Cette prise en charge n'est pas retracée dans le tableau de développements des restes à recouvrer du CGAF.

Justifiant l'absence de réduction des prises en charge au titre de l'année 2018 pour le poste comptable de Ziguinchor, le MFB indique qu'elle « était due selon le Trésorier payeur régional sortant, à la réception tardive des rôles d'impôts directs. Pour prendre en compte ce dysfonctionnement, la réouverture de la journée comptable du 31 décembre 2018 dans le logiciel ASTER a été demandée pour procéder à la prise en charge des rôles afin de les rattacher à la gestion 2018. Aussi, faudrait-il préciser que la réception souvent tardive des rôles d'impôts directs constitue un facteur limitant aussi bien pour le recouvrement que pour le suivi comptable des opérations ».

L'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle est présentée dans le graphique n°4 ci-dessous.

Graphique n°4 : Evolution des restes à recouvrer de 2014 à 2018



Le recouvrement des arriérés d'impôts directs perçus par voie de rôle est de 84,06 milliards de F CFA sur les 365,25 milliards de F CFA de droits constatés, soit un taux de 23,01%.

Recommandation n°3 :

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget à:

-mettre en œuvre les diligences nécessaires pour le recouvrement des restes à recouvrer chiffrés à 385 912 577 499 F CFA ;

-prendre les dispositions nécessaires pour la transmission, dans les délais, des rôles d'impôts directs de la Direction générale des Impôts et Domaines à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

1.1.2.2. Recettes non fiscales

A- Situation d'exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont prévues à 149,10 milliards de F CFA et réalisées à 121,55 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 81,52%. Le tableau ci-après compare les prévisions et les réalisations des recettes non fiscales.

Tableau n°14 : Situation d'exécution des recettes non fiscales en 2018

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
Revenu de l'entreprise et du domaine	35,10	65,93	30,83	187,83%
Droits et frais administratifs	0,00	5,70	5,7	Na
Amendes et condamnations pécuniaires	0,00	1,26	1,26	Na
Produits financiers	65,50	43,35	-22,15	66,18%
Autres recettes non fiscales	48,50	5,31	-43,19	10,95%
Total des recettes non fiscales	149,10	121,55	-27,55	81,52%

Na : Non applicable

Les recettes non fiscales recouvrées au titre de la gestion 2018 s'élèvent au montant de 121,55 milliards de F CFA. Globalement, l'exécution de ces recettes s'est soldée par une moins-value de 27,55 milliards de F CFA.

Les « Revenus de l'entreprise et du domaine », les « Droits et frais administratifs » et les « Amendes et condamnations pécuniaires » ont enregistré des plus-values pour un montant cumulé de 37,79 milliards de F CFA. En revanche, des moins-values d'un montant de 65,34 milliards de F CFA sont constatées dans le recouvrement des recettes non fiscales « Produits financiers » et « Autres recettes non fiscales ».

B- Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales sur les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°15 ci-dessous :

Tableau n°15 : Evolution des recettes non fiscales de 2014 à 2018

En milliards de F CFA

Nature de la recette	2014	2015	2016	2017	2018	Taux d'évolution 18/17
Revenu de l'entreprise et du domaine	17,92	24,57	26,67	27,86	65,93	136,65
Droits et frais administratifs	2,59	3,43	1,76	3,51	5,70	62,39
Amendes et condamnations pécuniaires	0,83	0,16	0,32	0,51	1,26	147,06
Produits financiers	55,95	48,65	52,06	51,07	43,35	-15,12
Autres recettes non fiscales	7,86	10,65	3,32	8,29	5,31	-35,95
Total recettes non fiscales	85,15	87,46	84,13	91,24	121,55	33,22
Taux d'évolution %	Na	2,71%	-3,81%	8,45%	33,22%	

Na : Non applicable

Entre 2015 et 2018, le taux d'évolution des recettes non fiscales connaît une hausse de 30,51 points passant de 2,71% à 33,22%. Cette tendance haussière est atténuée par une baisse de 6,52 points en 2016, où le taux d'évolution des recettes fiscales s'établit à -3,81%.

La hausse la plus importante, notée en 2018 avec une progression de 24,77 points, résulte essentiellement de la rubrique « Revenus de l'entreprise et du domaine » dont le montant a progressé de 38,07 milliards de F CFA.

1.1.2.3. Autres recettes internes

En 2018, les autres recettes internes constituées essentiellement des dons programmes, des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés, des emprunts intérieurs et des emprunts programmes sont exécutées à hauteur de 1 178,86 milliards de F CFA.

Elles ont augmenté de 21,85 milliards de F CFA par rapport à 2017 où elles s'établissaient à 1 157,01 milliards de F CFA.

A- Situation d'exécution des autres recettes internes

Prévues à 851,50 milliards de F CFA, les autres recettes internes ressortent à 1 178,86 milliards de F CFA, soit 138,45 % de taux d'exécution. Ce résultat est largement imputable aux « emprunts intérieurs » qui représentent plus de 93% des « autres recettes internes ».

Le tableau ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes internes.

Tableau n°16 : Situation d'exécution des autres recettes internes

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisation (2)	Ecart (2) - (1)	Taux d'exécution (%)
Dons programmes	37,00	19,84	-17,16	53,62
Recettes exceptionnelles	64,80	56,25	-8,55	86,81
Remboursement de prêts rétrocédés	0,00	2,58	2,58	Na
Emprunts intérieurs	749,70	1100,19	350,49	146,75
Emprunts programmes	0,00	0,00	0,00	Na
Total	851,50	1 178,86	327,36	138,45

Na : Non applicable

Les dons programmes sont exécutés à 19,84 milliards de F CFA pour des prévisions de 37 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 53,62%.

Les recettes exceptionnelles, dont les ressources PPTe/IADM sont exécutées à 56,25 milliards de F CFA alors qu'elles étaient projetées à 64,80 milliards de F CFA, d'où 86,81% de taux de réalisation

Concernant les prêts rétrocédés, comme pour la gestion précédente, **aucune prévision n'a été faite malgré des restes à recouvrer de 97,25 milliards de F CFA au 31 décembre 2017**. Qui plus est, la Cour constate un recouvrement y relatif d'un montant de 2,58 milliards de F CFA.

La situation globale des remboursements de prêts rétrocédés au 31 décembre 2018 retrace un montant total dû de 166 402 827 750 F CFA comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau n°17 : Recouvrement au titre de la dette rétrocédée par société bénéficiaire en 2018

En F CFA

Sociétés bénéficiaires	Emissions		Annulations	Total Emissions	Recouvrement			Restes à recouvrer	Taux de recouvrement en %
	Antérieurs à 2018	2018			Antérieurs à 2018	2018	Total		
AFPTU	10 659 086 729	-	10 659 086 729	-	-	-	-	-	-
ASECNA	356 293 331	-	-	356 293 331	-	-	-	356 293 331	0
BCEAO	2 888 069 265	215 090 068	-	3 103 159 333	387 114 933	-	387 114 933	2 716 044 400	12,47
CNCAS	5 797 755 524	161 701 463	-	5 959 456 987	5 486 038 799	126 966 421	5 613 005 220	346 451 767	94,19
CSPT	3 205 053 179	-	-	3 205 053 179	-	-	-	3 205 053 179	0
FIPD	-	41 576 529	-	41 576 529	-	41 576 529	41 576 529	0	100
SENELEC	8 006 681 770	10 830 366 095	-	18 837 047 865	-	-	-	18 837 047 865	0
SN HLM	495 739 812	26 762 529	-	522 502 341	292 330 283	31 757 196	324 087 479	198 414 862	62,03
ENSEMA	4 089 364 591	402 068 647	-	4 491 433 238	-	-	-	4 491 433 238	0
SNCS	18 689 431 645	-	-	18 689 431 645	-	-	-	18 689 431 645	0
SNR	359 640 118	-	-	359 640 118	-	-	-	359 640 118	0
SOGEM	36 867 513 893	5 347 659 812	-	42 215 173 705	17 238 864 188	2 376 564 105	19 615 428 293	22 599 745 412	46,47
SONES	86 436 847 670	3 323 609 192	25 360 327 355	64 400 129 507	25 570 880 808	-	25 570 880 808	38 829 248 699	39,71
SODIDA	252 366 064	-	-	252 366 064	-	-	-	252 366 064	0
SOTEXKA	206 250 417	-	-	206 250 417	-	-	-	206 250 417	0
OMVG	249 896 104	252 633 714	-	502 529 818	-	-	-	502 529 818	0
DDD	7 808 422 349	1 430 962 827	6 291 607 767	2 947 777 409	-	-	-	2 947 777 409	0
SONATRA	96 923 190	-	-	96 923 190	-	-	-	96 923 190	0
TRANSRAI	216 083 074	-	-	216 083 074	-	-	-	216 083 074	0
TOTAL	186 681 418 725	22 032 430 876	42 311 021 851	166 402 827 750	48 975 229 011	2 576 864 251	51 552 093 262	114 850 734 488	30,98

Pour des émissions de 166 402 827 750 F CFA représentant la dette rétrocedée pour la période 2004 à 2018, le montant des recouvrements s'élève à 51 552 093 262, soit un taux de recouvrement de 30,98%. Les restes à recouvrer s'élèvent à 114 850 734 488 F CFA.

La faiblesse du niveau de remboursement de la dette rétrocedée au 31 décembre 2018 s'explique, selon le MFB, « notamment par des contraintes structurelles liées :

- à l'impossibilité de recouvrer des sociétés en situation de dissolution, de liquidation ou encore de fusion (SNCS, SODIDA, SOTEXKA, SONATRA, CPT) ;
- à l'immunité d'exécution des structures à vocation communautaire (BCEAO, ASECNA).
- aux difficultés financières constatées (DAKAR DEM DIKK, SENELEC, SNHLM, SONES) ;
- aux mécanismes de compensations sur les cotisations dues par l'Etat du Sénégal, partie à des organismes sous régionaux (SOGEM) ;
- à l'impossibilité d'appréhender des sociétés introuvables (ENSEMA, TRANSRAIL) ;
- à la demande de rééchelonnement de la dette pour le retard accusé dans l'exécution du projet (OMVG). »

La faiblesse du taux de recouvrement de la dette rétrocedée constitue une question récurrente relevée dans de nombreux rapports d'exécution des lois de finances de la Cour et qui doit être définitivement réglée.

Par ailleurs, des discordances entre la situation de recouvrement des dettes rétrocedées produite au 31 décembre 2018 et la situation des émissions totales au 31 décembre 2017 sont notées et retracées au tableau n°18 qui suit.

Tableau n°18 : Ecart entre la situation de la dette rétrocedée de 2018 et celle de 2017

Sociétés	Situation au 31/12/2018		Situation au 31/12/2017		Ecart	
	Emissions antérieures à 2018	Recouvrement antérieurs à 2018	Emissions	Recouvrement	Emissions	Recouvrement
AFPTU	10 659 086 729		9 365 401 790		1 293 684 939	-
BCEAO-CESAG	2 888 069 265	387 114 933	2 810 493 364	387 114 933	77 575 901	-
CNCAS	5 797 755 524	5 486 038 799	4 755 027 154	5 486 038 799	1 042 728 370	-
SENELEC	8 006 681 770		11 802 265 512	8 833 748 609	- 3 795 583 742	- 8 833 748 609
SN HLM	495 739 812	292 330 283	486 289 044	292 330 283	9 450 768	-
ENSEMA (SN PAD)	4 089 364 591		3 676 278 590		413 086 001	-
SNCS	18 689 431 645		18 613 255 972		76 175 673	-
SOGEM	36 867 513 893	17 238 864 188	39 774 743 971	17 238 864 188	- 2 907 230 078	-
SONES	86 436 847 670	25 570 880 808	25 583 691 842		60 853 155 828	25 570 880 808
OMVG	249 896 104		223 812 352		26 083 752	-
SONATRA	96 923 190		87 275 790		9 647 400	-
TRANSRAI	216 083 074		57 701 076		158 381 998	-
BHS			2 891 690 876	2 632 341 933	- 2 891 690 876	- 2 632 341 933
ICS			95 372 534		-95 372 534	-
SODEFITEX				24 207 000	-	- 24 207 000
CMS				75 958 596	-	- 75 958 596
TOTAL	186 681 418 725	48 975 229 011	132 220 583 836	34 970 604 341	54 460 838 468	14 004 624 670

Concernant les écarts relevés entre les situations de la dette r troced e au 31/12/2017 et au 31/12/2018, le MFB indique que des s ances de r conciliation ont  t  faites pour fiabiliser la situation des  missions.

Recommandation n 4 :

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget de veiller   la fiabilisation des donn es et au recouvrement des cr ances sur dette r troced e.

B- Evolution des autres recettes internes

L' volution des autres recettes internes de 2014   2018 est retrac e au tableau ci-dessous.

Tableau n 19 : Evolution des autres ressources internes de 2014   2018

Nature de la ressource	2014	2015	2016	2017	2018	Taux d'�volution de 18/17 en %
Dons programmes	40,33	21,68	70,85	16,42	19,84	20,83
Recettes exceptionnelles	107,38	104,53	255,19	246,98	56,25	-77,22
Remboursement de pr�ts r�troced�s	1,26	4,49	2,49	2,46	2,58	4,75
Emprunts int�rieurs	417,18	431,61	757,70	811,39	1 100,19	35,59
Emprunts programmes	19,68	29,46	0,00	79,76	0,00	-100,00
Total	585,83	591,77	1 086,23	1 157,01	1 178,86	1,89

Le tableau fait ressortir un accroissement des autres recettes internes qui passent de 585,83 milliards de F CFA en 2014   1178,86 milliards de F CFA en 2018, soit quasiment le double en cinq (5) ans.

Cet accroissement r sulte principalement de la hausse de 683,01 milliards des emprunts int rieurs qui repr sentent, en moyenne, 76,48% du montant global des autres recettes internes pour la p riode 2014   2018.

Le choix du MFB de comptabiliser les emprunts int rieurs en recettes budg taires a fortement am lior  le solde d' xecution budg taire.

1.1.2.1. Ex cution des recettes internes par comptable principal

La situation d' xecution des recettes internes par comptable principal, de 2014   2018, est indiqu e dans le tableau n 20 qui suit.

Tableau n 20 : Evolution des recettes internes par comptable principal de 2014   2018

Postes comptables	2014	2015	2016	2017	2018	Part dans recettes de 2018 (%)
Diourbel	1,90	2,08	2,13	2,24	2,15	0,07
Fatick	1,80	1,22	1,07	1,66	4,80	0,15
Kaolack	4,60	4,02	4,27	3,56	4,68	0,14
Kolda	2,00	2,32	2,51	2,29	2,69	0,08
Louga	0,90	1,12	1,05	0,94	1,02	0,03
Saint-Louis	8,80	10,04	11,87	9,49	11,04	0,34
Tambacounda	5,20	5,60	5,84	5,64	6,23	0,19
Thi�s	13,30	14,70	14,46	20,76	21,53	0,66
Ziguinchor	2,90	2,58	2,41	2,31	2,39	0,07
RGT	2 107,20	2 220,80	2 152,86	2 151,95	2 124,34	64,75
TG	-	-	757,70	891,14	1 100,19	33,53
Total	2 148,60	2 264,48	2 956,17	3 091,98	3 281,06	100
Evolution %	NA	5,39	30,55	4,59	6,12	

Les recettes internes sont recouvrées, par ordre d'importance, par la RGT (64,75%), la TG et les TPR de Thiès (0,66%) et de Saint-Louis (0,34%). Les TPR de Louga avec 0,03%, de Diourbel et Ziguinchor avec 0,07% réalisent les parts les plus faibles.

1.2. Recettes externes

1.2.1. Situation d'exécution des recettes externes

Les recettes externes sont constituées d'emprunts et de subventions. Prévues à 517 milliards de F CFA, pour 280 milliards de F CFA d'emprunts et 237 milliards de subventions. La LFR n'a pas apporté de modifications à ces prévisions initiales.

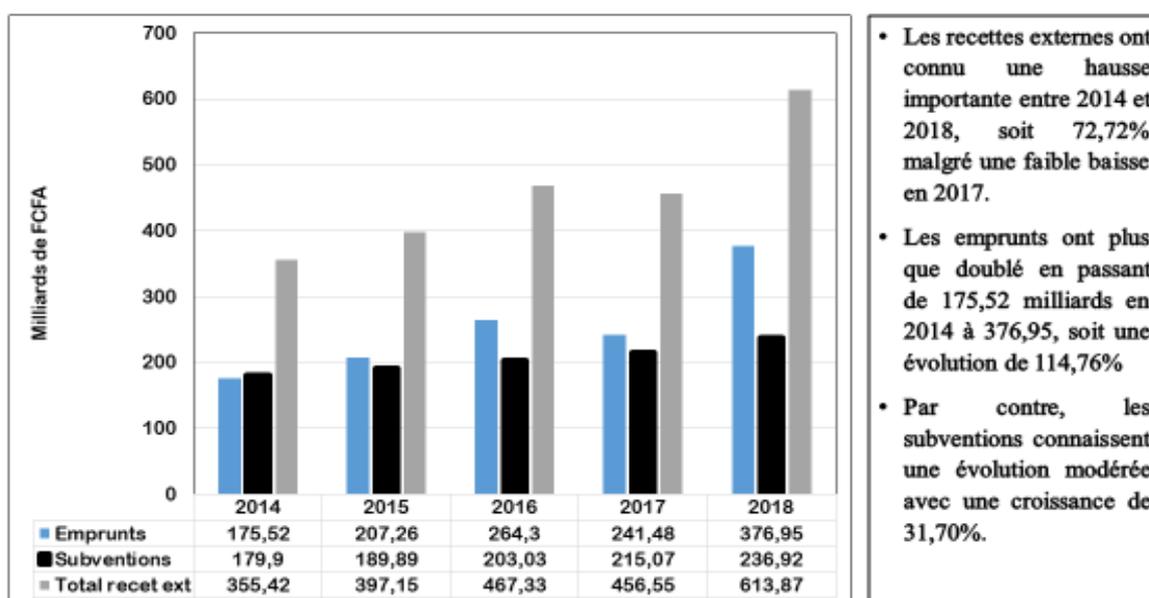
Elles sont exécutées à hauteur de 613,87 milliards de F CFA dont 376,95 milliards de F CFA en emprunts et 236,92 milliards de F CFA en subventions, d'où un taux d'exécution global de 118,74%.

Sur un total de recettes arrêtées à 3 894,93 milliards de F CFA, les recettes externes représentent 15,76 % du budget général.

1.2.2. Evolution des recettes externes de 2014 à 2018

Sur la période 2014-2018, elles sont en hausse régulière, comme l'illustre le graphique n°5 qui suit :

Graphique n°5 : Evolution des recettes externes de 2014 à 2018



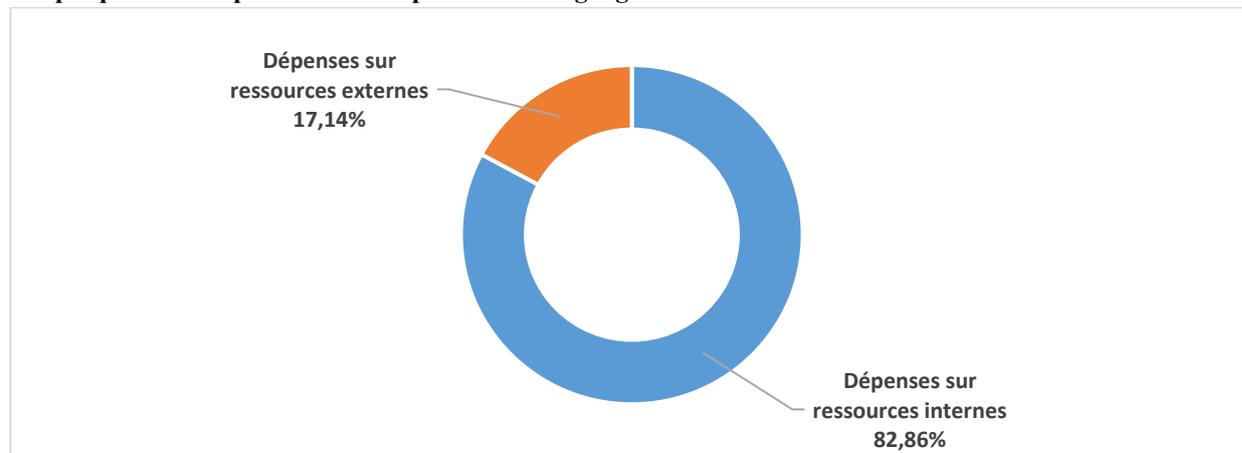
II. Dépenses du budget général

Les prévisions de dépenses du budget général dans la LFI pour 2018 sont de 3 597,80 milliards de F CFA. Elles sont réévaluées par la LFR à 3 663,40 milliards de F CFA, soit une augmentation de 65,60 milliards de F CFA. Comparées aux prévisions initiales de 2017 qui s'élevaient à 3 248,10 milliards de F CFA, celles de 2018 ont connu une hausse de 349,70 milliards de F CFA, soit 10,77 % en valeur relative.

Les réalisations des dépenses du budget général s'établissent à 3 582,21 milliards de F CFA.

L'analyse des dépenses du budget général est faite selon leur prise en charge sur ressources internes ou sur ressources externes, comme retracé au graphique n°6 ci-après.

Graphique n°6 : Répartition des dépenses du budget général



2.1. Dépenses sur ressources internes

Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 2 968,34 milliards de F CFA pour des prévisions de 3 146,64 milliards de F CFA. Elles représentent 82,86% des dépenses totales du budget général.

Les dépenses sur ressources internes sont constituées des dépenses ordinaires pour 2 426,62 milliards de F CFA, soit 81,75% et des dépenses d'investissement pour 541,72 milliards de F CFA qui représentent 18,25%.

2.1.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires sont constituées de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transferts courants. Le tableau qui suit retrace les prévisions et les réalisations des dépenses ordinaires ainsi que la part des différents titres de dépense.

Tableau n°21 : Prévisions, réalisations et part des titres de dépenses ordinaires dans le budget général

En milliards de F CFA

NATURE DE LA DEPENSE	LFI	LFR	Modifications réglementaires	Prévisions définitives (1)	Réalisations (2)	Ecarts (3) = (1) - (2)	Taux d'exécution (4) = (2) / (1)	Part (%)
Titre 1 Dette publique	839,80	882,00	-	882,00	881,17	0,83	99,91	36,31
Titre 2 Personnel	633,00	683,00	-	683,00	683,02	- 0,02	100,00	28,15
Titre 3 Fonctionnement	314,32	314,59	- 0,16	314,43	294,06	20,36	93,52	12,12
Titre 4 Transferts courants	471,18	556,90	49,32	606,22	568,37	37,85	93,76	23,42
Dépenses sur Ressources internes	2 258,30	2 436,48	49,16	2 485,64	2 426,62	59,02	97,63	100

La structure des dépenses ordinaires montre une nette prédominance de la dette publique qui constitue le premier poste de dépenses avec 36,31%. Les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement et les transferts courants représentent respectivement 28,15%, 12,12% et 23,42%.

Les prévisions définitives des dépenses ordinaires s'élèvent à 2 485,64 milliards de F CFA pour des réalisations de 2 426,62 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 97,63%. A l'exception des dépenses de personnel, toutes les dépenses ordinaires ont été exécutées en deçà des prévisions définitives.

Au cours de la période 2014-2018, les dépenses ordinaires connaissent une progression constante, hormis la gestion 2017 où un léger repli est observé. En effet, elles sont passées de 1 681,62 milliards de F CFA en 2014 à 2 426,62 milliards de F CFA en 2018. Entre 2017 et 2018, elles augmentent de 307,59 milliards de F CFA en valeur absolue, soit 14,52%.

Le tableau n°22 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses ordinaires de 2014 à 2018.

Tableau n°22 : Evolution des dépenses ordinaires de 2014 à 2018

En milliards de F CFA

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution (%)		
	2014	2015	2016	2017	2018	2016/2015	2017/2016	2018/2017
Titre 1: Dette publique	520,36	628,06	783,77	740,52	881,17	24,79	-5,52	18,99
Titre 2: Personnel	477,05	522,74	563,62	599,95	683,02	7,82	6,45	13,85
Titre 3: fonctionnement	334,17	362,36	391,73	356,11	294,06	8,11	-9,09	-17,42
Titre 4: transferts courants	350,04	352,89	430,71	422,45	568,37	22,05	-1,92	34,54
Total ordinaires	1 681,62	1 866,05	2 169,83	2 119,03	2 426,62	16,28	-2,34	14,52

2.1.1.1. Dette publique

La dette publique constitue un instrument important de financement du développement économique et social. Ainsi, le Gouvernement, dans la loi de finances pour 2018, s'est fixé comme défi la maîtrise de la dette en se fondant sur la performance du système fiscal et l'utilisation judicieuse des ressources empruntées.

Entre 2014 et 2018, l'endettement public est en hausse constante passant de 612,38 milliards de F CFA à 1 477,14 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution global de 141,21%.

Tableau n°23 : Evolution de l'endettement public de 2014 à 2018

En milliards de F CFA

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018
Emprunts intérieurs (hors emprunts programme)	417,18	431,61	757,7	811,39	1 100,19
Emprunts programmes	19,68	29,46	-	79,76	-
Tirages sur prêts projets	175,52	207,26	264,3	241,48	376,95
Total	612,38	668,33	1 022,00	1 132,63	1 477,14

Les prévisions de la LFI pour la dette publique s'élèvent à 839,80 milliards de F CFA. Elles sont portées à 882 milliards par la LFR, soit une augmentation de 42,2 milliards de F CFA.

Comparée à la gestion 2017 où elle s'établissait à 680 milliards de F CFA, la dette publique a connu une hausse de 159,8 milliards de F CFA, soit une croissance de 23,50%. En 2018, les ressources d'emprunts connaissent une hausse de 344,51 milliards de F CFA passant de 1 132,63 milliards de F CFA en 2017 à 1 477,14 milliards de F CFA comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

L'analyse pour chacune des composantes de la dette publique est effectuée sur la base des paramètres essentiels tels que l'encours, le service et la viabilité.

A. Hausse régulière de l'encours de la dette publique

❖ Hausse de l'encours global portée par la dette publique extérieure

L'encours global de la dette publique connaît une hausse relativement soutenue entre 2014 et 2018 comme indiqué au tableau n°24 ci-après.

Tableau n°24 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2014 à 2018

En milliards de F CFA

Libellés	2014		2015		2016		2017		2018		Evolution (%)		
	Montant	Part	2015/16	2016/17	2017/18								
Dette intérieure	1 218,40	42,43	1 390,82	30,43	1 671,79	31,64	1 317,95	22,72	912,87	12,80	20,20	-21,17	-30,74
Dette extérieure	2 871,28	57,57	3 179,00	69,57	3 613,50	68,36	4 483,14	77,28	6 224,48	87,20	13,67	24,07	38,84
Total encours	4 089,68	100%	4 569,82	100%	5 285,29	100%	5 801,09	100%	7 137,35	100%	15,66	9,76	23,03

Source : DDP/DGCPT

La hausse de l'encours est particulièrement tirée par la dette extérieure dont le montant est multiplié par 2,16, passant de 2871,28 milliards de F CFA en 2014 à 6224,48 milliards de F CFA en 2018.

En revanche, l'encours de la dette intérieure, après avoir progressé de 37,21% entre 2014 et 2016, a subi un fléchissement de 45,40% entre 2016 et 2018.

Sur la période 2015-2018, l'accroissement global de la dette publique connaît une évolution irrégulière. Il passe de 15,66% entre 2015 et 2016 à 23,03% entre 2017 et 2018 après une baisse de 9,76% entre 2016 et 2017.

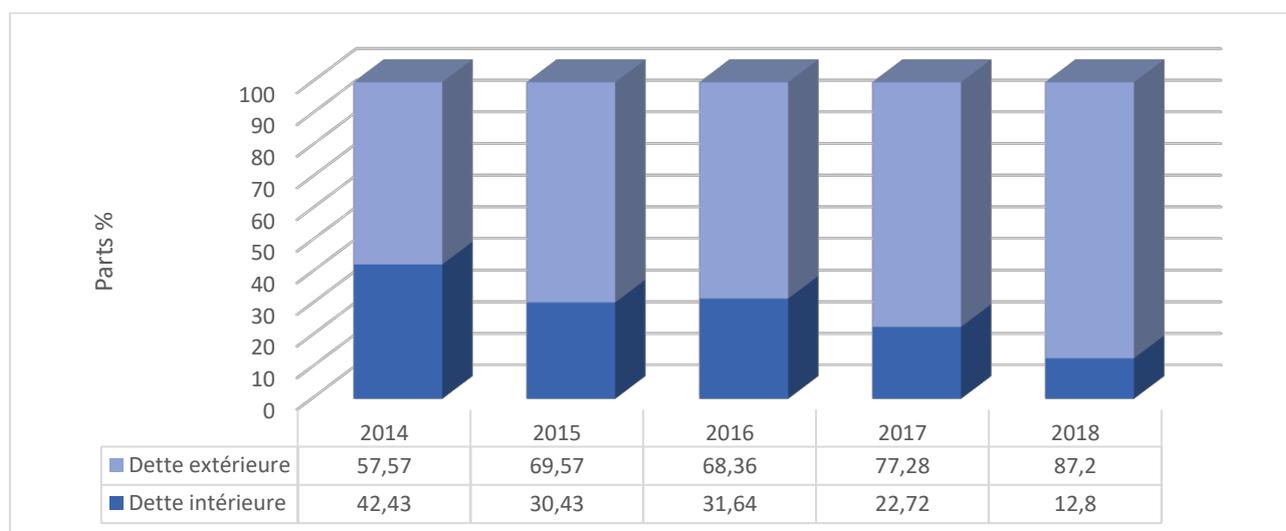
Cette évolution présente des situations différenciées selon la dette intérieure et la dette extérieure. En effet, pour la dette extérieure, l'évolution est continue passant de 13,67% à 38,84%, alors que pour la dette intérieure, elle s'inscrit dans une tendance régressive avec un taux évoluant de 20,20% à -30,74%.

De même, la dette publique a plus que doublé de 2014 à 2018, passant de 612,38 milliards de F CFA à 1 477,14 milliards de F CFA, soit un taux d'évolution de 141,21%.

Il est également constaté une tendance à la hausse du poids de la dette extérieure dans l'encours global avec une part passant de 57,57% en 2014 à 87,2% en 2018, soit une hausse de 29,63 points. En revanche, la part de la dette intérieure a régressé de 29,68 points pour s'établir à 12,8% en 2018.

Le graphique n°7 ci-dessous présente l'évolution de la composition de l'encours de la dette publique de 2014 à 2018.

Graphique n°7 : Evolution de la composition de l'encours de la dette publique 2014-2018 (%)



❖ **Prépondérance des obligations dans l'encours de la dette publique intérieure**

Les obligations du Trésor par adjudication, via l'Agence UMOA-Titres, les obligations par appel public à l'épargne et les SUKUK 2014 et 2016 concentrent l'essentiel de l'encours de la dette publique intérieure, soit 90,37%.

La répartition de l'encours au 31 décembre 2018 est retracée au tableau n°25 ci-après.

Tableau n°25 : Encours de la dette publique intérieure en 2018

En milliards de F CFA

Rubriques	Montants	Parts (%)
FMI	25,71	2,82
Dépôt Koweïtien	0	-
Bons de Trésor sur formules	0	-
Autres emprunts bancaires (banque Atlantique)	62,20	6,81
Autres emprunts bancaires (Avances SUKUK, BIS, plus SGBS)	0	-
Bons en compte de dépôt	0	-
Obligations du Trésor par adjudication	416,17	45,59
Obligations par appel public à l'épargne	208,79	22,87
SUKUK 2014 et 2016	200,00	21,91
Total	912,87	100,00

Source : situation produite par DPP/DGCPT

L'encours de la dette publique intérieure au 31 décembre 2018 s'élève à 912,87 milliards de F CFA contre 1 317,95 milliards de F CFA en 2017, soit une diminution de 405,08 milliards de F CFA.

L'évolution de l'encours de la dette publique intérieure entre 2014 et 2018 est retracée au tableau n°26 ci-dessous.

Tableau n°26 : Evolution de l'encours de la dette publique intérieure de 2014 à 2018

Rubriques	Encours au 31/12/2014	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018
FMI	154,45	125,14	99,62	66,86	25,71
Dépôt koweïtien	21,60	16,75	11,18	5,04	0
Autres amortissements, intérêts et commissions	151,74	131,74	110,21	80,63	0
Bons du Trésor	181,25	167,69	123,33	41,16	0
Autres emprunts bancaires (banque Atlantique)	0	0	0	0	62,20
Emprunts obligataires	731,76	949,50	1 327,45	1 124,26	824,96
<i>Obligation du Trésor par adjudication</i>					416,17
<i>Obligation par appel public à l'épargne</i>					208,79
<i>SUKUK 2014 et 2016</i>					200,00
Total	1 240,80	1 390,82	1 671,79	1 317,95	912,87

Source : situations produites par la DDP

L'encours de la dette publique intérieure connaît une hausse entre 2014 et 2016, passant de 1 240,80 milliards de F CFA à 1 671,79 milliards de F CFA. Toutefois, cet encours enregistre une tendance baissière significative à partir de 2017, passant de 1 317,95 milliards de F CFA à 1 000,78 milliards de F CFA entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, une comparaison entre la situation de l'encours de la dette publique intérieure au 31 décembre 2017 et celle au 1^{er} janvier 2018 fait ressortir des écarts présentés dans le tableau n°27 ci-dessous.

Tableau n°27 : Ecart entre la situation de l'encours de la DPI au 31/12/2017 et au 01/01/2018

En milliards de F CFA

Rubriques	Situation au 31/12/2017 (1)	Situation au 01/01/2018 (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
FMI	66,86	56,80	- 10,06
Dépôt koweïtien	5,04	6,32	1,28
Autres amortissements, intérêts et commissions	80,63		- 80,63
Bons du Trésor sur formules		-	-
Bons du Trésor	41,16		- 41,16
Autres emprunts bancaires (banque Atlantique)		84,16	84,16
Autres emprunts bancaires (avances SUKUK BIS + SGBS)		1,43	1,43
Bons du Trésor par adjudication		81,21	81,21
Bons en compte de dépôt		-	-
Emprunts obligataires	1 124,26		- 1 124,26
Obligation du Trésor par adjudication		640,69	640,69
Obligation par appel public à l'épargne		269,71	269,71
SUKUK 2014 et 2016		225,00	225,00
Total	1 317,95	1 365,32	47,37

Source : DDP/DGCP/MFB

Concernant les écarts relevés par la Cour, le MFB déclare que « l'encours de la dette intérieure établi pour le 1^{er} janvier 2018 au niveau du tableau 27 du rapport correspond à l'encours définitif arrêté au 31 décembre 2017 et communiqué dans nos différents rapports et documents statistiques. Par conséquent, il n'existe, en réalité, aucun écart entre l'encours constaté entre ces deux dates. »

Le MFB ajoute: « au cas où l'encours consigné sur le même tableau 27 au 31/12/2017, pour un montant global de 1 317,95 milliards de F CFA, a été communiqué, il devrait être considéré comme un encours provisoire. »

La Cour rappelle au MFB que selon les situations détaillées de l'encours de la dette publique intérieure du 01/01/2017 au 31/12/2017 et du 01/01/2018 au 31/12/2018 qui lui sont transmises respectivement par la DDP et par la DGCPT, les montants desdits encours ressortent effectivement à 1 317,95 milliards de F CFA (31/12/2017) et 1 365,32 milliards de F CFA (01/01/2018).

Recommandation n°5 :

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget à veiller à transmettre les situations définitives relatives à l'encours de la dette.

❖ Encours de la dette publique extérieure

Le tableau n°28 ci-dessous présente l'évolution de l'encours de la dette publique extérieure, entre 2014 et 2018.

Tableau n°28 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2014 à 2018

En F CFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2014	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018
Crédits multilatéraux	1 503,05	1 683,13	1 785,65	1 815,32	1962,92
Crédits bilatéraux	757,89	896,71	1 052,19	1 334,65	1741,71
CREDITS A L'EXPORT	8,27	8,27	8,27	26,38	96,34
Dette commerciale :	602,06	590,89	767,41	1 306,79	2423,51
- Dont EUROBOND	503,67	492,5	570,63	1134,64	2292,32
Total encours	2 871,27	3 179,00	3 613,52	4 483,14	6224,48

Source : DDP/DGCPT

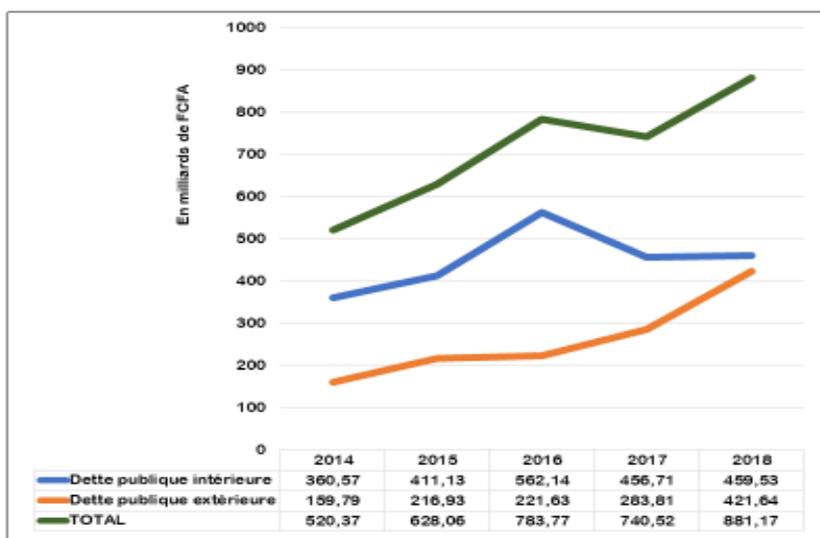
Au cours de la période 2014 à 2018, l'encours de la dette publique extérieure progresse de 3 353,21 milliards de F CFA, soit 116,78% de croissance, passant de 2 871,27 milliards de F CFA à 6 224,48 milliards de F CFA. Par rapport à 2017 où il s'établissait à 4 483,14 milliards de F CFA, l'encours de la dette publique extérieure croît de 38,84% en 2018.

Contrairement aux gestions précédentes, il convient de faire remarquer que la dette commerciale prédomine dans l'encours de la dette publique extérieure en 2018. Cette situation s'explique **par le montant élevé des Eurobonds qui s'établit à 2292,32 milliards de F CFA contre 1134,64 milliards de F CFA en 2017.**

B. Service de la dette

Le service global de la dette publique est réparti, en 2018, entre la dette publique intérieure pour un montant de 459,53 milliards de F CFA et la dette publique extérieure pour un montant de 421,64 milliards de F CFA.

Le service de la dette durant la période 2014-2018 s'élève à 3 553,89 milliards de F CFA. Le graphique n°8 ci-après présente son évolution.



- Le graphique fait ressortir une évolution contrastée du service de la dette sur la période 2014-2018.
- En effet, il a augmenté de 50,62% passant de 520,37 milliards de F CFA à 783,77 milliards de F CFA en 2016, avant de subir une légère baisse de 5,52% en 2017.
- Par rapport à 2017, le service de la dette publique connaît une hausse globale de 140,65 milliards de F CFA soit une progression de 19%.

Source : DDP/DGCPT

❖ Service de la dette publique intérieure

Le service de la dette publique intérieure porte principalement sur les rachats DTS/FMI, le dépôt koweïtien, les obligations du Trésor par adjudication, les obligations du Trésor par appel public à l'épargne, les bons du Trésor par adjudication et les SUKUK 2014 et 2016.

L'analyse du service de la dette publique intérieure fait ressortir un taux d'exécution de plus de 100%, une prépondérance des obligations du Trésor, une évolution irrégulière et des écarts sur les paiements

- Exécution de 101,82% du service de la dette publique intérieure en 2018.

L'exécution du service de la dette publique intérieure est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau n°29 : Exécution du service de la dette publique intérieure

En milliards de F CFA

Intitulés	Prévisions définitives	Réalisations	Taux d'exécution	Part (%)
Rachats DTS/FMI	31,85	18,86	59,22	4,10
Dépôt koweïtien	6,34	11,62	183,28	2,53
Obligations du Trésor par adjudication	265,13	261,6	98,67	56,93
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	70,35	77,68	110,42	16,90
Bon du Trésor par adjudication	18,51	18,51	100,00	4,03
SUKUK 2014 et 2016	32,23	38,43	119,24	8,36
Autres emprunts	26,9	32,83	122,04	7,14
Total	451,31	459,53	101,82	100

Source : DDP/DGCPT

Le service de la dette publique intérieure en 2018, prévu pour 451,31 milliards de F CFA, est ressorti en exécution à 459,53 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 101,82%.

Les obligations du Trésor par adjudication pour 261,6 milliards de F CFA, les obligations du Trésor par appel public à l'épargne pour 77,68 milliards de F CFA, les SUKUK 2014 et 2016 pour 38,43 milliards de F CFA et « autres » pour 32,83 milliards de F CFA représentent respectivement 56,93%, 16,90%, 8,36% et 7,14% du total des paiements au titre de la dette publique intérieure.

- Poids prépondérant du service de la dette publique payé pour les obligations du Trésor

La répartition du service de la dette publique intérieure en principal et intérêts et commissions est indiquée au tableau ci-dessous.

Tableau n°30 : Répartition du service de la dette publique intérieure

En F CFA

Libellé	Principal	Intérêts et commissions	Total	Part (en %)
Rachats DTS/FMI	18 862 958 125	0	18 862 958 125	4,11
Dépôt koweïtien	11 622 376 723	0	11 622 376 723	2,53
Obligations du Trésor par adjudication	224 513 115 375	37 084 003 040	261 597 118 415	56,93
Obligations du Trésor par appel public à l'épargne	60 920 476 167	16 761 760 880	77 682 237 047	16,90
Bon du Trésor par adjudication	18 508 000 000	0	18 508 000 000	4,03
SUKUK 2014 et 2016	25 000 000 000	13 427 659 045	38 427 659 045	8,36
Autres	23 432 917 186	9 402 185 936	32 835 103 122	7,15
Total	382 859 843 576	76 675 608 901	459 535 452 477	100

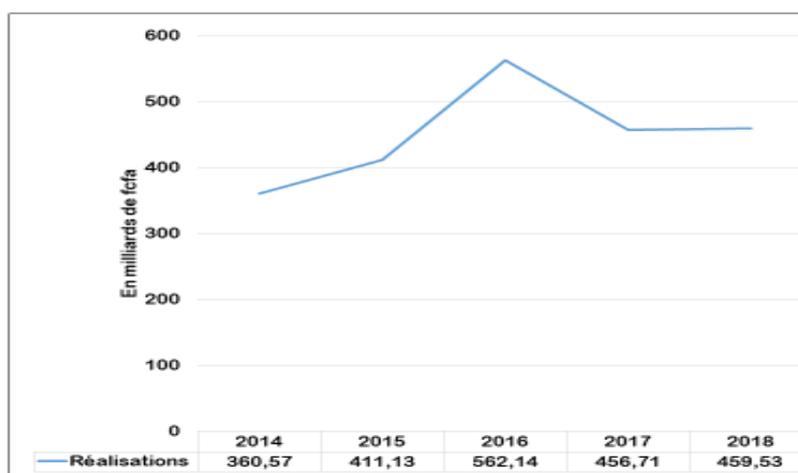
Source DDP/DGCPT

Le service de la dette publique intérieure est réparti en principal pour un montant de 382,86 milliards de F CFA et en intérêts et commissions pour 76,67 milliards de F CFA, soit des parts respectives de 83,31% et 16,69%. Le tableau fait ressortir également que les obligations du Trésor par adjudication et par appel public à l'épargne représentent 73,83% du service total de la dette publique intérieure.

- Evolution irrégulière du service de la dette publique intérieure

L'évolution du service de la dette publique intérieure de 2014 à 2018 est retracée au graphique ci-dessous.

Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique intérieure de 2014 à 2018



- L'évolution du service de la dette publique intérieure est marquée par une hausse continue de 2014 à 2016, passant de 360,57 milliards de F CFA à 562,14 milliards de F CFA avant de connaître un recul en 2017 avec 456,71 milliards de F CFA.
- En 2018, une légère reprise est notée comparativement à la gestion 2017 avec un taux d'évolution de 0,62%.

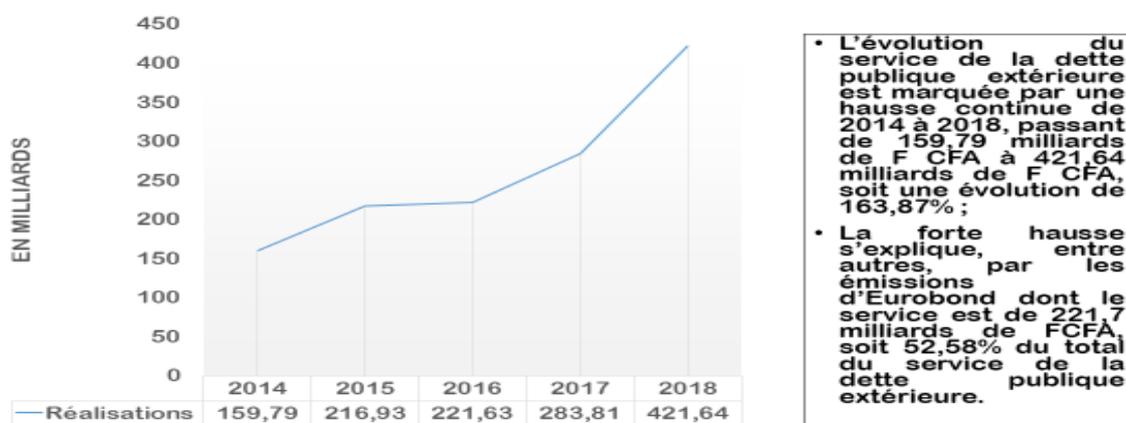
Source : DDP/DGCPT

❖ Service de la dette publique extérieure

- Evolution du service de la dette extérieure en 2018

Pour des prévisions définitives d'un montant de 430,69 milliards de F CFA, les réalisations au titre du service de la dette publique extérieure s'établissent à 421,64 milliards de F CFA, en 2018, soit un taux de réalisation de 97,90%. L'évolution du service de la dette publique extérieure de 2014 à 2018 est illustrée par le graphique n°10 ci-dessous.

Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique extérieure de 2014 à 2018



Source : DDP/DGCPT

- Montant élevé des remboursements des dettes commerciales, des intérêts et commissions pour les Eurobonds

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure est présentée au tableau n°31 suivant.

Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2018

Bailleurs	Principal	Intérêts et commissions	Total	Part (%)
CREDITS MULTILATERAUX dont :	38 806 418 973	25 142 762 290	63 949 181 263	15,17
BIRD/IDA	12 169 124 265	9 325 028 518	21 494 152 783	5,10
BAD/FAD	2 133 317 182	3 825 930 193	5 959 247 375	1,41
OPEP/BADEA/BID	14 319 995 315	4 438 696 730	18 758 692 045	4,45
Autres	10 183 982 211	7 553 106 849	17 737 089 060	4,21
CREDITS BILATERAUX	38 603 547 459	39 607 154 787	78 210 702 246	18,55
Pays de l'OCDE	6 491 390 934	7 888 442 052	14 379 832 986	3,41
Pays ARABES	8 866 572 587	3 562 379 560	12 428 952 147	2,95
AUTRES	23 245 583 938	28 156 333 175	51 401 917 113	12,19
CREDITS A L'EXPORTATION	3 492 383 133	4 058 174 906	7 550 558 039	1,79
DETTES COMMERCIALES	151 109 262 500	120 818 026 996	271 927 289 496	64,49
EUROBOND	110 112 000 000	111 592 451 721	221 704 451 721	52,58
Crédits bancaires	40 997 262 500	9 225 575 275	50 222 837 775	11,91
Total avant PPTE/IADM	232 011 612 065	189 626 118 979	421 637 731 044	100
Initiative IADM	1 329 606 460	216 944 738	1 546 551 198	
Total	230 682 005 605	189 409 174 241	420 091 179 846	

Source : situation détaillée transmise par la DGCPT/MEFP

Le service de la dette publique extérieure avant allégement dans le cadre du PPTE/IADM s'élève à 421,64 milliards de F CFA. Il se répartit entre la dette multilatérale pour 63,95 milliards de F CFA, la dette bilatérale pour 78,21 milliards de F CFA, les crédits exports pour 7,55 milliards de F CFA et les dettes commerciales pour 271,93 milliards de F CFA.

Pour la gestion 2018, le Sénégal a bénéficié de réductions de la dette pour un montant de 1,55 milliards de F CFA au titre de l'Initiative sur l'Allégement de la Dette Multilatérale (IADM).

Les ordonnancements du service de la dette publique extérieure de la gestion 2018 s'élèvent à 421,64 milliards de F CFA contre 283,81 milliards de F CFA en 2017, soit une hausse de 137,83 milliards de F CFA. Le taux de réalisation est de 97,90% en 2018 contre 107,90% en 2017.

Les remboursements au titre de la dette commerciale occupent la proportion la plus importante avec 64,49% alors que ceux portant sur les crédits bilatéraux et les crédits multilatéraux représentent respectivement 18,55% et 15,17%. Les remboursements relatifs aux crédits à l'exportation ne représentent que 1,79%.

La Cour relève que pour l'EUROBOND, le montant du principal de 110,11 milliards de F CFA est en deçà de celui des intérêts et commissions qui est de 111,59 milliards de F CFA.

Le MFB explique cette situation « *par le rachat de 40 % de l'Eurobond 2021 (émis en 2011), soit un nominal de 200 Millions USD afin de réduire le risque de refinancement de la dette publique en 2021.* » Il ajoute que « *l'amortissement (paiement principal) intervient, en règle générale, à l'échéance finale, même si sur certains titres l'amortissement se fait durant les trois (03) dernières années pour lisser les paiements. Par contre, les coupons (intérêts) sont payés régulièrement suivant la périodicité semestrielle.* »

C. Seuils et indicateurs sur la viabilité de la dette

Il importe de préciser que l'analyse de la viabilité de la dette est effectuée par les services compétents du Ministère des Finances et du Budget, s'appuie sur des flux actualisés.

La LFI pour 2018 fait ressortir, au titre de l'analyse de la viabilité de la dette des indicateurs tels que la valeur actuelle nette de la dette extérieure / PIB et la valeur actuelle nette de la dette extérieure / Exportation de biens et services.

Sur la base des informations fournies par le Comité National de la Dette Publique (CNDP), qui produit des rapports sur l'analyse de la viabilité de la dette publique, la Cour a cherché à s'assurer du respect des seuils prévus par la LFI.

Le tableau n°32 ci-dessous compare les seuils et indicateurs prévus à ceux réalisés.

Tableau n°32 : Indicateurs et seuils de viabilité de la dette

Indicateurs	Seuils	Prévisions LFI	Réalisations
Viabilité			
Valeur actuelle nette de la dette extérieure / PIB	55	39	35,2
Valeur actuelle nette de la dette extérieure / Exportation B&S	240	192	161,2
Liquidité			
Service de la dette / Exportation biens et services	21	16	10
Service de la dette / Revenus budgétaires	23	13	13,2

Sources : LFI 2018, rapport Comité national de la Dette publique

Il ressort du tableau que les prévisions pour les différents indicateurs sur la viabilité de la dette sont respectées, à l'exception du ratio service de la dette sur revenus budgétaires. Toutefois, ce taux est en deçà du seuil de 23%.

2.1.1.2. Autres dépenses ordinaires

Les autres dépenses ordinaires sont constituées des dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement et des dépenses de transferts courants. Elles sont évaluées par la LFI à 1 418,5 milliards de F CFA contre 1 342,90 milliards de F CFA pour 2017, soit une hausse de 5,63%.

Les prévisions sont portées dans le cadre de la LFR à 1 554,48 milliards de F CFA, soit une augmentation de 135,98 milliards de F CFA.

L'analyse des autres dépenses ordinaires est effectuée selon la nature et la destination.

A. Analyse selon la nature

❖ Titre 2 : Dépenses de personnel

Prévues par la LFI à 633 milliards de F CFA, les dépenses de personnel sont portées à 683 milliards de F CFA par la LFR, soit une augmentation de 50 milliards de F CFA. Exécutées à 683,02 milliards de F CFA, elles représentent 23,01% des dépenses sur ressources internes.

Comparées à celles de la gestion de 2017, les dépenses de personnel ont augmenté de 83,07 milliards de F CFA, soit une croissance de 13,85%.

En 2018, les ministères consomment 91,69% du total des dépenses de personnel, contre 1,83% pour les Pouvoirs publics et 6,48% pour les dépenses communes. Le Ministère de l'Education nationale exécute 50,03 % des dépenses de personnel. Suivent, par ordre d'importance, le Ministère des Forces armées, le Ministère de l'Intérieur, les « charges non réparties » et le Ministère de la Santé et de l'Action sociale avec respectivement 14,06%, 7,14%, 6,48% et 5,86%. (Voir Annexe n°2)

La situation d'exécution des dépenses de personnel en 2018 est indiquée au tableau ci-dessous :

Tableau n°33 : Situation d'exécution des dépenses de personnel en 2018

Rubriques	Prévisions	Réalisations	Ecarts	Taux d'exécution
Pouvoirs publics	12,00	12,52	-0,52	104,33
Ministères	641,18	626,27	14,91	97,67
Dépenses communes	29,82	44,23	-14,41	148,32
Totaux	683,00	683,02	-0,02	100

Source : PLR 2018

L'exécution des dépenses de personnel au niveau des ministères enregistre un taux de réalisation de 97,67% tandis qu'elle affiche des taux supérieurs à 100% au niveau des pouvoirs publics et des dépenses communes.

Les dépenses de personnel connaissent une progression de 2014 à 2018. Elles passent de 477,05 milliards de F CFA à 683,02 milliards de F CFA, soit une hausse de 205,97 milliards de F CFA.

Cependant, malgré les taux d'exécution appréciables au niveau des ministères, **la Cour note la faiblesse du taux d'exécution de 45,41% du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.**

Selon le MFB, cette faiblesse est liée au mode d'exécution des dépenses des postes diplomatiques et consulaires, mobilisées sous forme d'autorisations d'exécution (AE).

L'écart de 13,38 milliards de F CFA entre les prévisions définitives d'un montant de 24,51 milliards de F CFA et les ordonnancements pour 11,13 milliards de F CFA pose un problème de maîtrise des prévisions budgétaires pour ce département ministériel.

En outre, il est constaté un écart de 1 140 295 213 F CFA au niveau de la section 60 « charges non réparties » entre le montant de 44 230 840 783 F CFA des ordonnancements figurant au PLR et au CGAF et ceux inscrits dans le CAO pour 43 090 545 570 F CFA.

Pour le MFB, les montants figurant dans le PLR et le CGAF sont corrects contrairement à ceux figurant au niveau du Compte administratif de l'Ordonnateur. **Par conséquent, le MFB s'engage à corriger les données du Compte administratif de l'Ordonnateur.**

Recommandation n°6:

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de veiller à la concordance des données entre les montants figurant au Projet de loi de règlement et le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) avec ceux inscrits dans le Compte administratif de l'ordonnateur (CAO) de la section 60.

❖ Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Projetées à 314,32 milliards de F CFA par la LFI, les dépenses de fonctionnement sont rehaussées par la LFR à 314,59 milliards de F CFA, soit 0,27 milliard de F CFA d'augmentation. Elles sont exécutées à 294,06 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 93,52%, et représentent 9,91% des dépenses sur ressources internes.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse constante de 2014 à 2016, passant de 334,17 milliards de F CFA à 391,73 milliards de F CFA. Toutefois, à partir de 2017, elles passent de 356,11 milliards de F CFA à 294,06 milliards de F CFA en 2018, soit une diminution de 17,42%.

La tendance baissière est particulièrement notée au niveau du Ministère de l'Education nationale avec une diminution de 41,88 milliards entre 2014 et 2018, et les charges non réparties qui connaissent une baisse importante de 74,29 milliards entre 2017 et 2018 même s'il convient de noter une hausse entre 2014 et 2016. Le détail de l'évolution des dépenses de fonctionnement figure à l'annexe n°3.

La situation d'exécution des dépenses de fonctionnement en 2018 est indiquée au tableau n°34 ci-dessous :

Tableau n°34 : Prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement en 2018

Rubriques	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution
Pouvoirs publics	8,93	8,59	0,34	96,17
Ministères	234,95	217,98	16,97	92,78
Dépenses communes	70,55	67,49	3,06	95,67
Totaux	314,43	294,06	20,37	93,52

En 2018, les dépenses de fonctionnement exécutées par les ministères représentent 74,13% du titre 3. Les parts des Pouvoirs publics et des dépenses communes sont respectivement de 2,92% et 22,95%.

❖ Titre 4 : Transferts courants

Prévus par la LFI à 471,18 milliards de F CFA, les transferts courants sont revus à la hausse par la LFR à 556,90 milliards de F CFA, soit une variation de 85,72 milliards de F CFA.

Les transferts courants connaissent une hausse constante de 2014 à 2016, passant de 350,04 milliards de F CFA à 430,71 milliards de F CFA. Après une baisse de 1,92% en 2017, ils s'accroissent en 2018, passant ainsi de 422,45 milliards de F CFA à 568,37 milliards de F CFA, soit une augmentation de 34,54%.

Cette tendance haussière est particulièrement marquée au niveau du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des « charges non réparties », du Ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural et de la Présidence de la République.

A l'exécution, la situation des transferts courants en 2018 se présente comme suit :

Tableau n°35 : Prévisions et réalisations des transferts courants en 2018

Rubriques	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux d'exécution (%)
Pouvoirs publics	61,09	56,09	5,00	91,82
Ministères	415,24	398,72	16,52	96,02
Dépenses communes	129,89	113,56	16,33	87,43
Totaux	606,22	568,37	37,85	93,76

Les transferts courants sont exécutés à hauteur 568,37 milliards de F CFA pour des prévisions définitives de 606,22 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 93,76%. Elles constituent 19,15% des dépenses sur ressources internes.

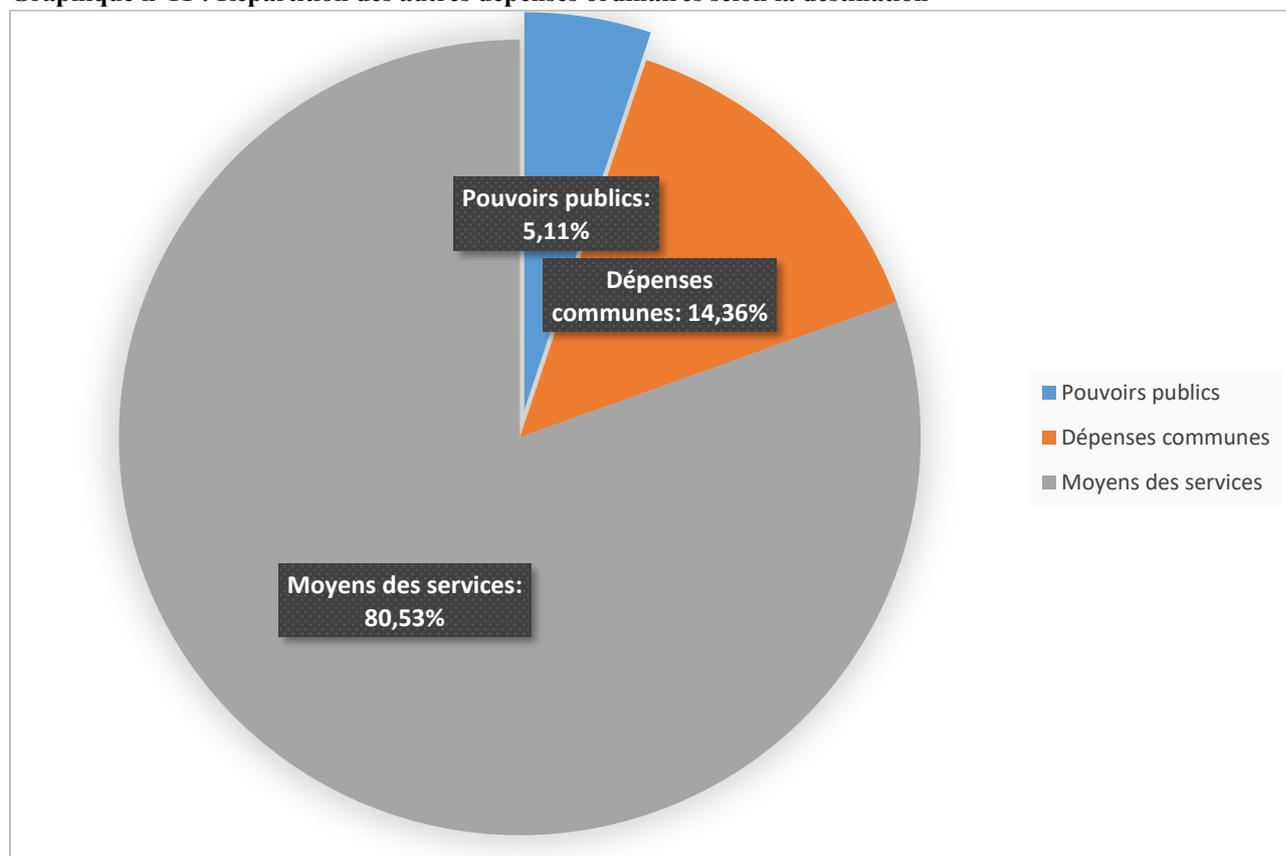
En 2018, la part des ministères dans le total des dépenses de transferts courants est de 70,15% alors que celles des Pouvoirs publics et des dépenses communes sont respectivement de 9,87% et 19,98%. Le détail de l'évolution des principales dépenses de transfert courants par section figure en annexe (annexe n°4).

a. Analyse selon la destination

Les dépenses ordinaires hors dette publique se répartissent, selon la destination, entre les Pouvoirs publics pour 77,19 milliards de F CFA, les Moyens des services pour 1 242,97 milliards de F CFA et les dépenses communes pour 225,29 milliards de F CFA.

Le graphique n°11 ci-dessous présente la répartition desdites dépenses suivant leur destination.

Graphique n°11 : Répartition des autres dépenses ordinaires selon la destination



❖ Pouvoirs publics

Les dépenses ordinaires des Pouvoirs publics en 2018 s'élèvent à 77,19 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 82,02 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 94,11%. Le tableau n°36 suivant retrace la situation d'exécution de ces dépenses en 2018.

Tableau n°36 : Situation d'exécution des dépenses ordinaires des Pouvoirs publics en 2018

En milliards de F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Présidence de la République	48,14	43,72	90,82	56,64
Assemblée nationale	14,09	14,07	99,86	18,23
Conseil Economique, social et environnemental	6,4	6,4	100,00	8,29
Conseil Constitutionnel	1,07	1,12	104,67	1,45
Cour suprême	1,89	1,85	97,88	2,40
Cour des comptes	4,13	3,73	90,31	4,83
Haut Conseil des CT	6,3	6,3	100,00	8,16
Total Pouvoirs publics	82,02	77,19	94,11	100

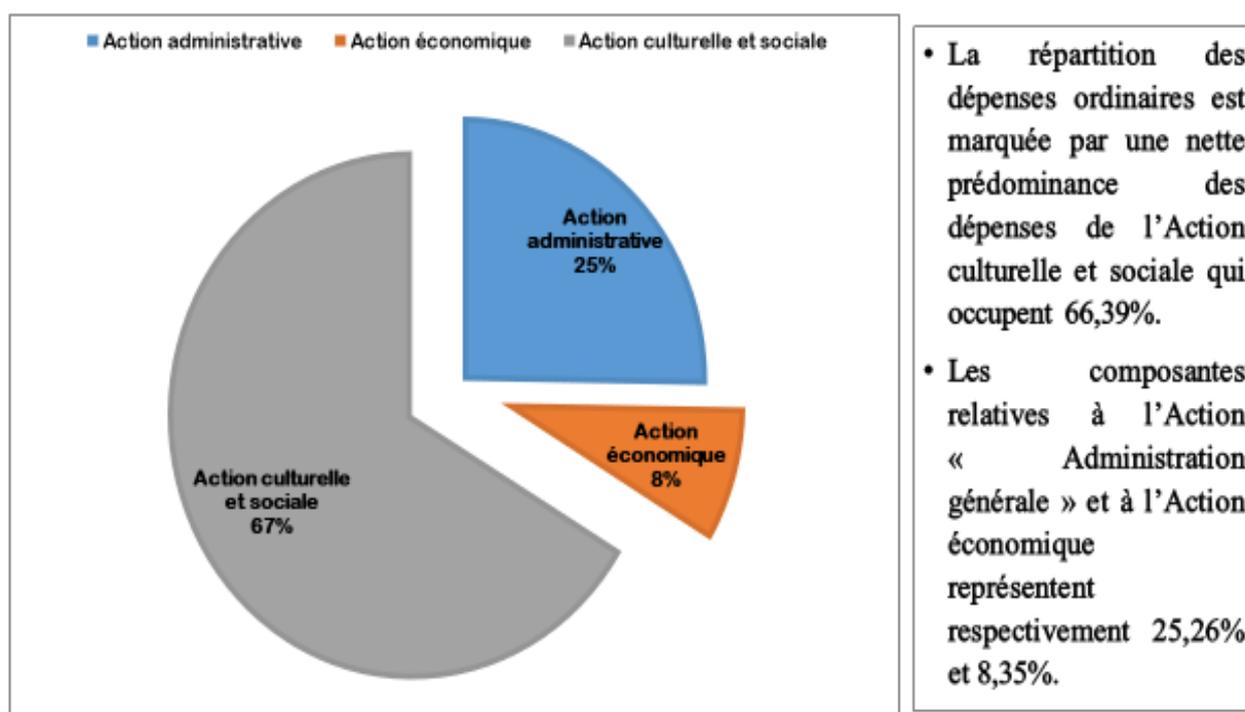
La Présidence de la République et l'Assemblée nationale enregistrent les parts les plus importantes avec respectivement 56,64% et 18,23%.

❖ Les moyens des services

Les dépenses des Moyens des services s'élèvent à 1 242,96 milliards de F CFA. Elles se répartissent, selon la destination, entre « l'Action Administration générale », « l'Action économique » et « l'Action culturelle et sociale » pour des montants respectifs de 314,02 milliards de F CFA, 103,79 milliards de F CFA et 825,15 milliards de F CFA.

Cette répartition est illustrée par le graphique n°12 ci-dessous.

Graphique n°12 : Répartition des dépenses ordinaires des Moyens des services selon la destination



- La répartition des dépenses ordinaires est marquée par une nette prédominance des dépenses de l'Action culturelle et sociale qui occupent 66,39%.
- Les composantes relatives à l'Action « Administration générale » et à l'Action économique représentent respectivement 25,26% et 8,35%.

Le tableau suivant retrace la situation d'exécution des dépenses ordinaires des moyens des services pour la gestion 2018.

Tableau n°37 : Situation d'exécution des dépenses ordinaires des Moyens des services en 2018*En milliards de F CFA*

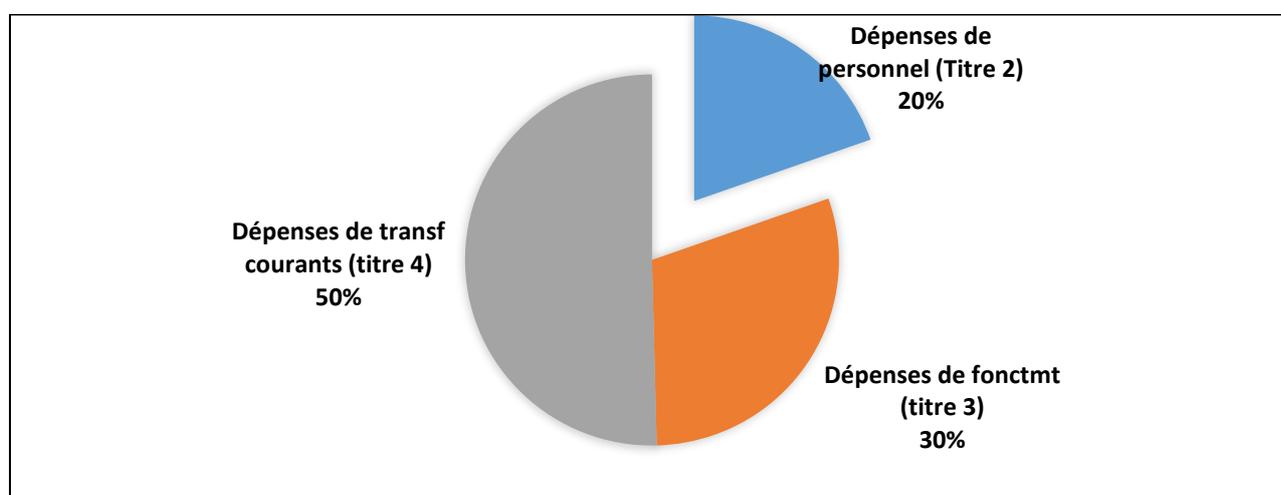
Moyens des services	Crédits de gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution
Action Administration générale	353,18	314,02	88,91
Action Economique	118	103,79	87,96
Action culturelle et sociale	820,19	825,15	100,60
Total	1291,37	1242,96	96,25

Le taux d'exécution des dépenses ordinaires des moyens des services est de 96,25%. Toutefois, il convient de noter des taux variés suivant les différentes Actions. En effet, l'Action culturelle et sociale se distingue par un niveau d'exécution de plus de 100% alors que les autres actions « Administration générale » et « économique » se situent respectivement à 88,91% et 87,96%.

❖ Dépenses communes

Pour des prévisions de 230,25 milliards de F CFA, les dépenses communes sont exécutées à 225,29 milliards, soit un taux d'exécution 97,85%. Elles se répartissent en dépenses de personnel pour 19,63%, en dépenses de fonctionnement pour 29,96% et en dépenses de transferts courants pour 50,41%.

Le graphique n°13 qui suit donne une illustration de la répartition des dépenses communes.

Graphique n°13 : Répartition des dépenses communes par nature (en %)

Le tableau suivant présente la situation d'exécution des dépenses communes par nature au titre de la gestion 2018.

Tableau n°38 : Situation d'exécution des dépenses communes par nature en 2018*En milliards de F CFA*

Titres	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux exécution
Titre 2 : Personnel	29,82	44,23	148,32
Titre 3 : Fonctionnement	70,54	67,50	95,69
Titre 4 : Transferts courants	129,89	113,56	87,43
Total Dépenses communes	230,25	225,29	97,85

L'exécution des dépenses communes montre un taux particulièrement élevé pour les dépenses de personnel qui se situe à 148,32%. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de transferts courants sont exécutées respectivement à 95,69% et 87,43%.

2.1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées des dépenses sur ressources internes et des dépenses sur ressources externes.

2.1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 541,72 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 729,88 milliards de F CFA, d'où un niveau d'exécution de 74,22%. Elles connaissent une baisse de 104,13 milliards de F CFA par rapport à 2017 où elles ressortaient à 645,85 milliards de F CFA, soit 16,12%.

La situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes est présentée au tableau n°39 qui suit.

Tableau n°39 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes

En milliards de F CFA

Titres	Lois de finances		Actes réglementaires		Crédits de la Gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution
	LFI	LFR	Modifications	Reports			
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	157,55	142,19	-17,12	21,7	146,77	96,94	66,05
Titre 6 Transferts en capital	664,95	567,73	-4,04	19,42	583,11	444,78	76,28
Total	822,50	709,92	-21,16	41,12	729,88	541,72	74,22

Les investissements exécutés par l'Etat s'établissent à 96,94 milliards de F CFA et les transferts en capital à 444,78 milliards de F CFA, soit des taux d'exécution respectifs de 66,05% et 76,28%. Ils constituent respectivement 17,89% et 82,11% du total des dépenses d'investissement sur ressources internes.

La Cour relève des écarts entre les ordonnancements inscrits au PLR et ceux du CGAF. Les écarts sont notés particulièrement pour le titre 5 des sections relatives au Ministère de la Santé et de l'Action sociale et au Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat.

Le tableau ci-dessous en dresse la situation :

Tableau n°40 : Ecarts sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF

Section	Titre	PLR (1)	CGAF (2)	Ecart(3) = (2)-(1)
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	5	10 761 244 931	12 482 293 824	1 721 048 893
59 Ministère de la formation prof. de l'apprentissage et de l'artisanat	5	1 289 116 012	1 929 588 979	640 472 967
Total				2 361 521 860

Le MFB explique les écarts constatés entre le PLR et le CGAF aux sections 54 et 59 par la prise en charge, dans la comptabilité du Trésor, des crédits luxembourgeois (PIC) dont le Trésor est comptable

assignataire alors que dans le PLR, elles sont classées au niveau des ressources extérieures en prévision et en exécution.

La Cour rappelle que ces ressources constituent des appuis budgétaires et doivent, par conséquent, être comptabilisées comme des ressources internes.

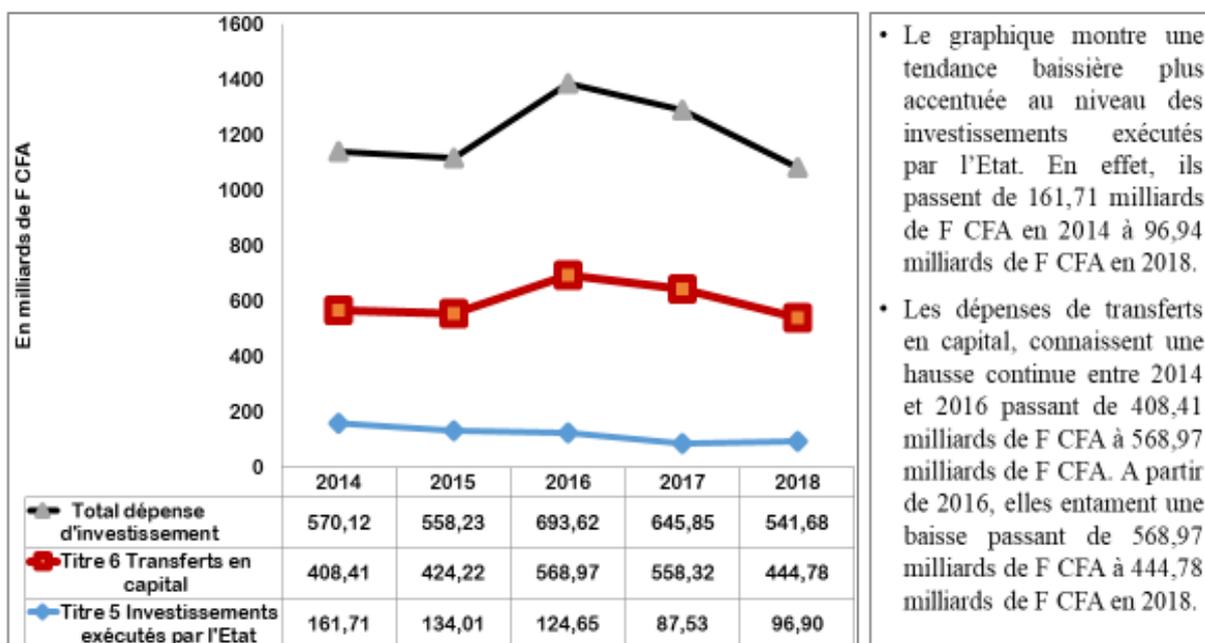
Recommandation n°7 :

La Cour recommande au Ministère des Finances et du Budget de comptabiliser et de retracer les crédits luxembourgeois dans les ressources internes.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes connaissent, hormis la hausse observée en 2016 avec 693,62 milliards de F CFA, une baisse constante de 2014 à 2018. Elles passent de 570,12 milliards de F CFA en 2014 à 541,72 milliards de F CFA en 2018.

Cette évolution est illustrée par le graphique suivant.

Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2014 à 2018



A. Analyse selon la nature

L'analyse des dépenses d'investissement sur ressources internes suivant la nature montre des taux d'exécution différenciés entre les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et les dépenses de transferts en capital.

La situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes pour l'ensemble des sections est présentée à l'annexe n°5.

L'analyse des dépenses exécutées par l'Etat montre une prépondérance des ministères des Forces armées, de l'Economie, des Finances et du Plan, de la Santé et de l'Action sociale, de l'Intérieur et

de l'Education nationale avec des parts respectives dans le total de 21,88%, 14,91%, 11,11%, 7,85% et 7,67%. Leur taux d'exécution dépasse 62%.

En ce qui concerne les dépenses de transferts en capital, les parts les plus significatives reviennent au Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement et au Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural pour respectivement 27,81% et 12,66%. Ils affichent des taux d'exécution respectifs de 86,21% et 91,15%.

Le détail des consommations des dépenses de transferts en capital en 2018 figure à l'annexe n°6.

Le taux de consommation des crédits de paiement est en nette régression de 2014 à 2018, passant de 93,96% à 74,22% comme l'illustre le tableau n°41 ci-dessous.

Tableau n°41 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2014 à 2018

En milliards de F CFA

Nature des Opérations	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits de la gestion	606,75	614,31	780,85	833,01	729,88
Crédits consommés	570,12	558,23	693,62	645,85	541,72
Taux de consommation	93,96	90,87	88,83	77,53	74,22

Il est noté la hausse constante des crédits de paiement durant la période 2014 à 2017 et un léger relâchement observé en 2018. Les taux de consommation ne cessent de décroître durant la période sus indiquée.

Selon le MFB, la baisse du niveau de consommation des crédits de paiement s'explique, pour l'essentiel « *par la mise en place d'un système de régulation des dépenses consistant à rapprocher les recouvrements de recettes et engagements de dépenses en vue de respecter le déficit budgétaire.* »

Pour la Cour, la régulation budgétaire ne saurait à elle seule justifier la baisse du niveau de consommation des crédits de paiement. Elle estime que la qualité des prévisions budgétaires et la faible capacité des administrations à mobiliser les crédits d'investissement peuvent également contribuer à cette faiblesse du niveau d'exécution des CP.

Recommandation n°8 :

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget, en relation avec les ministres sectoriels, de veiller à améliorer la qualité des prévisions des crédits d'investissement.

En plus de cette baisse des taux de consommation des CP, il est noté en 2018, une chute du ratio investissements publics financés sur ressources internes. Le tableau n°42 ci-après établit l'évolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes/recettes fiscales de 2014 à 2018.

Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes/ recettes fiscales de 2014 à 2018

En milliards de F CFA

Intitulés	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes fiscales	1 477,57	1 585,12	1 785,81	1 839,55	1 980,65
Investissements	570,12	558,23	693,62	645,85	541,72
Ratio	38,58	35,22	38,84	35,11	27,35

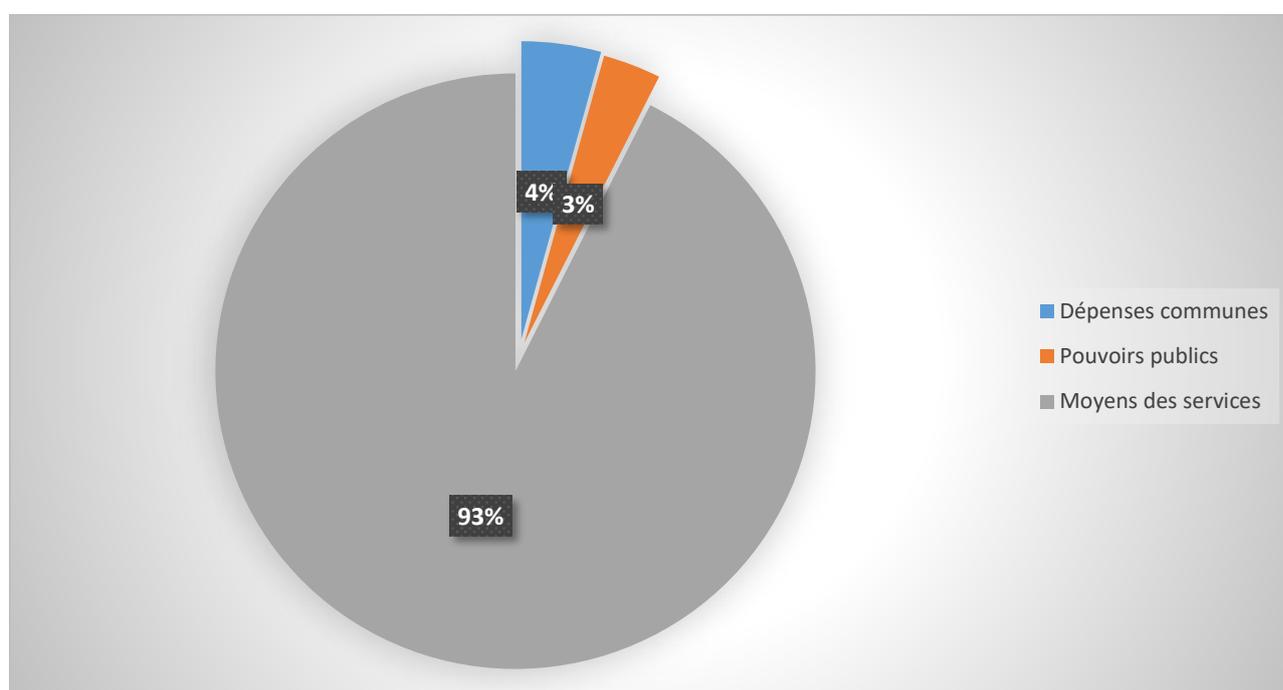
Une baisse du ratio de 2016 à 2018, passant de 38,84% à 27,35%, est notée. Même si ce ratio n'est plus de rigueur dans le cadre de la surveillance multilatérale, il importe de souligner cette tendance marquée sur la même période par une baisse continue des investissements sur ressources internes au moment où les recettes fiscales connaissent une trajectoire à la hausse.

B. Analyse selon la destination

Les dépenses d'investissement sur ressources internes se répartissent, selon la destination, entre les Pouvoirs publics pour 16,96 milliards de F CFA, les Moyens des services pour 501,51 milliards de F CFA et les dépenses communes pour 23,21 milliards de F CFA.

Cette répartition est illustrée par le graphique qui suit.

Graphique n°15 : Répartition des dépenses d'investissement sur ressources internes selon la destination



Les moyens des services consomment 93% des dépenses d'investissement sur ressources internes, contre respectivement 4% et 3% pour les Dépenses communes et les Pouvoirs publics.

➤ Pouvoirs publics

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des Pouvoirs publics s'élèvent à 16,96 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 35,90 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 47,24%.

Le tableau suivant retrace la situation d'exécution de ces dépenses en 2018.

Tableau n°43 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement des Pouvoirs publics en 2018*En milliards de F CFA*

Sections	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution	Part (%)
21 Présidence de la République	31,73	14,26	44,94	84,08
22 Assemblée nationale	0,4	0,2	50,00	1,18
24 Conseil économique, social et environnemental	0,1	0,1	100,00	0,59
25 Conseil constitutionnel	0,72	0,7	97,22	4,13
27 Cour suprême	0,05	0,05	100,00	0,29
28 Cour des Comptes	1,45	0,65	44,83	3,83
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	1,45	1	68,97	5,90
Total Pouvoirs publics	35,9	16,96	47,24	100,00

Les taux d'exécution les plus importants sont enregistrés par le Conseil économique, social et environnemental, la Cour suprême et le Conseil constitutionnel pour respectivement 100% et 97,22% alors que ceux les plus faibles sont notés au niveau de la Présidence de la République et de la Cour des Comptes pour 44,94% et 44,80%.

➤ Moyens des services

Les dépenses des Moyens des services, hors dépenses communes, s'élèvent à 501,55 milliards de F CFA pour des prévisions de 667,69 milliards de F CFA, d'où une exécution de 75,12%.

Elles se répartissent selon la destination, entre l'Action administration générale, l'Action économique et l'Action culturelle et sociale pour des montants respectifs de 116,47 milliards de F CFA, 255,64 milliards de F CFA et 129,44 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des dépenses d'investissement est présentée dans le tableau suivant.

Tableau n°44 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement en 2018*En milliards de F CFA*

Moyens des services	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Administration générale	144,11	116,47	80,82	23,22
Action économique	318,17	255,64	80,35	50,97
Action culturelle et sociale	205,41	129,44	63,02	25,81
Total	667,69	501,55	75,12	100

Les Actions « Administration générale » et « Economique » enregistrent les niveaux d'exécution les plus importants avec 80,82% et 80,35% alors que le taux d'exécution de l'Action culturelle et sociale reste relativement moyen avec 63,02%.

• Action administration générale

Les dépenses d'investissement de l'Action « Administration générale » s'élèvent 116,47 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 144,11 milliards de F CFA.

Le Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'Intensification de la Main-d'œuvre, la Primature et le Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et de Relations avec les institutions enregistrent les niveaux d'exécution les plus élevés avec respectivement de 98,65%, 96,51% et 95,52%.

L'annexe n°7 donne la situation d'exécution des dépenses d'investissement de l'Action Administration générale.

- **Action économique**

Les dépenses d'investissement relatives à l'Action économique s'établissent à 255,64 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 318,17 milliards de F CFA.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural, le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement et le Ministère de l'Industrie et de la Petite et Moyenne Industrie enregistrent les niveaux d'exécution les plus élevés pour, respectivement, 89,22%, 86,14% et 81,42%.

Les détails de la situation d'exécution des dépenses d'investissement de l'Action économique en 2018 figurent en annexe n°8.

- **Action culturelle et sociale**

Les dépenses d'investissement relatives à l'Action culturelle et sociale sont évaluées à 129,43 milliards de F CFA pour des crédits de la gestion de 205,41 milliards de F CFA.

Le Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et l'Économie numérique, le Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la Promotion du Volontariat et le Ministère de l'Environnement et du Développement durable enregistrent les niveaux d'exécution les plus importants pour, respectivement, 96,52% et 95,81% et 90,33%.

La situation d'exécution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale en 2018 est présentée à l'annexe n°9.

- **Dépenses communes**

Pour des prévisions de 27,13 milliards de F CFA, les dépenses communes sont exécutées à 23,21 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 85,55%. Elles se répartissent en dépenses d'investissement exécutées par l'État et en dépenses de transferts en capital.

Le tableau suivant donne la situation d'exécution des dépenses communes par nature de dépense.

Tableau n°45 : Situation d'exécution des dépenses communes par nature en 2018

<i>En milliards de F CFA</i>			
Titres	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux exécution (%)
Titre 5 : Dépenses d'investissement exécutées par l'État	0,09	0	0,00
Titre 6 : Dépenses de transferts en capital	26,20	23,21	88,59
Total Dépenses communes	26,29	23,21	88,28

Au titre de la gestion 2018, l'exécution des dépenses communes porte exclusivement sur les dépenses de transferts en capital avec un taux d'exécution de 88,59%.

2.1.2.2. Dépenses d'investissement sur ressources externes

Les dépenses d'investissement sur ressources externes sont réparties entre les emprunts et les subventions.

En 2018, les emprunts sont prévus 280 milliards de F CFA et les subventions à 237 milliards de F CFA. Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°46 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2018

En F CFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Primaire	76 782 000 000	92 304 112 000	169 086 112 000	32,71
Secondaire	29 050 000 000	82 280 935 000	111 330 935 000	21,53
Tertiaire	82 258 000 000	8 695 000 000	90 953 000 000	17,59
Quatenaire	91 910 000 000	53 719 953 000	145 629 953 000	28,17
Total	280 000 000 000	237 000 000 000	517 000 000 000	100

Les secteurs primaire et quaternaire occupent les parts les plus importantes avec 32,71% et 28,17%. Les secteurs secondaire et tertiaire représentent respectivement 21,53% et 17,59%.

L'analyse de l'exécution des dépenses d'investissement sur ressources externes est faite par secteur d'activité et par bailleur.

A. Dépenses d'investissement sur ressources externes par secteur d'activité

Prévues pour un montant global de 517 milliards, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont exécutées pour 613,86 milliards de F CFA dont 376,94 milliards de F CFA d'emprunts et 236,92 milliards de F CFA de subvention.

Le tableau qui suit indique la situation d'exécution selon le secteur d'activité.

Tableau n°47 : Situation d'exécution des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2018

En F CFA

Secteurs	Prévisions (1)	Réalizations			Taux d'exécution (5) = (4) / (1)
		Emprunts (2)	Subventions (3)	Total (4) = (2) + (3)	
Primaire	169 086 112 000	45 570 331 083	77 229 300 739	122 799 631 822	72,63
Secondaire	111 330 935 000	29 260 287 343	46 587 003 769	75 847 291 112	68,13
Tertiaire	90 953 000 000	135 867 635 393	7 112 029 592	142 979 664 985	157,20
Quatenaire	145 629 953 000	166 246 787 776	105 991 944 279	272 238 732 055	186,94
Total	517 000 000 000	376 945 041 595	236 920 278 379	613 865 319 974	118,74

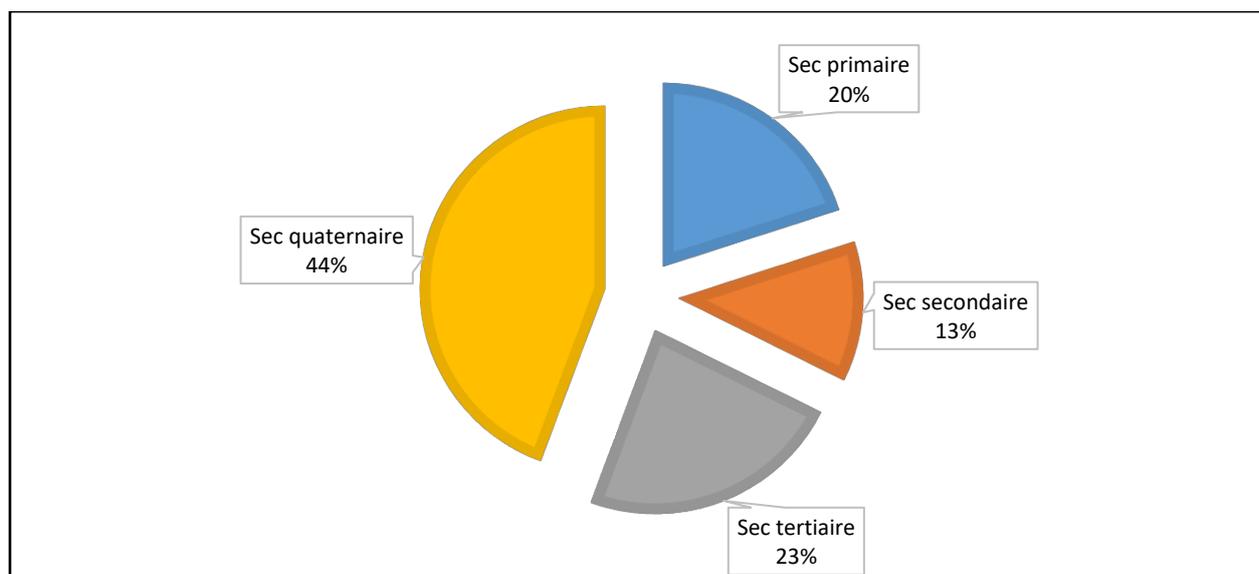
L'exécution des dépenses sur ressources externes suivant le secteur d'activité affiche un taux global de 118,74%.

Cette performance globale résulte d'importants décaissements au profit des secteurs quaternaire et tertiaire qui affichent les taux d'exécution les plus élevés avec respectivement 186,94% et 157,20%. Elle est atténuée par les résultats des secteurs primaire et secondaire qui affichent des niveaux d'exécution respectifs de 72,63% et 68,13%. Toutefois, des progrès significatifs sont notés pour le secteur secondaire dont le taux d'exécution passe de 6,68% en 2017 à 68,13% en 2018.

L'analyse de la structure des dépenses sur ressources externes permet de relever une nette prédominance des emprunts avec 61,40% sur les subventions représentant 38,60%.

Le graphique n°16 ci-dessous présente la répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activités.

Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activités en 2018



Les emprunts profitent plus aux secteurs quaternaire et tertiaire qui occupent les parts les plus importantes avec respectivement 44,10% et 36,04%.

Les subventions sont dominées par le secteur quaternaire et le secteur primaire avec des parts respectives de 44,74% et 32,60%.

La répartition des dépenses sur ressources externes montre l'importance du secteur quaternaire qui occupe 44,35% des investissements. Les secteurs tertiaire, primaire et secondaire représentent respectivement 23,29%, 20,00% et 12,36%.

Le tableau n°48 ci-dessous présente la situation d'ensemble des dépenses par sous-secteur d'activité.

Tableau n°48 : Dépenses par sous-secteur d'activité

En F CFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Secteur Primaire				
Agriculture	34 486 891 127	61 025 403 223	95 512 294 350	15,56
Elevage	3 264 751 033	2 664 737 746	5 929 488 779	0,97
Eaux et Forêts	679 263 617	6 343 095 396	7 022 359 013	1,14
Pêche	1 592 502 505	89 149 557	1 681 652 062	0,27
Hydraulique rurale et agricole	5 546 922 801	7 106 914 817	12 653 837 618	2,06
Sous total Secteur primaire	45 570 331 083	77 229 300 739	122 799 631 822	20,00
Secteur Secondaire				
Mines		34 512 732	34 512 732	0,01
Industries	201 965 560	-	201 965 560	0,03
Energies classiques/renouvelables	29 058 321 783	46 552 491 037	75 610 812 820	12,32
Sous total Secteur secondaire	29 260 287 343	46 587 003 769	75 847 291 112	12,36
Secteur tertiaire				
Commerce	3 882 855 280	-	3 882 855 280	0,63
Tourisme	1 837 328 666	200 001	1 837 528 667	0,30
Transports routiers	62 220 970 109	439 614 700	62 660 584 809	10,21
Transports maritimes	5 932 041 840	6 590 331 018	12 522 372 858	2,04

Transports ferroviaires	60 711 120 489	81 883 873	60 793 004 362	9,90
Postes et Télécom.	1 283 319 009	-	1 283 319 009	0,21
Sous total Secteur tertiaire	135 867 635 393	7 112 029 592	142 979 664 985	23,29
Secteur quaternaire				
Hydraulique urbaine-Assainissement	97 297 321 078	2 399 469 726	99 696 790 804	16,24
Culture-Jeunesse et Sport	3 043 217 037	11 000 000 000	14 043 217 037	2,29
Habitat & Urbanisme	10 868 494 707	4 209 354 514	15 077 849 221	2,46
Santé & Nutrition	8 222 642 286	54 989 905 232	63 212 547 518	10,30
Education & Formation	25 472 123 357	19 841 229 660	45 313 353 017	7,38
Développement Social	13 662 496 454	10 308 021 626	23 970 518 080	3,90
Equipements administratifs	4 032 719 376	803 984 685	4 836 704 061	0,79
Appui-Renf et A.T. Quaternaire	3 647 773 481	2 439 978 836	6 087 752 317	0,99
Sous total Secteur quaternaire	166 246 787 776	105 991 944 279	272 238 732 055	44,35
Total général	376 945 041 595	236 920 278 379	613 865 319 974	100

➤ Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire d'un montant de 122,80 milliards de F CFA sont constitués d'emprunts pour 45,57 milliards de F CFA et de subventions pour 77,23 milliards de F CFA.

Ils sont dominés par le sous-secteur de l'Agriculture qui consomme 77,78% des dépenses du secteur et 15,56% des dépenses globales financées sur ressources extérieures.

L'analyse de la situation des ordonnancements des dépenses sur ressources extérieures permet de constater que d'importantes subventions ont été accordées à des projets comme « *Nattal Mbay* » pour 22 552 046 550 F CFA, le « *Programme de Développement agricole durable et sécurité* » pour 15 000 000 000 F CFA, le « *Projet d'amélioration de la productivité du riz* » pour 3 299 922 480 F CFA.

Les principaux projets et programmes bénéficiaires des emprunts sont le « *Projet de développement inclusif et durable pour l'agro-business* » pour 3 530 446 355 F CFA, le « *Projet Assurance agricole* » pour 3 593 174 546 F CFA, le « *Programme d'appui aux exploitations familiales dans la région de Matam* » pour 3 396 611 650 F CFA et le « *Projet d'appui au pastoralisme* » avec 2 939 307 033 F CFA.

Par ailleurs, il est constaté que plusieurs projets ou programmes ont bénéficié de financement sur emprunts **avec des prévisions de tirages largement inférieures**. C'est le cas du « *Projet Assurance agricole* » qui a bénéficié d'emprunts pour un montant de 3 593 174 546 F CFA pour des prévisions de 300 000 000 F CFA, du « *Programme d'appui aux exploitations familiales dans la région de Matam* » avec des emprunts de 3 396 611 650 F CFA alors que les prévisions de tirages sont de 500 000 000 F CFA.

En plus, d'autres projets ou programmes ont bénéficié de financements sur emprunts **sans prévisions de tirages**. Il s'agit, par exemple, du « *Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution II* » qui a reçu un financement de 479 263 617 F CFA, du « *Programme de gestion du Littoral Ouest-Africain « PPA WACA »* » pour 200 000 000 F CFA et du « *Projet d'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et d'Appui à la Mise en Marché (ASAMM)* » pour 1 390 971 361 F CFA.

➤ Secteur secondaire

Le montant des tirages des ressources extérieures pour le secteur secondaire s'établit en 2018 à 75,84 milliards de F CFA dont 29,26 milliards de F CFA en emprunts et 46,59 milliards de F CFA en subventions.

Le sous-secteur des « Energies classiques/renouvelables » concentre à lui seul 99,68% des dépenses du secteur et 12,32% des dépenses globales. Le Projet Energie OMVG (Barrage de Sambangalou), le Projet de construction de la Boucle 225 KV (phase2), le Projet d'appui au secteur de l'électricité financé

Les niveaux d'exécution faibles sont notés pour les sous-secteurs des Mines et des Industries avec respectivement 0,26% et 0,04% du total des tirages sur ressources extérieures.

➤ Secteur tertiaire

Les tirages effectués pour le compte du secteur s'élèvent à 142,98 milliards de F CFA et se répartissent entre les emprunts pour un montant de 135,87 milliards de F CFA et les subventions pour 7,11 milliards de F CFA. Ils sont réalisés essentiellement au profit des transports routiers et des transports ferroviaires représentant 10,21% et 9,90% des dépenses sur ressources externes et 43,82% et 42,52% à l'échelle du secteur.

Concernant les emprunts, les projets qui en ont le plus bénéficié sont « *la construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD* » pour 60 711 120 489 F CFA, « *la réhabilitation de la route Ndioum-Ourossogui-Bakal et aménagement d'infrastructures connexes* » pour 9 300 604 064 F CFA et « *la réalisation de l'autoroute Thiès –Touba* » pour 8 382 165 885 F CFA.

Pour les subventions, elles ont profité à deux projets, en l'occurrence, le Projet de Développement du Port de Ziguinchor pour 3 590 331 018 F CFA et le projet de réhabilitation du môle 3 du PAD pour 3 000 000 000 F CFA.

➤ Secteur quaternaire

Les tirages du secteur quaternaire s'élèvent à 272,24 milliards de F CFA et se répartissent en emprunts pour 166,25 milliards de F CFA et en subventions pour 105,99 milliards de F CFA.

L'importance des tirages du secteur quaternaire s'explique essentiellement par la mise en œuvre :

- du «*Projet de la construction de la troisième usine de traitement d'eau à Keur Momar Sarr et ses renforcements en aval (KMS3)* » financé totalement sur emprunts pour un coût global de 67 229 312 344 F CFA ;
- des programmes « *Paludisme et autres endémies* », « *Santé maternelle infantile/SR* », « *Plan stratégique Lutte contre le SIDA* » subventionnés pour respectivement 18 195 300 509 F CFA, 12 637 837 200 F CFA et 11 227 214 748 F CFA ;
- du «*Programme d'appui aux filets sociaux* » financé pour un coût global de 10 564 769 678 F CFA dont 7 932 907 616 F CFA en emprunts ;
- du «*Projet de construction des collèges de proximité (Matching USAID)/PDEF* » entièrement financé sur subventions pour 8 027 008 550 F CFA.

Par ailleurs, des dépenses sont exécutées pour plusieurs projets et programmes alors que des emprunts n'étaient pas prévus. C'est le cas, notamment, du « Programme d'acquisition de deux aéronefs » pour 3 347 387 250 F CFA, « SMART Sénégal » pour 4 840 000 000 F CFA, PASEB pour 3 279 785 000 F CFA et le « Projet de gouvernance et de financement de l'Enseignement supérieur » pour 2 780 387 283 F CFA.

Pour le MFB, le financement de plusieurs projets par emprunts sans prévision de tirage résulte du fait que « les diligences effectuées par le Gouvernement, en lien avec les PTF, ont permis de mobiliser ces ressources d'emprunt plus tôt que prévu, dans la limite de l'autorisation globale d'emprunt accordée par l'Assemblée nationale. Les contreparties nécessaires ont été inscrites à travers la LFR de 2018, le cas échéant. »

La Cour considère que la situation constatée pour les différents secteurs révèle des insuffisances dans la planification financière des projets et programmes.

Recommandation n°9 :

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget de veiller à une meilleure planification financière des projets et programmes.

B. Dépenses d'investissement sur ressources externes par bailleur

Les prévisions de dépenses concernent au total quarante-trois (43) bailleurs pour un montant de 517 milliards de F CFA. Mais à l'exécution, il est noté l'intervention de trente-sept (37) bailleurs pour un montant de 613,86 milliards de F CFA, soit un taux de 118,74%.

Le tableau suivant présente la situation d'exécution des dépenses d'investissement par bailleur.

Tableau n°49 : Prévisions et réalisations des dépenses d'investissement par bailleur en 2018

Bailleurs	Prévisions (1)	Réalizations			Taux d'exécution (5) = (4) / (1)	Part (%)
		Emprunts (2)	Subventions (3)	Total (4) = (2) + (3)		
ABUD	1 500 000 000	418 751 015	-	418 751 015	27,92	0,07
ACDI	7 488 000 000	-	6 846 663 218	6 846 663 218	91,44	1,12
AID	36 950 000 000	56 929 333 609	6 769 651 417	63 698 985 026	172,39	10,38
BDEA	7 611 000 000	892 883 733	-	892 883 733	11,73	0,15
BEI	5 930 000 000	11 196 532 657	-	11 196 532 657	188,81	1,82
BELG	3 247 000 000	-	2 326 338 771	2 326 338 771	71,65	0,38
BID	43 038 000 000	82 120 122 574	-	82 120 122 574	190,81	13,38
BOAD	25 702 000 000	36 582 644 170	30 000 000	36 612 644 170	142,45	5,96
BRE	13 916 000 000	-	-	-	0,00	0,00
CDEA	1 160 000 000	-	-	-	0,00	0,00
CFD	33 493 000 000	69 396 341 842	7 580 660 038	76 977 001 880	229,83	12,54
CHINE	33 482 000 000	27 947 991 493	8 000 000 000	35 947 991 493	107,37	5,86
CSUD	7 400 000 000	5 932 041 840	2 300 000 000	8 232 041 840	111,24	1,34
ESPA	1 500 000 000	-	3 152 722 962	3 152 722 962	210,18	0,51
FAD	43 393 000 000	42 685 101 892	3 424 592 813	46 109 694 705	106,26	7,51
FCES	2 000 000 000	-	-	-	0,00	0,00
FED	68 360 000 000	-	40 075 849 828	40 075 849 828	58,62	6,53
FEM	1 758 000 000	-	1 629 599 367	1 629 599 367	92,70	0,27
FGAV	1 850 000 000	-	704 102 398	704 102 398	38,06	0,11
FIDA	4 000 000 000	2 108 863 546	-	2 108 863 546	52,72	0,34
FKDEA	2 547 000 000	3 610 018 993	-	3 610 018 993	141,74	0,59
FM	5 710 000 000	-	17 146 005 578	17 146 005 578	300,28	2,79

Bailleurs	Prévisions (1)	Réalizations			Taux d'exécution (5) = (4) / (1)	Part (%)
		Emprunts (2)	Subventions (3)	Total (4) = (2) + (3)		
FMO	4 073 000 000	-	3 590 331 018	3 590 331 018	88,15	0,58
FND		-	948 172 330	948 172 330	NA	0,15
FNUA	1 129 000 000	-	-	-	0,00	0,00
FRCE	4 364 000 000	3 622 427 350	2 200 407 485	5 822 834 835	133,43	0,95
FSAU	5 715 000 000	2 039 832 503	-	2 039 832 503	35,69	0,33
GTZ	8 000 000 000	-	7 885 715 010	7 885 715 010	98,57	1,28
INDE	15 000 000 000	14 332 123 817	-	14 332 123 817	95,55	2,33
ITAL	5 500 000 000	3 279 785 000	5 593 457 191	8 873 242 191	161,33	1,45
JAPN	10 461 000 000	866 547 690	9 441 952 480	10 308 500 170	98,54	1,68
KFW	31 000 000 000	-	6 549 811 319	6 549 811 319	21,13	1,07
LUXE	1 683 000 000	-	4 709 081 476	4 709 081 476	279,80	0,77
MI	50 000 000	-	-	-	0,00	0,00
OMS	305 000 000	-	-	-	0,00	0,00
ONUD	5 000 000	-	-	-	0,00	0,00
OPEP	4 028 000 000	3 403 386 886	-	3 403 386 886	84,49	0,55
PAM	357 000 000	-	-	-	0,00	0,00
PNUD	200 000 000	-	1 447 263 780	1 447 263 780	723,63	0,24
SGBS	6 000 000 000	5 697 455 705	-	5 697 455 705	94,96	0,93
TUR	2 000 000 000	3 882 855 280	-	3 882 855 280	194,14	0,63
UEMOA	2 518 000 000	-	3 000 000 000	3 000 000 000	119,14	0,49
UNIC	2 457 000 000	-	3 000 000 000	3 000 000 000	122,10	0,49
USAI	60 120 000 000	-	88 567 899 900	88 567 899 900	147,32	14,43
Total général	517 000 000 000	376 945 041 595	236 920 278 379	613 865 319 974	118,74	100

Le tableau fait ressortir que la BID, la CFD, l'AID, la CFD et le FAD constituent, en 2018, les principaux prêteurs avec respectivement 82,12 milliards, 69,40 milliards, 56,93 milliards et 42,69 milliards. Sur un montant de 376,95 milliards, ils ont financé 66,62%.

En ce qui concerne les subventions, elles proviennent principalement de l'USAI, du FED, du FM, du Japon et de la Chine, représentant 68,90% du total.

Il est également constaté que le FND a exécuté une subvention d'un montant 948 172 330 F CFA alors qu'aucune prévision de tirage n'était inscrite.

Le tableau suivant dresse la situation récapitulative des dépenses d'investissement.

Tableau n°50 : Récapitulatif des dépenses en capital en 2018

En milliards de F CFA

Libellés	Crédits de la gestion	Dépenses	Taux d'exécution	Part (%)
Investissements exécutés par l'Etat/ interne	146,78	96,94	66,04	8,39
Transferts en capital / interne	583,1	444,78	76,28	38,49
Investissements exécutés par l'Etat/ externes	517	613,86	118,74	53,12
Total	1 246,88	1 155,58	92,68	100,00

Pour des prévisions de 1 246,88 milliards de F CFA, les dépenses d'investissement sont exécutées pour un montant de 1 155,58 milliards de F CFA, soit un taux de 92,68%. Elles sont dominées par les investissements exécutés sur ressources externes qui représentent 53,12% alors que les dépenses d'investissement sur ressources internes ne font que 46,88%.

Les dépenses d'investissement sur ressources externes affichent le niveau d'exécution le plus important avec 118,74% alors que les transferts en capital et les dépenses d'investissement exécutés sur ressources internes enregistrent respectivement des taux de 76,28% et 66,04%.

En définitive, au titre de la gestion 2018, l'exécution des dépenses du budget général montre une nette prédominance des dépenses ordinaires (67,74%) sur les dépenses d'investissement (32,26%).

Le tableau suivant indique la situation d'exécution globale des dépenses.

Tableau n°51 : Récapitulatif des dépenses du budget général en 2018

En milliards de F CFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement		Total	Part (%)
		internes	externes		
Titre 1 : Dette Publique	881,17	0		881,17	24,60
Titre 2 : Personnel	683,02	0		683,02	19,07
Titre 3 : Fonctionnement	294,06	0		294,06	8,21
Titre 4 : Transferts courants	568,37	0		568,37	15,87
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat	0	96,94	613,86	710,80	19,84
Titre 6 : Transfert en capital	0	444,78		444,78	12,42
Total	2 426,62	541,72	613,86	3 582,20	100

La dette publique constitue le premier poste de dépense avec 24,60%. Elle est suivie par les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et par les dépenses de personnel qui occupent respectivement 19,84% et 19,07%.

Les dépenses de fonctionnement et les transferts courants représentent respectivement 8,21% et 15,87% alors que les transferts en capital occupent une proportion de 12,42%.

CHAPITRE III : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2018, les catégories de comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts, les comptes d'avances et les comptes de garanties et avals.

La loi n°2017-35 du 21 décembre 2017 portant loi de finances initiale pour 2018 a arrêté les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 111,30 milliards de F CFA dont 0,5 milliard de F CFA pour la subvention du budget général.

La loi de finances rectificative n°2018-24 du 06 juillet 2018 a modifié le montant de la subvention et l'a portée à 0,7 milliard de F CFA.

Ce chapitre présente les ressources, les charges, les soldes, les pertes et profits des CST en 2018.

I. Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les recettes des CST, prévues à 111,30 milliards de F CFA par la LFR, n'ont pas fait l'objet de modifications réglementaires.

La comparaison entre les prévisions définitives et les réalisations de recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau suivant :

Tableau n°52 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2018

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution	Parts en %
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	96,10	112,23	116,78	94,34
Comptes de commerce	0,15	0,00	0,00	0,00
Comptes de prêts	13,75	6,73	48,95	5,66
Comptes d'avances	0,80	0,00	0,00	0,00
Compte de garantie et d'aval	0,50	0,00	0,00	0,00
Total	111,30	118,96	106,88	100

Prévues à hauteur de 111,30 milliards de F CFA, les recettes s'établissent à 118,96 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 106,88% et une plus-value nette de 7,66 milliards de F CFA.

Les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts ont réalisé l'ensemble des recettes des CST avec respectivement 112,23 milliards de F CFA et 6,73 milliards de F CFA, soit 94,34% et 5,66% des recettes. Ils affichent un taux d'exécution de 116,78%.

En revanche, les comptes de commerce, les comptes de garantie et d'avals et les comptes d'avances n'ont connu aucune réalisation.

1.1. Plus-value de recettes

Des CST ont dégagé des plus-values de recettes durant la gestion 2018 comme le montre le tableau ci-après.

Tableau n°53 : Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2018

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en %
Fonds National de retraite	94 400 000 000	110 477 430 128	16 077 430 128	98,01
Caisse d'encouragement à la pêche	1 000 000 000	1 326 274 646	326 274 646	1,99
Total	95 400 000 000	111 803 704 774	16 403 704 774	100

Les plus-values de recettes sont enregistrées uniquement pour les comptes d'affectation spéciale « Fonds national de Retraite » et « Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries annexes ». En effet, prévues respectivement à 94,40 milliards de F CFA et 1 milliard de F CFA, ces comptes ont réalisé des recettes de 110,47 milliards de F CFA et 1,33 milliard de F CFA, d'où une plus-value globale de 16,40 milliards de F CFA.

1.2. Moins-value de recettes

Des moins-values sont aussi constatées dans l'exécution des CST, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau n°54 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2018

En F CFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Parts(%)
Frais de contrôle des entreprises publiques	500 000 000	421 543 528	- 78 456 472	0,90
Fonds de lutte contre l'incendie	200 000 000	-	- 200 000 000	2,29
Opérations armées à caractère indust et comm	150 000 000	-	- 150 000 000	1,72
Prêts collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	9,15
Prêts à divers organismes	-	-	-	0,00
Prêts aux particuliers	12 950 000 000	6 733 595 284	- 6 216 404 716	71,09
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	- 800 000 000	9,15
Garantie et avals	500 000 000	-	- 500 000 000	5,72
Total	15 900 000 000	7 155 138 812	- 8 744 861 188	100

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 8,74 milliards de F CFA. Ces moins-values de recettes concernent principalement les comptes « Prêts aux particuliers » pour 6,22 milliards de F CFA, soit 71,09%, les comptes « Avances aux collectivités locales » et « Prêts aux collectivités locales » pour le même montant de 0,80 milliard de F CFA, soit 9,15% chacun, et les comptes « Garanties et avals » pour 0,50 milliard de F CFA, soit 5,72%.

Le montant des moins-values de recettes en 2018 est moins important que celui de 2017 où il s'élevait à 13,60 milliards de F CFA, soit une diminution de 4,86 milliards de F CFA.

Par ailleurs, il est constaté que la subvention destinée au compte de prêts aux particuliers (DMC) n'a pas été ordonnancée. Cette situation perdure depuis la gestion 2016.

La situation au 31 décembre 2018 des demandes de prêt DMC est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°55 : Situation des demandes de prêt au 31 décembre 2018

Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre 2018	0
Mois d'apurement au 31 décembre 2018	Néant
Nombre de demandes en attente de traitement au 31 décembre 2018	37 614
Montant des demandes en attente de traitement au 31 décembre 2018 en F CFA	150.456.000.000*

* Ce chiffre est estimé sur la base d'un prêt moyen de quatre millions (4.000.000) de francs CFA par agent.

Source : Direction de la Monnaie et du Crédit/MFB

L'évolution de la situation des demandes de prêts de 2015 à 2018 est indiquée au tableau ci-dessous.

Tableau n°56 : Evolution des demandes de prêts de 2015 à 2018

Nature	2015	2016	2017	2018
Demandes satisfaites du 1er janvier au 31 décembre	2 253	2 615	Néant	Néant
Nombre de demandes en attente de traitement	25 600	27 825	32 452	37 614
Date d'apurement	mars 2009	mars 2010	mars 2010	

La situation transmise par le Ministère des Finances et du Budget renseigne, qu'entre 2017 et 2018, aucune demande de prêt n'a été satisfaite, malgré une nette augmentation des demandes formulées par les agents de l'Etat. Il s'y ajoute que le compte « Prêt aux particuliers » a été doté de 12 950 000 000 F CFA pour 2018.

Selon le MFB, l'inexécution des crédits affectés aux demandes de prêts en 2017 et 2018 s'explique par le choix de l'Etat de trouver une alternative pour la prise en charge des prêts au logement. A cet effet, il est envisagé « *l'implication du système bancaire dans les prêts au logement accordés par l'Etat à ses agents, à travers un schéma soutenable par les finances publiques qui permet de résorber le stock des demandes en instance en 2017. L'option retenue est la bonification des prêts au logement consistant à l'octroi des prêts par les banques partenaires et une prise en charge des intérêts par l'Etat.* »

II. Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 110,30 milliards de F CFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor sont exécutées à hauteur de 111,86 milliards de F CFA, soit un taux d'exécution de 100,50%.

La comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau suivant.

Tableau n°57 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2018

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Dépenses				Parts(%)
	Prévisions	Réalisations	Ecarts	Taux d'exécution	
Comptes d'affectation spéciale	96,1	110,9	-14,8	115,4	99,14
Comptes de commerce	0,15	0	0,15	0	0
Comptes de prêts	13,75	0,96	12,79	6,98	0,86
Comptes d'avances	0,8	0	0,8	0	0
Garantie et avals	0,5	0	0,5	0	0
Total	111,3	111,86	-0,56	100,5	100

Seuls les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts ont enregistré des opérations de dépenses pour 110,90 milliards de F CFA et 0,96 milliard de F CFA, avec des taux de réalisation respectifs de 115,40% et 6,98%.

La Cour relève un dépassement de crédit d'un montant de **14,80** milliards de F CFA pour les comptes d'affectation spéciale et des crédits non consommés pour **14,24** milliards de F CFA pour les comptes de commerce, les comptes de prêts, les comptes d'avances et les comptes de garantie et avals.

III. Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde créditeur de 7,10 milliards de F CFA résultant des recettes d'un montant de 118,96 milliards de F CFA et des dépenses qui s'élèvent à 111,86 milliards de F CFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau ci-après.

Tableau n°58 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2018

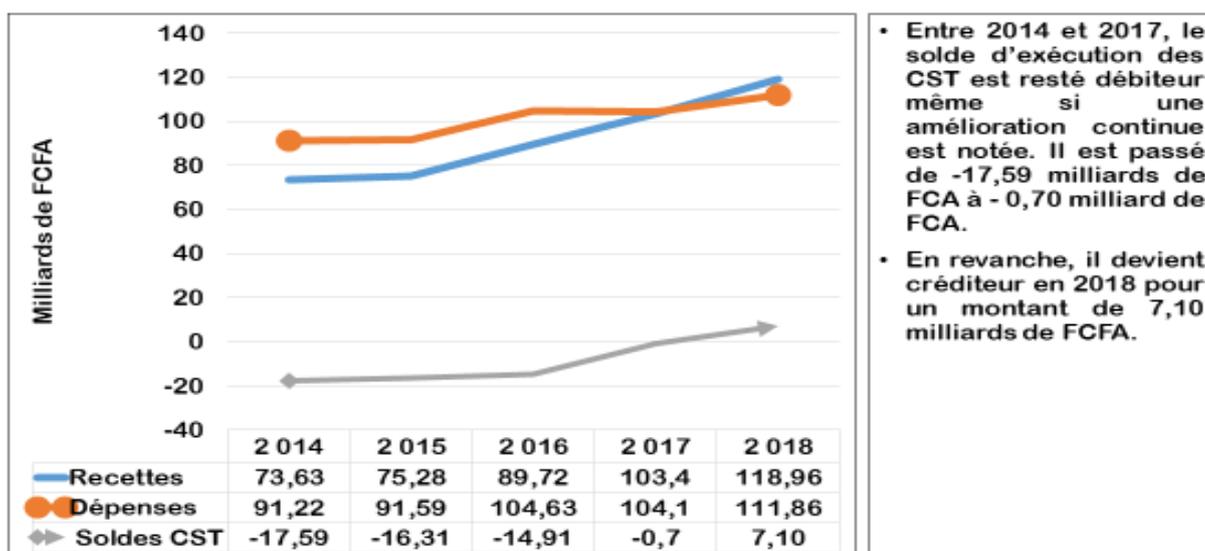
En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	112,23	110,90	1,33
Comptes de commerce	-	-	-
Comptes de prêts	6,73	0,96	5,77
Comptes d'avances	-	-	-
Comptes de garantie et d'avals	-	-	-
Total	118,96	111,86	7,10

Le solde global d'exécution des CST de 7,10 milliards de F CFA résulte des soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale pour 1,33 milliard de F CFA et des comptes de prêts pour 5,77 milliards de F CFA.

De 2014 à 2018, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au graphique n°17 suivant.

Graphique n°17 : Evolution des soldes des CST de 2014 à 2018



3.1. Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale sont exécutés à hauteur de 112,23 milliards de F CFA en recettes et 110,90 milliards de F CFA en dépenses, soit un solde créditeur de 1,33 milliard de F CFA. Le tableau qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale de 2017 à 2018.

Tableau n°59 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2017 et 2018

En milliards de F CFA

Comptes d'affectation spéciale	Recettes			Dépenses			Solde 2018
	2017	2018	Variation %	2017	2018	Variation %	
Fonds National de retraite	93,641	110,480	17,98	101,036	109,640	8,52	0,840
Frais de contrôle des entreprises pub	0,542	0,420	-22,51	0,367	0,280	-23,71	0,140
Caisse d'encouragement à la pêche	1,411	1,330	-5,74	0,954	0,980	2,73	0,350
Fonds de lutte c/ incendies	0,001	0,000	-100	0,000	0,000	-	-
Total	95,595	112,230	17,40	102,357	110,90	8,35	1,330

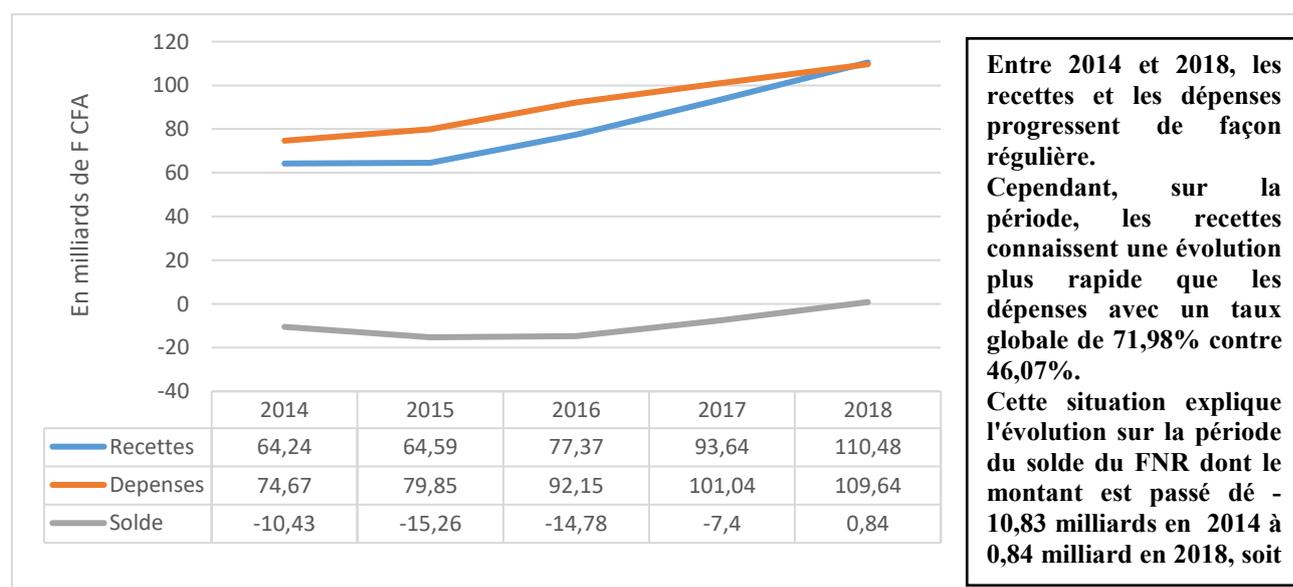
En 2018, le solde des comptes d'affectation spéciale s'est amélioré de 8,092 milliards de F CFA par rapport à 2017 où il s'établissait à - 6,762 milliards de F CFA. Le solde créditeur de 1,330 milliard de F CFA des comptes d'affectation spéciale s'explique par leur solde positif, hormis le compte « *Fonds de lutte contre les incendies* » qui n'a pas fonctionné.

Par rapport à 2017, la variation est de 17,40 % pour les recettes et de 8,35% pour les dépenses, soit une différence de 6,05 points, explique la nette amélioration du solde de ces comptes.

3.1.1. Fonds national de retraite (FNR)

Les ressources et les charges du FNR sont prévues pour 94,40 milliards de F CFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 110,48 milliards de F CFA et des dépenses de 109,64 milliards de F CFA, soit un solde créditeur de 0,84 milliard de F CFA. L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2015 à 2018 est illustrée par le graphique suivant :

Graphique n°18 : Evolution du solde du FNR de 2014 à 2018



Face au retour du déficit en 2016, le Ministère des Finances avait présenté un plan de réforme comportant quatre axes : réforme paramétrique, régime complémentaire, épargne-retraite facultative, et réforme institutionnelle.

En 2018, l'évolution du FNR est expliquée par le PLR (page 8) par « (...) *les recouvrements plus que satisfaisants des cotisations du FNR avec le début de l'application des réformes paramétriques* ».

3.1.2. Autres comptes d'affectation spéciale

Pour des recettes totales d'un montant de 1,75 milliard de F CFA contre des dépenses totales de 1,26 milliard de F CFA, le solde global des autres comptes d'affectation spéciale est créditeur de 0,39 milliard de F CFA.

3.2. Situation des autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 6,73 milliards de F CFA en recettes et 0,96 milliard de F CFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde créditeur de 5,77 milliards de F CFA qui est égal au solde des comptes de prêts.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°60 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2018

En milliards de F CFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,15	-	0,00	-
Comptes de prêts	13,75	6,73	48,95	13,75	0,96	6,98	5,77
Comptes d'avances	0,80	-	0,00	0,80	-	0,00	-
Comptes de garantie et d'aval	0,50	-	0,00	0,50	-	0,00	-
Total	15,2	6,73	44,28	14,7	0,96	6,53	5,77

3.2.1. Comptes de commerce

En 2018, parmi les comptes de commerce, le compte « opérations à caractère industriel et commercial des armées » a enregistré des prévisions pour un montant de 0,15 milliard de F CFA en recettes et en dépenses. Cependant, aucune réalisation n'est effectuée.

3.2.2. Comptes de prêts

Pour des prévisions de 13,75 milliards de F CFA en recettes et en dépenses, les recettes effectives des comptes de prêts s'élèvent à 6,73 milliards de F CFA.

Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 0,96 milliard de F CFA, d'où un solde débiteur de 5,77 milliards de F CFA qui concerne le compte « Prêts aux particuliers » qui est seul à avoir fonctionné en 2018.

De 2014 à 2018, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°61 ci-dessous.

Tableau n°61 : Opérations des comptes de prêts de 2014 à 2018*En milliards de F CFA*

Compte de prêts	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	8,06	9,30	10,73	7,80	6,73
Dépenses	15,34	10,54	10,93	1,74	0,96
Solde de l'année	- 7,28	- 1,24	- 0,20	6,06	5,77

Entre 2014 et 2016, les recettes des comptes de prêt ont régulièrement augmenté, passant de 8,06 à 10,73, soit un bond de 2,67 milliards. En revanche, elles ont connu une baisse continue jusqu'en 2018 en s'établissant à 6,73 milliards de F CFA.

S'agissant des dépenses, elles sont globalement en baisse durant la période sous revue. La forte propension des dépenses sur les recettes de 2014 à 2016 explique les soldes négatifs de ces comptes pour cette période. Cependant, la tendance s'est inversée, à partir de 2017 avec des soldes créditeurs pour les mêmes comptes.

3.2.3. Comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances sont prévues pour 0,80 milliard de F CFA. A l'exécution, aucune réalisation n'est relevée. Cette situation n'a pas évolué depuis 2014. En effet, un montant prévisionnel de 0,8 milliard de F CFA est annuellement reconduit mais, à la fin de la gestion, aucune réalisation de recette et de dépense n'est enregistrée.

L'inscription annuelle de crédits budgétaires pour le compte d'avance est faite, selon le MFB, en prévision d'une avance éventuelle qui pourrait être consentie en cours de gestion. Le montant inscrit rend actif le compte d'avance et permet de le mouvoir au besoin sans avoir à attendre une LFR.

3.2.4. Comptes de garanties et d'aval

Les recettes et les dépenses des comptes de garanties et d'aval sont prévues pour 0,5 milliard de F CFA. A l'exécution, aucune réalisation n'est relevée.

IV. Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

Les pertes et profits sur CST présentés ci-dessous concernent seulement les comptes qui ont fonctionné en 2018, à savoir les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts. Aucune perte n'a été relevée.

Le tableau ci-après retrace la situation des profits sur comptes spéciaux du Trésor.

Tableau n°62 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2018*En F CFA*

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits
<i>Fond national de retraite</i>	<i>110 477 430 128</i>	<i>109 643 844 737</i>	<i>833 585 391</i>
Frais de contrôle des entreprises pub*	421 543 528	275 863 997	145 679 531
Caisse d'encouragement à la pêche*	1 326 274 646	979 085 738	347 188 908
<i>Comptes de prêts</i>	<i>6 733 595 284</i>	<i>960 383 427</i>	<i>5 773 211 857</i>
Total	118 958 843 586	111 859 177 899	7 099 665 687

*profits à prendre en compte pour la détermination du compte de résultat de l'année

CHAPITRE IV : OPERATIONS DE TRESORERIE

L'article 119 du décret n°2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique (RGCP) définit les opérations de trésorerie comme « *tous les mouvements de numéraires, de valeurs mobilisables, de comptes de dépôts, de comptes courants et de comptes de créances et de dettes à court, moyen et long termes.* »

Les ressources et les charges de trésorerie constituent une composante essentielle des ressources et charges de l'Etat.

En plus de la constatation du montant définitif des encaissements de recettes et de l'ordonnement des dépenses, la loi de règlement doit, en vertu des dispositions de l'article 48 de la LOLF 2011, rendre compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat.

Cette obligation n'étant pas respectée, l'analyse ne porte que sur les pertes et profits sur les opérations de trésorerie.

Le projet de loi de règlement dispose en son article 12 que « *les pertes et profits résultant de la gestion des opérations de trésorerie au 31 décembre 2018 sont arrêtés comme suit :*

- *Profits : 0 F CFA*
- *Pertes : 410 769 238 F CFA*
- *Perte nette : 410 769 238 F CFA »*

Les pertes constatées résultent des opérations de « *remises débitants de timbres* », de « *litiges douaniers à régulariser* » et de « *remboursements de retenues à la source* » comme indiqué au tableau qui suit.

Tableau n°63 : Pertes résultant des opérations de trésorerie en 2018

En F CFA

OPERATIONS	DEBIT	CREDIT	PERTES	PROFIT
Remise débitants timbres	1 913 470		1 913 470	
Litiges douaniers à régulariser	211 456 334	0	211 456 334	
Remb. retenue à la source	197 399 434	0	197 399 434	
Total	410 769 238	0	410 769 238	0
Perte nette			410 769 238	

Source PLR 2018, page 44

La Cour a relevé un écart de 2 411 260 F CFA entre le montant de 1 913 470 F CFA du compte 470.191.1 « Remises débitants de timbres » figurant sur le PLR, et celui inscrit sur la balance consolidée du CGAF d'un montant de 4 324 730 F CFA. Cet écart impacte le montant total de la perte nette qui est de 413 180 498 F CFA au lieu de 410 769 238 F CFA.

Pour le MFB, l'écart de 2.411.260 F CFA « *résulte de la non prise en charge, dans les opérations de trésorerie, des opérations du compte 470.191.1 « remises débitants de timbres » de la Trésorerie paierie régionale de Diourbel. Les comptes « remises débitants de timbres », « litiges douaniers à*

régulariser » et « remboursement retenues à la source » sont passés en opération de trésorerie afin d'impacter le résultat budgétaire en l'absence de mandat de régularisation pour ces dépenses payables sans ordonnancement préalable. »

Par ailleurs, la Cour constate que les comptes relevés au tableau n°64 ci-dessus retracent des dépenses payées sans ordonnancement préalable destinées à être régularisées avant la fin de l'année conformément au décret n°2008-1377 du 28 novembre 2008 relatif aux dispositions applicables aux paiements sans ordonnancement préalable avant ou après service fait.

Recommandation n°10 :

La Cour demande au Ministre des Finances et du Budget de faire prendre les dispositions nécessaires pour la régularisation, conformément au décret n°2008-1377 du 28 novembre 2008 relatif aux dispositions applicables aux paiements sans ordonnancement préalable avant ou après service fait, des opérations ci-après :

- le compte 470.191.1 « remises débiteurs de timbres » ;***
- le compte 470.191.2 « litiges douaniers à régulariser » ;***
- le compte 470.191.3 « remboursement retenu à la source ».***

En vertu des dispositions de l'article 25 de la LOLF et de l'article 9 de la LFI pour 2018, « les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2018 ne seront pas reportés, à l'exception du solde créditeur du compte « Fonds national de Retraite ».

Ainsi, les profits sur les opérations des comptes spéciaux du Trésor en 2018 ressortent à 492 868 439 F CFA, montant correspondant au cumul des profits des CST « Frais de contrôle des entreprises publiques et « Caisse d'encouragement à la pêche » (Cf Tableau n°63).

En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau ci-dessous :

Tableau n°64 : Compte de résultat de l'année 2018

En F CFA

Nature	Recettes/ Profits	Dépenses/ Pertes	Résultats
Budget général	3 894 926 985 718	3 582 201 146 284	312 725 839 434
Comptes spéciaux du Trésor	1 747 818 174	1 254 949 735	492 868 439
Opérations de trésorerie	0	410 769 238	-410 769 238

** Seuls les soldes des comptes « Frais de contrôle des entreprises publiques » et « Caisse d'encouragement à la pêche » doivent faire l'objet d'un transfert au compte permanent des découverts du Trésor.*

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'exécution de la loi de finances de l'année est susceptible d'être bouleversée par plusieurs facteurs exogènes et/ou endogènes qui conduisent l'Exécutif à modifier en cours d'année les dotations de la loi de finances initiale.

En 2018, une loi des finances rectificative (loi n°2018-24 du 06 juillet 2018) a été adoptée et des actes réglementaires ont été pris pour modifier les montants des crédits ouverts par la loi des finances initiale ou leur répartition. Il s'agit de :

- deux (02) décrets d'avance ;
- deux (02) décrets d'annulation de crédits ;
- cinq (05) arrêtés de report de crédits ;
- cent quatre-vingt-onze (191) arrêtés de transfert de crédits ;
- trois cent huit (308) arrêtés de virement de crédits.

Sur la base des documents qui lui sont communiqués, la Cour a cherché à s'assurer de la régularité des actes pris pour modifier les dotations budgétaires et à examiner leur incidence sur la répartition et l'utilisation des crédits, tant au niveau du budget général que des comptes spéciaux du trésor.

Cette partie présente d'abord la gestion du budget général (chapitre 1) et ensuite la gestion des comptes spéciaux du Trésor (Chapitre II).

CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

I. Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

L'analyse de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires s'intéresse aux modifications et à l'utilisation des crédits.

1.1. Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications en cours de gestion concernent le montant et la répartition des crédits.

1.1.1. Modifications du montant des crédits

La LFR a modifié les dépenses ordinaires comme suit :

- le montant initial de la dette publique de 839,8 milliards de F CFA est porté à 882,0 milliards de F CFA. Il se répartit entre la dette publique extérieure pour 430,69 milliards de F CFA et la dette publique intérieure pour 451,31 milliards de F CFA ;
- les crédits des dépenses de personnel, initialement prévus à 633,00 milliards de F CFA, sont portés à 683,00 milliards de F CFA ;
- les dépenses de fonctionnement, projetées à 314,32 milliards de F CFA par la LFI, sont arrêtées à 314,58 milliards de F CFA ;
- les transferts courants prévus à 471,18 milliards de F CFA passent à 556,90 milliards de F CFA.

En plus des modifications apportées par la LFR, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires, d'un montant de 49 162 750 000 F CFA, sont ouverts par décrets d'avance et par arrêté d'ouverture de crédits :

- le décret n°2018-967 du 19 mai 2018 portant ouverture de crédit pour un montant de 6 162 750 000 F CFA ;
- le décret n°2018-1390 du 23 juillet 2018 portant ouverture de crédit pour un montant de 15 000 000 000 F CFA ;
- l'arrêté n°022491 du 16 octobre 2018 portant ouverture de crédit pour un montant de 28 000 000 000 F CFA.

Le tableau n°65 ci-dessous indique la situation des ouvertures de crédits supplémentaires par acte.

Tableau n°65 : Ouvertures de crédits par décret pour la gestion 2018

En F CFA

Actes règlementaires	Dates	Sections et titres	Montant
Décret n°2018-967	19-mai-18	52.3	3 362 750 000
	19-mai-18	54.3	2 800 000 000
Sous total			6 162 750 000
Décret n°2018-1390	23-juil-18	75.4	15 000 000 000
Arrêté n°022491	16-oct-18	60.4	28 000 000 000
Total ouverture de crédits			49 162 750 000

La Cour note que les décrets d'avances qui lui sont transmis ne sont généralement pas accompagnés de rapport de présentation, comme le prévoit l'article 12 de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2007-29 du 12 décembre 2007 qui dispose : «*En cas d'urgence, s'il est établi, sur rapport du ministre chargé des Finances que l'équilibre financier prévu à la dernière loi de finances n'est pas affecté, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances* ».

Cette pratique ne permet de s'assurer de la situation d'urgence attachée à la prise de ces décrets d'avances, d'où la nécessité de systématiser la transmission, à la Cour, des rapports de présentation desdits décrets.

1.1.2. Modifications de la répartition des crédits

Aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, les modifications réglementaires de la répartition des crédits portent sur les crédits globaux (article 9), les transferts (article 15 alinéa 2) et les virements de crédits (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes modifiant la répartition des crédits relatifs aux dépenses courantes concernent les titres 2, 3 et 4 comme l'indique le tableau qui suit :

Tableau n°66: Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2018

En milliards de F CFA

Titres	Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Titre 2	-	-	0,03	0,03	-	-	0,03	0,03
Titre 3	0,35	0,25	10,92	7,93	6,68	16,09	17,95	24,27
Titre 4	8,34	0,82	15,36	11,02	20,95	26,49	44,64	38,32
Total	8,68	1,07	26,31	18,97	27,63	42,58	62,62	62,62
Part sur total (%)	13,87	1,71	42,01	30,30	44,13	67,99	100	100

Les modifications de crédits s'élèvent à 62,62 milliards de F CFA aussi bien pour les augmentations que pour les diminutions. Elles concernent les Pouvoirs publics, les ministères et les Dépenses communes.

Les augmentations de crédits des dépenses courantes bénéficient aux dépenses de personnel pour 0,03 milliard de F CFA (0,05%), aux dépenses de fonctionnement pour 17,95 milliards de F CFA (28,66%) et aux transferts courants pour 44,64 milliards de F CFA (71,29%).

Les diminutions de crédits affectent les dépenses de personnel pour 0,03 milliard de F CFA (0,05%), les dépenses de fonctionnement pour 24,27 milliards de F CFA (38,76%) et les transferts courants pour 38,32 milliards de F CFA (61,19%).

La situation détaillée selon le titre et selon la destination est présentée aux annexes n°10 et n°11.

Par ailleurs, les diminutions nettes de crédits des moyens de services d'un montant de 7,61 milliards de F CFA ont profité aux Pouvoirs publics.

1.2. Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits pour les dépenses ordinaires du budget général fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Les dépassements de crédits qui s'élèvent à 38,18 milliards de F CFA sont constatés uniquement pour le titre 2 alors que les crédits non utilisés d'un montant de 97,21 milliards de F CFA concernent tous les titres.

La situation des dépassements et des crédits non utilisés est retracée au tableau ci-après.

Tableau n°67 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2018

En milliards de F CFA

Titre	Dettes publiques		Pouvoirs publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	disponible	dépassement	disponible	Dépassement	disponible	Dépassement	disponible	dépassement	disponible	Dépassement
Titre 1	0,83								0,83	0
Titre 2			0,44	0,95	37,73	22,82	0	14,41	38,17	38,18
Titre 3			0,34	0	16,97	0	3,05	0	20,36	0
Titre 4			5,28	0	16,25	0	16,32	0	37,85	0
Total	0,83	0	6,06	0,95	70,95	22,82	19,37	14,41	97,21	38,18

1.2.1. Dépassements de crédits

Selon l'annexe 7 de la LFI 2018, les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs sont les chapitres de la dette publique, une partie des dépenses de personnel (soldes et accessoires et d'indemnités de logement pour toutes les sections) et des frais d'actes et de contentieux de l'Agent judiciaire de l'Etat (AJE) et des impôts et taxes payés par l'Etat (section 60, titre 3).

Des dépassements de crédits sont constatés selon la nature et selon la destination.

▪ Dépassements de crédits selon la nature

Pour 2018, les crédits évaluatifs sont ordonnancés à 463,60 milliards de F CFA pour des prévisions définitives de 425,42 milliards de F CFA, d'où un dépassement de 38,18 milliards de F CFA.

Les dépassements sur crédits évaluatifs sont présentés au tableau suivant.

Tableau n°68 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2018

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Part (%)
21 Présidence de la République	9 162 719 880	10 059 101 925	896 382 045	2,35
25 Conseil constitutionnel	229 425 840	287 968 525	58 542 685	0,15
Total pouvoirs publics	9 392 145 720	10 347 070 450	954 924 730	2,50
30 Primature	3 208 708 160	3 397 728 964	189 020 804	0,50
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	47 987 521 360	48 791 727 725	804 206 365	2,11
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 008 338 000	1 194 990 056	186 652 056	0,49
44 Ministère du pétrole et des Energies	326 401 160	330 298 935	3 897 775	0,01
50 Ministère de l'Education nationale	322 011 291 140	341 691 855 914	19 680 564 774	51,54
59 Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat	11 657 537 180	13 617 584 937	1 960 047 757	5,13
Total ministères	386 199 797 000	409 024 186 531	22 824 389 531	59,77
60 Charges non réparties	29 824 305 440	44 230 840 783	14 406 535 343	37,73
Total	425 416 248 160	463 602 097 764	38 185 849 604	100

Contrairement aux gestions précédentes, les dépassements sur crédits évaluatifs sont uniquement supportés par les dépenses de personnel et répartis entre les Pouvoirs publics pour 0,95 milliard de F CFA (2,50%), les ministères pour 22,82 milliards de F CFA (59,77%) et les charges non réparties pour 14,41 milliards de F CFA (37,73%).

Selon le PLR, (page 37), les dépassements constatés au niveau des dépenses de personnel « sont liés à un problème d'articulation entre le logiciel SIGFIP où sont retracées les prévisions de dépenses de personnel conformément à la nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) et celui de la Solde qui utilise une classification différente de la NBE. Par ailleurs, le périmètre des ministères ressorti conformément au dernier décret portant répartition des services de l'Etat, n'est pas conforme avec celui de la Solde qui date de 2004. Ceci explique les écarts négatifs (dépassement) ou positifs (crédits disponibles) constatés au niveau de l'exécution des dépenses de personnel, (...).

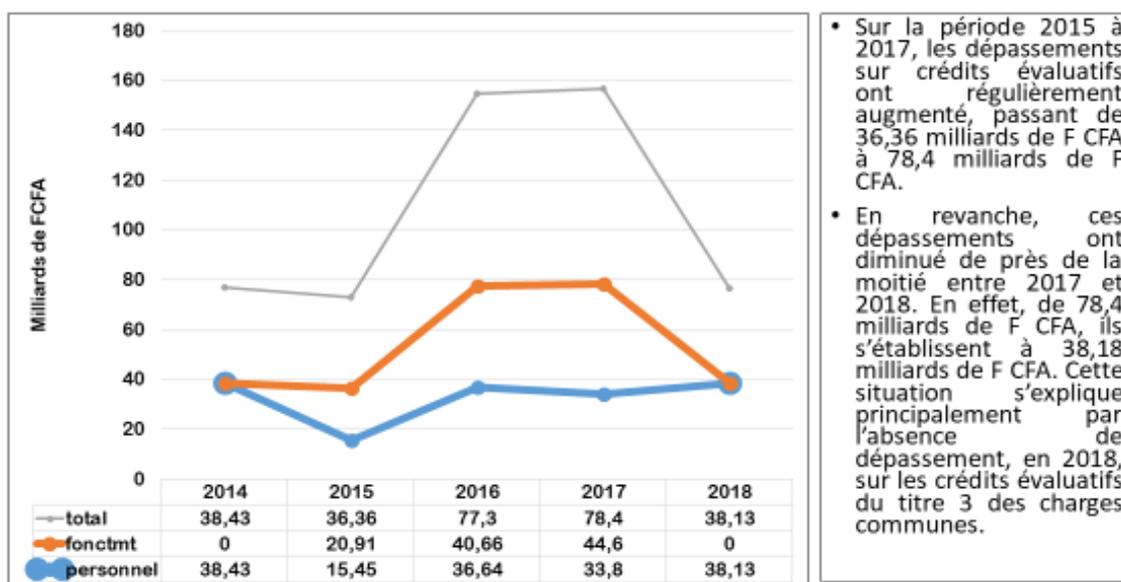
Pour pallier ces insuffisances, des travaux de mise à jour sont en train d'être effectués par les services concernés de la Direction générale du Budget notamment le passage des postes de paie (PP) de l'application Solde aux comptes de la Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) correspondant et l'adaptation au nouveau périmètre des ministères. »

Recommandation n°11:

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget à faire diligenter les travaux de mise à jour relatifs à l'articulation entre le logiciel SIGFIP et l'application de la Solde ainsi que l'adaptation au nouveau périmètre des ministères.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2015 à 2018 est indiquée au graphique ci-après :

Graphique n°19 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2015 à 2018



La Cour constate que les crédits limitatifs n'ont pas connu de dépassement.

▪ **Dépassements selon la destination**

Les dépassements de crédits selon la destination se présentent comme indiqué au tableau ci-après.

Tableau n°69 : Dépassements de crédits selon la destination

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Dépassements	Parts en (%)
21 Présidence de la République	9 162 719 880	10 059 101 925	896 382 045	2,35
25 Conseil constitutionnel	229 425 840	287 968 525	58 542 685	0,15
Total pouvoirs publics	9 392 145 720	10 347 070 450	954 924 730	2,50
30 Primature	3 208 708 160	3 397 728 964	189 020 804	0,50
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	47 987 521 360	48 791 727 725	804 206 365	2,11
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 008 338 000	1 194 990 056	186 652 056	0,49
44 Ministère du pétrole et des Energies	326 401 160	330 298 935	3 897 775	0,01
50 Ministère de l'Education nationale	322 011 291 140	341 691 855 914	19 680 564 774	51,54
59 Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat	11 657 537 180	13 617 584 937	1 960 047 757	5,13
Total ministères	386 199 797 000	409 024 186 531	22 824 389 531	59,77
60 Charges non réparties	29 824 305 440	44 230 840 783	14 406 535 343	37,73
Total	425 416 248 160	463 602 097 764	38 185 849 604	100

Un dépassement d'un montant total de 38,18 milliards de F CFA est constaté. Il se répartit entre les Pouvoirs publics pour 0,95 milliard représentant 2,50% du total, les ministères pour 22,82 milliards de F CFA, soit 59,77% et les charges non réparties pour 14,41 milliards équivalent à 37,73%.

La Présidence de la République pour les Pouvoirs publics, le Ministère de l'Education nationale et le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat pour les ministères connaissent les dépassements les plus importants avec respectivement 896 382 045 F CFA, 19 680 564 774 F CFA et 1 960 047 757 F CFA, soit des parts de 2,35%, 51,54% et 5,13%.

Relativement à cette situation, la Cour avait indiqué, dans son RELF 2016, que *“du point de vue de la régularité budgétaire, les dépassements de crédits évaluatifs ne posent pas de problème parce que prévus par la loi n°2011-15 du 08 juillet 2011 portant loi organique relative aux lois de finances et autorisés par la loi n°2015-23 du 18 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 qui permettent que les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs s'imputent au besoin au-delà de la dotation inscrite aux chapitres qui les concernent. Autrement dit, les dépenses excédant les montants des crédits évaluatifs ouverts ne sont pas irrégulières.*

Toutefois, avec des dépassements à hauteur de 19,11 milliards de F CFA pour le ministère de l'Education nationale, il se pose un problème de sincérité des prévisions budgétaires (...) »

Aussi, la Cour avait-elle recommandé au Ministre des Finances de veiller à la sincérité des prévisions pour les crédits évaluatifs afin de limiter l'ampleur des dépassements. Cette recommandation est restée sans suite en 2018.

▪ **Dépassement du montant de la réserve de précaution de fonctionnement et situation non annexée au PLR**

Selon l'exposé des motifs de la LFI 2018, « *la rationalisation des dépenses courantes s'est amplifiée avec l'introduction, depuis trois (3) exercices budgétaires, dans le budget de fonctionnement, d'une réserve de précaution à laquelle certains ministères peuvent avoir accès si des réformes préalablement identifiées sont menées dans leurs secteurs (agriculture, éducation, enseignement supérieur, diplomatie, cadre de vie, etc.).* »

La réserve de précaution portant sur un montant de 14,8 milliards de F CFA constitue un ensemble de crédits bloqués et rendus disponibles si les ministères ou directions mettent en œuvre certaines actions préalablement définies.

Afin de comparer les prévisions et de s'assurer que les conditions prévues pour le déblocage des crédits, la Cour a demandé au MFB de lui produire la situation d'exécution détaillée de la réserve de précaution **qui n'est pas annexée au PLR**.

La situation produite par le MFB après la contradiction est présentée dans le tableau qui suit.

Tableau n°70 : Situation d'exécution de la réserve de précaution

Section	Titre	Libelle chapitre	Ligne	Montant réserve	Repère	Echéance	Réalisations / Observations
31	3	Direction Administration Générale Equipement	6272	1 508 607 000	Sur la base des travaux conduits pour la rationalisation de la carte diplomatique, identifier 5 à 10 postes qui peuvent faire l'objet d'une réorganisation.	30-avr-18	Le Ministère en charge des Affaires étrangères a réaffirmé l'impossibilité, pour son département, de respecter cette mesure étant entendu que les décisions de création et/ou suppression de postes diplomatiques relèvent de son Excellence Monsieur le Président de la République.
					Vérification, au 30 juin, du respect du plafond budgétaire pour les frais médicaux + communication d'une liste de dispositions à prendre pour respecter l'enveloppe au 31/12/2018	30-juin-18	-Le plafond des crédits ouverts pour la gestion 2018 a été respecté ; -En terme de mesure, le MAESE a contracté depuis 2019 avec une compagnie d'assurance, pour la prise en charge médicale de tous les agents se trouvant au niveau des postes diplomatiques. Ce qui a permis de mettre fin au système de remboursement de frais médicaux, jadis versés directement aux agents.
					Production d'une réflexion sur la rationalisation de la participation du Sénégal à certaines organisations internationales dont le retrait du Sénégal pourrait être envisagé.	30-avr-18	La réflexion n'a pas été menée. Mais les crédits qui étaient jusqu'ici centralisés au niveau du MAESE, sont dorénavant inscrits directement dans les départements ministériels concernés pour plus de diligence et d'imputabilité.
54	3	Contractualisation	6239	2 000 000 000	Transmission de la dernière situation des effectifs de contractuels payés au 31/12/2017	15-janv-18	La liste nominative des contractuels de la santé au 31/12/2017 a été transmise par fichier numérique. L'effectif total était de 1625 agents.
					Gel du recrutement des contractuels et non remplacement des départs à la retraite.	15-avr-18	Le gel du recrutement n'a pas été effectif du fait des besoins importants en personnel d'appui pour le secteur.
					Transmission du	15-juil-18	

					fichier nominatif à la fin de chaque trimestre (15 jours après la fin de la période concernée) sauf dernier trimestre.		Le fichier nominatif des deux (2) premiers trimestres de 2018 n'a pas été transmis.
59	3	CORPS EMERGEANTS	6238	1 000 000 000	Diligenter les dossiers d'intégration des contractuels de la formation professionnelle au niveau de la fonction publique	30-juin-18	L'objectif d'intégrer 500 contractuels par an a été maintenu. Toutefois, l'effectif des contractuels ayant obtenu le diplôme requis n'a jamais atteint le quota retenu pour le ministère en charge de la formation professionnelle.
59	3	CORPS EMERGEANTS	6239		Elaborer une stratégie de recrutement des vacataires	31-janv-18	Des efforts importants ont été faits dans ce sens. Les montants payés pour les vacataires sont passés de 309 millions en 2018 à 264 millions en 2019. Seuls les vacataires venant du secteur privé continuent d'émarger sur cette ligne.
65	4	Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides	6419	2 070 000 000	Vérification au 30 juin du respect du plafond budgétaire pour la gestion des ordures + communication d'une liste de dispositions à prendre pour respecter l'enveloppe au 31/12/2018.	30-juin-18	-L'enveloppe des crédits ouverts a été respectée ; -La liste de dispositions à prendre n'a pas été fournie.
75	4	Université Cheikh Anta DIOP DAKAR	6311	2 000 000 000	Transmission d'une situation d'exécution trimestrielle	Tous les trimestres	Le caractère sensible de ces dépenses n'a pas permis d'exiger les situations d'exécution trimestrielles qui n'ont pas été fournies par les universités.
75	4	Université Assane SECK ZIGUINCHOR	6311	400 000 000			
75	4	UNIVERSITE DE THIES	6311	250 000 000			
75	4	Université Alioune DIOP BAMBEY	6311	300 000 000			
75	4	Université Gaston Berger de ST LOUIS	6311	1 250 000 000			
75	4	Université virtuelle du Sénégal (UVS)	6311	1 000 000 000			
75	4	Direction des Bourses nationales	6432	3 000 000 000	Production d'une réflexion pour le resserrement des critères permettant de bénéficier d'une bourse afin de les rationaliser.	30-juin-18	L'enveloppe des bourses est passée de 39 milliards dans la LFI 2018 à 60 milliards en fin 2018 du fait de l'augmentation des effectifs des étudiants mais aussi des mesures prises par les autorités d'accorder une bourse ou une aide à tous les étudiants. Aucune réflexion relative au resserrement des critères n'a été transmise au MFB.
TOTAL				14 778 607 000			

Source : DGB/MFB, réponses complémentaires

La Cour constate que le montant global inscrit au tableau ci-dessus qui s'établit à 14,779 milliards est différent de celui figurant dans le rapport sur la situation d'exécution budgétaire du quatrième trimestre qui est de 15,240 milliards de FCFA, soit un dépassement de 440 millions de F CFA.

Recommandation n°12

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget, de veiller, à l'avenir, à annexer au Projet de Loi de Règlement la situation d'exécution détaillée de la réserve de précaution et les informations sur les conditions de déblocage des crédits par les administrations bénéficiaires.

1.2.2. Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 97,21 milliards de F CFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2018.

▪ Crédits non consommés selon la nature

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau ci-dessous.

Tableau n°71 : Crédits non consommés par titre en 2018

En F CFA

Titres	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation %	Part en %
Titre 1	882 000 000 000	881 173 183 520	826 816 480	0,09	0,85
Titre 2	257 583 751 840	219 414 312 745	38 169 439 095	14,82	39,27
Titre 3	314 426 016 470	294 063 474 234	20 362 542 236	6,48	20,95
Titre 4	606 217 733 530	568 367 792 946	37 849 940 584	6,24	38,94
Total	2 060 227 501 840	1 963 018 763 445	97 208 738 395	4,72	100

Selon la nature, les crédits non consommés concernent la dette publique pour 0,83 milliard de F CFA, les dépenses de personnel pour 38,17 milliards de F CFA, les dépenses de fonctionnement pour 20,36 milliards de F CFA et les transferts courants pour 37,85 milliards de F CFA, représentant respectivement 0,85%, 39,27%, 20,95% et 38,94% du total. Le taux de non consommation le plus important concerne les dépenses de personnel pour 14,82%.

▪ Crédits non consommés selon la destination

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent la dette publique, les Pouvoirs publics et les Moyens de services.

Pour des crédits de la gestion de 2 035,54 milliards de F CFA, le montant des ordonnancements ressort à 1 938,32 milliards de F CFA, soit un disponible de 97,21 milliards de F CFA.

Selon la destination, les crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau qui suit.

Tableau n°72 : Crédits non consommés par destination en 2018

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Disponible	Part (%)
10 Dette publique	882 000 000 000	881 173 183 520	826 816 480	0,85
Pouvoirs publics	55 682 310 954	49 900 048 038	5 782 262 916	5,95
Dont :				
<i>21 Présidence de la République</i>	<i>38 982 802 094</i>	<i>33 658 503 990</i>	<i>5 324 298 104</i>	<i>5,48</i>
Administration générale	298 674 230 441	258 345 337 217	40 328 893 224	41,49
Dont :				
<i>31 Ministère des Affaires étrangères et des SE</i>	<i>58 263 503 560</i>	<i>39 784 573 102</i>	<i>18 478 930 458</i>	<i>19,01</i>
<i>32 Ministère des Forces armées</i>	<i>152 515 965 735</i>	<i>142 602 303 685</i>	<i>9 913 662 050</i>	<i>10,20</i>
<i>34 Ministère de la Justice</i>	<i>36 585 733 798</i>	<i>29 989 532 744</i>	<i>6 596 201 054</i>	<i>6,79</i>

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Disponible	Part (%)
Action économique	117 675 407 695	103 461 836 064	14 213 571 631	14,62
Dont :				
<i>43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan</i>	<i>48 215 288 282</i>	<i>41 036 937 329</i>	<i>7 178 350 953</i>	<i>7,38</i>
Action culturelle et sociale	481 072 728 682	464 390 337 200	16 682 391 482	17,16
Dont :				
<i>50 Ministère de l'Education nationale</i>	<i>80 733 654 369</i>	<i>78 138 634 585</i>	<i>2 595 019 784</i>	<i>2,67</i>
<i>53 Ministère de la Culture</i>	<i>8 579 015 156</i>	<i>6 678 143 228</i>	<i>1 900 871 928</i>	<i>1,96</i>
<i>54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale</i>	<i>99 781 832 423</i>	<i>96 856 651 993</i>	<i>2 925 180 430</i>	<i>3,01</i>
<i>82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat</i>	<i>6 847 387 998</i>	<i>4 969 555 145</i>	<i>1 877 832 853</i>	<i>1,93</i>
60 Charges non réparties	200 431 658 068	181 056 855 406	19 374 802 662	19,93
Total général	2 035 536 335 840	1 938 327 597 445	97 208 738 395	100

Le tableau fait ressortir, par ordre d'importance, que l'Administration générale, les charges non réparties et l'Action culturelle et sociale détiennent les parts les plus importantes dans le total des crédits disponibles de la gestion, soit respectivement 41,40%, 19,93% et 17,16%.

Pour la dette publique, le montant des crédits non consommés s'élève à 0,83 milliard de F CFA, soit 0,85% du total des crédits non consommés de la gestion.

S'agissant des Pouvoirs publics, le montant des crédits non consommés s'établit à 5,78 milliards de F CFA, soit 5,95% du total des crédits non consommés de la gestion. Les Pouvoirs publics les plus concernés sont la Présidence de la République pour 5,32 milliards de F CFA et la Cour des Comptes pour 0,40 milliard de F CFA avec des parts respectives de 5,48% et 0,41%.

En ce qui concerne les Dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 19,37 milliards de F CFA, soit 19,93% du total.

Quant aux Moyens de services, les crédits non consommés qui s'élèvent à 90,60 milliards de F CFA se répartissent entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 71,22 milliards de F CFA, soit 73,27% du total de ces crédits. Cette situation est constatée depuis 2014, comme le montre le tableau ci-dessous présentant les sections ayant les parts les plus importantes dans le total des crédits disponibles de la gestion.

Tableau n°73 : Evolution des crédits non consommés par les ministères de 2014 à 2018

Gestions	Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part (%)
2014	31 Ministère des Aff. Etrang. Et Sén. Ext.	17 431 493 946	12 550 956 064	4 880 537 882	8,26
	54 Ministère Santé et Action sociale	45 493 628 858	41 854 799 346	3 638 829 512	6,16
	34 Ministère de la Justice	23 094 965 924	22 188 087 728	906 878 196	1,54
	52 Ministère des Sports	5 769 269 920	3 619 505 859	2 149 764 061	3,64
	34 Ministère de la Justice	23 094 965 924	22 188 087 728	906 878 196	1,54
2015	31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	49 827 703 178	32 152 126 997	17 675 576 181	34,57
	50 Ministère de l'Education nationale	335 979 554 625	328 631 349 402	7 348 205 223	14,37
	54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	80 129 685 702	75 905 438 562	4 224 247 140	8,26

Gestions	Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Part (%)
	75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	111 816 651 806	104 317 562 568	7 499 089 238	14,67
2016	21 Présidence de la République	36 729 310 191	35 014 845 063	1 714 465 128	3,11
	31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	58 630 732 024	46 156 514 540	12 474 217 484	22,61
	43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	19 156 203 427	18 200 394 656	955 808 771	1,73
	50 Ministère de l'Education nationale	112 747 926 275	111 605 628 250	1 142 298 025	2,07
	82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	6 501 918 741	5 633 652 946	868 265 795	1,57
2017	31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	56 849 774 644	43 937 042 122	12 912 732 522	26,55
	33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	81 076 442 137	71 963 825 148	9 112 616 989	18,73
	43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	42 276 485 075	37 301 539 268	4 974 945 807	10,23
	75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche	135 783 624 478	131 425 929 300	4 357 695 178	8,96
	32 Ministère des Forces armées	28 899 272 357	27 296 940 399	1 602 331 958	3,29
2018	31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	58 263 503 560	39 784 573 102	18 478 930 458	19,01
	32 Ministère des Forces armées	152 515 965 735	142 602 303 685	9 913 662 050	10,2
	34 Ministère de la Justice	36 585 733 798	29 989 532 744	6 596 201 054	6,79
	43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	48 215 288 282	41 036 937 329	7 178 350 953	7,38
	33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	31 081 255 390	26 981 366 187	4 099 889 203	4,22

Selon le MFB, l'importance des crédits disponibles pour le MAESE est « due à la non régularisation de certaines autorisations d'exécution, surtout pour les dépenses de personnel qui enregistrent un disponible de plus de 13 milliards FCFA. En ce qui concerne les autres ministères, elle est imputable, d'une part, aux mesures de régulation budgétaire du MFB pour se conformer au déficit budgétaire cible retenu avec le FMI et, d'autre part, aux lenteurs notées dans les passations de certains marchés publics. »

La non régularisation des autorisations d'exécution des dépenses du MAESE constitue une situation irrégulière qui doit être corrigée.

Recommandation n°13 :

La Cour recommande au Ministre des Finances et du Budget de faire prendre les mesures nécessaires pour une régularisation à bonne date des autorisations d'exécution des dépenses du Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2018.

Tableau n°74 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires*En F CFA*

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 Dette publique	826 816 480	
Titre 2 Personnel	38 169 439 095	38 185 849 604
Titre 3 Fonctionnement	20 362 542 236	
Titre 4 Autres transferts courants	37 849 940 584	
Total	97 208 738 395	38 185 849 604

II. Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement s'intéresse aux crédits alloués aux investissements sur ressources internes et externes.

2.1. Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse est axée sur les modifications des crédits en cours de gestion et l'utilisation de ces derniers.

2.1.1. Modifications du montant et de la répartition des crédits en cours de gestion

2.1.1.1. Modifications du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2018 est modifié par la LFR. Ces modifications portent sur les ouvertures et annulations de crédits, d'une part, et sur les reports effectués sur des crédits disponibles en fin 2017, d'autre part.

- Modifications apportées par la LFR

La LFR a fait passer les crédits de paiement de 822,50 milliards de F CFA à 709,92 milliards de F CFA, soit une diminution de 112,58 milliards de F CFA.

De même, les crédits relatifs aux dépenses d'investissement exécutés par l'Etat et les autorisations relatives aux transferts en capital passent de 157,55 milliards de F CFA à 142,19 milliards de F CFA et de 664,95 milliards à 576,73 milliards, soit des baisses respectives de 15,36 milliards de F CFA et de 97,22 milliards de F CFA.

- Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits

Pour la gestion 2018, des ouvertures de crédits par décret d'avance sont effectuées pour un montant global de 53 786 223 338 F CFA par le décret n°2018-967 du 19 mai 2018 portant ouverture de crédits supplémentaires dans le budget de l'Etat.

Ces ouvertures ont le plus profité au Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural pour 20 milliards de F CFA, au Ministère des Infrastructures des Transports terrestres et du Désenclavement pour 13,27 milliards de F CFA et au Ministère des Forces armées pour 7,6 milliards de F CFA.

Le décret figurant au tableau ci-dessous relatif à des ouvertures de crédits est ratifié par l'article 6 du PLR.

Tableau n°75 : Ouvertures de crédits par décret d'avances

En F CFA

Décret	Date	Sections et Titres	Montant
2018-967	19 mai 2018	32.6	7 600 000 000
		36.6	4 000 000 000
		41.6	13 266 223 338
		42.6	20 000 000 000
		44.6	2 420 000 000
		63.6	500 000 000
		75.6	3 000 000 000
		82.6	3 000 000 000
Total général			53 786 223 338

Concernant les annulations de crédits, deux arrêtés sont pris. Il s'agit de l'arrêté n°012326 du 04 juin 2018 pour un montant de 59 948 973 338 F CFA et de celui n°017279 du 24 juillet 2018 pour 15 000 000 000 F CFA.

Ces actes sont détaillés au tableau ci-dessous :

Tableau n°76 : Annulation de crédits par arrêté en 2018

En F CFA

Référence Arrêté	Sections	Titres	Montants
N° 012326 du 04/06/2018	34	5	250 000 000
	40	5	464 913 403
	43	5	150 000 000
	44	5	2 420 000 000
	46	5	67 011 195
	52	5	3 000 000 000
	53	5	264 114 384
	54	5	2 250 000 000
	55	5	359 230 000
	56	5	235 355 000
	59	5	825 000 000
	62	5	362 500 000
	63	5	75 000 000
	22	6	1 500 000 000
	30	6	1 200 000 000
	32	6	7 600 000 000
	40	6	600 000 000
	41	6	1 200 000 000
	42	6	4 081 644 827
	43	6	2 519 704 529
	44	6	1 075 000 000
	46	6	16 200 000 000
	47	6	1 500 000 000
	49	6	1 337 500 000
	53	6	3 250 000 000
	55	6	700 000 000
	60	6	3 000 000 000
	62	6	562 000 000
	64	6	500 000 000
	65	6	300 000 000

	73	6	2 100 000 000
Total Arrêté			59 948 973 338
N° 017279 du 24/07/2018	33	5	130 000 000
	60	5	778 369 555
	21	6	8 792 936 445
	40	6	2 798 694 000
	75	6	2 500 000 000
Total Arrêté			15 000 000 000

Source : actes modificatifs 2018

Sur la base de ces actes, le montant total des annulations de crédits pour les dépenses d'investissement de la gestion 2018 est arrêté à 74 948 973 338 F CFA.

En 2018, les ouvertures de crédits par voie réglementaire concernent aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement.

- Modifications apportées par les reports de crédits

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2017 de 187,15 milliards de F CFA, des reports sont effectués pour un montant de 41,12 milliards de F CFA en 2018, soit 21,97%.

Ces reports sont effectués par les arrêtés n°00227 du 10 janvier 2018, n°00878 du 19 janvier 2018, et n°01380 du 29 janvier, n°002115 du 14 février 2018 et n° 004161 du 23 février 2018 portant report de crédits du budget consolidé d'investissement pour des montants respectifs de 19 549 880 662 F CFA, 4 891 481 992 F CFA, 6 700 189 780 F CFA, 300 000 000 F CFA et 9 683 447 566 F CFA.

Au regard de l'article 6 du décret n°2009-192 du 27 février 2009 relatif aux reprises en engagement et aux reports de crédits du budget général, les crédits non consommés à la clôture de l'année peuvent être reportés par arrêté du Ministre chargé des Finances jusqu'à la limite de 5% des crédits de l'année en cours. La Cour a examiné le rapport entre le montant des reports de crédits et celui des crédits d'investissement ouverts par la LFI.

Sur la base des crédits alloués par la LFI au budget consolidé d'investissement s'élevant à 1 339 500 000 000 F CFA toutes sections confondues, la limite de 5% des crédits est égale à 66 975 000 000 F CFA.

Le montant total des reports de crédits de 41,12 milliards de F CFA sur la gestion 2018 a ainsi respecté cette limite règlementaire de 5%.

2.1.1.2. Modification de la répartition des crédits

En 2018, des transferts et des virements de crédit opérés par arrêté ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau ci-après présente, sans contraction, l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Tableau n°77 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2018 par titre*En F CFA*

Sections	Titres	Augmentations	Parts (%)	Diminutions	Parts (%)
Total	5	12 031 839 887	15,89	17 517 125 787	23,14
Total	6	63 667 221 354	84,11	58 181 935 454	76,86
Total investissements		75 699 061 241	100	75 699 061 241	100

Ce tableau montre que les modifications des crédits effectuées par augmentation et diminution s'équilibrent à 75 699 061 241 F CFA. Les détails sont indiqués à l'annexe n° 13.

- Augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses d'investissement ont bénéficié aux dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 12,03 milliards de F CFA, soit 15,89% et aux transferts en capital (titre 6) pour 63,67 milliards de F CFA, soit 84,11%.

L'accroissement des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat a profité principalement au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 3,34 milliards de F CFA, à la Présidence de la République pour 1,79 milliards de F CFA et au Ministère des Forces armées pour 1,72 milliard de F CFA, représentant respectivement 27,80%, 14,89% et 14,33%.

Pour les transferts en capital, ils concernent, pour l'essentiel, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement et la Présidence de la République pour respectivement 29,05 milliards de F CFA, 4,45 milliards de F CFA et 3,92 milliards de F CFA, soit 45,62%, 6,99% et 6,15%.

- Diminutions de crédits

Les diminutions de crédits des dépenses d'investissement concernent les dépenses exécutées par l'Etat (titre 5) pour 17,52 milliards de F CFA, soit 23,14% et aux transferts en capital (titre 6) pour 58,18 milliards de F CFA, soit 76,86%. Ces diminutions concernent particulièrement le Ministère des Forces armées pour 4,79 milliards de F CFA, soit 27,37% et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 2,54 milliards de F CFA, soit 14,49%.

Pour les dépenses de transfert en capital, les diminutions les plus importantes concernent le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour respectivement 15,50 milliards de F CFA et 14,68 milliards de F CFA, soit 26,64% et 25,22%.

2.1.2. Crédits non consommés

Les crédits non consommés sont de 188,20 milliards de F CFA, soit 25,97% des crédits d'investissement sur ressources internes. La situation des crédits d'investissement non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau ci-après.

Tableau n°78 : Situation des crédits non consommés en 2018*En F CFA*

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation	Parts (%)
Total Titre 5 dont :	146 780 500 617	96 940 042 888	49 840 457 729	33,96%	26,49%
32 Ministère des Forces armées	31 468 673 482	21 204 934 194	10 263 739 288	32,62%	5,45%
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	17 184 202 288	10 761 244 931	6 422 957 357	37,38%	3,41%
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	19 620 882 750	14 449 860 871	5 171 021 879	26,35%	2,75%
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	11 817 953 923	7 608 709 486	4 209 244 437	35,62%	2,24%
Total Titre 6 dont :	583 100 749 383	444 774 922 210	138 325 827 173	23,72%	73,51%
21 Présidence de la République	29 877 063 555	12 418 400 000	17 458 663 555	58,44%	9,28%
41 Ministère Infrastr, Transp terrest et du Désenclavement	143 469 319 461	123 689 319 461	19 780 000 000	13,79%	10,51%
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	31 292 500 000	13 675 000 000	17 617 500 000	56,30%	9,36%

Pour un total de crédits non consommés de 188,17 milliards de F CFA sur les dépenses d'investissement sur ressources internes, 49,84 milliards de F CFA concernent le titre 5 et 138,32 milliards de F CFA le titre 6, soit des parts respectives de 26,49 % et 73,51 %.

Concernant le titre 5, le Ministère des Forces armées pour 10,26 milliards de F CFA (32,62%), le Ministère de la Santé et de l'Action sociale pour 6,42 milliards de F CFA (37,38%), le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan pour 5,17 milliards de F CFA (26,35%), le Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique pour 4,21 milliards de F CFA (35,62%) enregistrent les niveaux de crédits non consommés les plus importants

Pour le titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement avec 19,78 milliards de F CFA (17,79%), le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation technologique pour 17,62 milliards de F CFA (56,30%) et la Présidence de la République avec 17,46 milliards de F CFA (58,44%).

- **Montant important des crédits à annuler en 2018**

Il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des crédits non consommés qui nécessitent des annulations pour ceux qui ne sont pas reportés. Les crédits à annuler constituent les crédits disponibles auxquels sont retranchés les reports. Le tableau ci-dessous indique les montants des crédits à annuler.

Tableau n°79 : Montants des crédits à annuler

En F CFA

Titres	Crédits non consommés	Crédits à reporter	Crédits à annuler
Titre 5	49 840 457 729	12 547 973 163	37 292 484 566
Titre 6	138 325 827 173	19 617 026 837	118 708 800 336
Total	188 166 284 902	32 165 000 000	156 001 284 902

En tenant compte des crédits à reporter sur la gestion 2018, comme indiqué à la page 17 du PLR et des crédits non consommés issus du pointage de la Cour, le montant des crédits à annuler s'élève à **156 001 284 902 F CFA**.

Par ailleurs, il importe de noter une forte évolution des crédits non consommés et par conséquent, des crédits à annuler entre 2014 et 2018, comme le montre le tableau qui suit.

Tableau n°80 : Evolution des montants des crédits non consommés et des crédits à annuler

En F CFA

Gestions	Titres	Crédits non consommés	Crédits à annuler
2014	Titre 5	17 981 442 192	11 980 017 341
	Titre 6	34 457 903 221	7 524 423 574
	Total	52 439 345 413	19 504 440 915
2015	Titre 5	20 025 929 045	14 716 924 546
	Titre 6	36 712 989 161	10 212 989 161
	Total	56 738 918 206	24 929 913 707
2016	Titre 5	20 859 247 153	15 793 684 031
	Titre 6	67 154 700 399	21 565 904 173
	Total	88 013 947 552	37 359 588 204
2017	Titre 5	65 291 085 626	43 584 586 514
	Titre 6	121 861 602 188	102 443 101 300
	Total	187 152 687 814	146 027 687 814
2018	Titre 5	49 840 457 729	37 292 484 566
	Titre 6	138 325 827 173	118 708 800 336
	Total	188 166 284 902	156 001 284 902

Source : RELF 2014-2018

Le tableau montre une évolution plus forte des crédits à annuler qui passe de 19,5 milliards de F CFA en 2014 à 156,0 milliards de F CFA en 2018, soit plus de sept fois alors que le montant des crédits non consommés a plus que triplé.

Il fait également ressortir une tendance haussière très importante à partir de 2017, contrairement à la période 2014 à 2016, où une légère augmentation est constatée.

Cette situation est plus notée pour les transferts en capital (titre 6) dont le montant des crédits à annuler, selon les PLR, passe de 7 524 423 574 F CFA à 118 708 800 336 F CFA, soit 15,78 fois plus. Sur la même période, les crédits à annuler pour les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat (titre 5) passent de 11 980 017 341 F CFA à 37 292 484 566 F CFA, soit 3,11 fois plus.

Le rythme de progression des crédits à annuler, notamment pour les transferts en capital (titre 6), pose la problématique de la mobilisation des crédits par les administrations bénéficiaires ou de la sincérité des prévisions budgétaires.

Recommandation n°14 :

La Cour invite le Ministre des Finances et du Budget à veiller à une meilleure mobilisation des transferts en capital et à la sincérité de leurs prévisions budgétaires.

2.2. Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Les dépenses d'investissement sur ressources externes sont celles pour lesquelles le Trésor public n'est pas comptable assignataire. Pour des prévisions de 517 milliards de F CFA, ces dépenses sont exécutées à 613,86 milliards de F CFA, soit un taux de 118,73 %.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes est relatif à leurs modification et utilisation.

2.2.1. Modification des crédits en cours de gestion

L'analyse de la gestion des crédits relatives aux investissements sur ressources externes montre que les prévisions initiales pour les financements acquis et les tirages n'ont pas été modifiées par la LFR.

2.2.2. Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 280 milliards de F CFA en emprunts et 237 milliards de F CFA en subventions, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont exécutées respectivement à hauteur de 376,94 milliards de F CFA et 236,92 milliards de F CFA.

Les taux d'absorption sont donc de 134,62% pour les emprunts et 99,97% pour les subventions.

Il est également relevé une importance des crédits disponibles pour les principaux bailleurs, comme l'illustre le tableau qui suit.

Tableau n°81 : Crédits disponibles sur ressources externes pour les principaux bailleurs en 2018

Bailleurs	Prévisions	Exécutions	Disponibles	taux de non consommation	Parts (%)
11060 APP SEC ALI LG KF MTM	7 165 000 000	1 031 277 747	6 133 722 253	85,61%	2,64%
AID	17 615 000 000	8 134 974 625	9 480 025 375	53,82%	4,08%
BDA	6 111 000 000	245 199 553	5 865 800 447	95,99%	2,52%
BEI	4 930 000 000	0	4 930 000 000	100,00%	2,12%
BID	26 579 000 000	2 863 642 252	23 715 357 748	89,23%	10,20%
BOAD	17 902 000 000	5 862 663 868	12 039 336 132	67,25%	5,18%
BRE	13 916 000 000	0	13 916 000 000	100,00%	5,98%
CFD	19 893 000 000	4 610 784 717	15 282 215 283	76,82%	6,57%
CHINE	27 482 000 000	16 799 173 420	10 682 826 580	38,87%	4,59%
FAD	19 228 000 000	5 502 148 305	13 725 851 695	71,38%	5,90%
FED	60 312 000 000	26 797 308 888	33 514 691 112	55,57%	14,41%
FSAU	5 715 000 000	2 039 832 503	3 675 167 497	64,31%	1,58%
INDE	9 000 000 000	1 357 495 601	7 642 504 399	84,92%	3,29%
KFW	31 000 000 000	4 483 108 067	26 516 891 933	85,54%	11,40%
SGBS	6 000 000 000	2 350 068 455	3 649 931 545	60,83%	1,57%
USAID	40 273 000 000	28 000 000 000	12 273 000 000	30,47%	5,28%
Total prepx bailleurs	313 121 000 000	110 077 678 001	203 043 321 999	64,85%	87,30%
Total Autres bailleurs	61 447 000 000	31 909 466 501	29 537 533 499	48,07%	12,70%
Total général	374 568 000 000	141 987 144 502	232 580 855 498	62,09%	100,00%

Il ressort du tableau ci-dessus que les crédits d'investissement sur ressources externes disponibles, par bailleur, sont d'un montant total de 232 580 855 498 F CFA, soit un taux de non consommation de 62,09%.

Ce taux de non consommation est en partie imputable aux bailleurs comme le FED pour 33,51 milliards de F CFA, le KFW pour 26,52 milliards de F CFA, la BID pour 23,71 milliards de F CFA et le CFD pour 15,28 milliards de F CFA, avec des parts respectives de 14,41%, 11,40%, 10,20% et 6,57%.

Pour la plupart des bailleurs, les taux de non consommation restent élevés. C'est le cas, en particulier, de la BEI et du BRE qui ont enregistré des taux de non consommation de 100%.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor porte sur la modification des crédits affectés, l'utilisation des crédits ouverts et la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

I. Modification des crédits

En 2018, la modification des crédits applicables aux CST concerne le compte spécial « Caisse d'encouragement à la Pêche et aux industries annexes ».

Les crédits alloués à ce compte ont fait l'objet d'un virement interne, sans incidence sur le total, pour un montant de 93 000 000 de F CFA suivant les arrêtés n°021603 du 01 octobre 2018 et n°024774 du 16 novembre 2018.

Tableau n°82 : virement des crédits des CST

En F CFA

Références arrêtés	Section bénéficiaire	Catégories de comptes	Augmentations	Diminutions
021603 du 01/10/2018	40	Caisse d'encouragement à la Pêche et aux industries annexes	75 000 000	75 000 000
024774 du 16/11/2018			18 000 000	18 000 000
Total			93 000 000	93 000 000

II. Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor est marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

2.1. Dépassement de crédits

Le dépassement de crédits consolidés pour les CST s'élève à 14,80 milliards de F CFA, soit 13,30% du total des crédits ouverts. Ce dépassement est entièrement imputable au « Fonds national de Retraite ».

2.2. Crédits non consommés

Des crédits non consommés d'un montant total de 14,24 milliards de F CFA sont constatés sur les CST. La répartition de ces crédits est retracée au tableau ci-après.

Tableau n°83 : Répartition des dépassements et des crédits non consommés des CST en 2018

En F CFA

Catégories de CST	Crédits ouverts	Ordonnancements	Dépassements	Crédits non consommés	Part en %
Comptes d'affectation spéciale	96 100 000 000	110 898 794 472	-14 798 794 472		
Comptes de commerce	150 000 000	0		150 000 000	1,05
Comptes de prêts	13 750 000 000	960 383 427		12 789 616 573	89,82
Comptes d'avances	800 000 000	0		800 000 000	5,62
Comptes de garanties et avals	500 000 000	0		500 000 000	3,51
Total	111 300 000 000	111 859 177 899	-14 798 794 472	14 239 616 573	100

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts avec 12,79 milliards de F CFA, les comptes d'avances avec 0,80 milliard de F CFA, les comptes de garanties et d'aval avec 0,50 milliard de F CFA, soit des parts respectives de 89,82%, 5,62% et 3,51% du total.

III. Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Au regard des dispositions de l'article 9 de la loi n° 2017-35 du 21 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018, en ce qui concerne les comptes d'affectation spéciale, seul le solde créditeur du « FNR » doit être reporté.

Ainsi pour le FNR, le montant global des reports de la gestion 2018 sur la gestion 2019 s'élève à 0,83 milliard de F CFA.

La situation de l'ensemble des reports de soldes des CST figure au tableau suivant.

Tableau n°84 : Report des soldes des CST de 2017 sur 2018

En F CFA

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2018	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2018	Solde à reporter
compte d'affectation spéciale	-	112 225 248 302	110 898 794 472	1 326 453 830	1 326 453 830	833 585 391
compte de commerce	65 363 160	-	-	-	65 363 160	65 363 160
compte de prêt	4 875 161 394	6 733 595 284	960 383 427	5 773 211 857	10 648 373 251	10 648 373 251
compte d'avance	- 3 818 963 926	-	-	-	- 3 818 963 926	- 3 818 963 926
compte de garantie et d'aval	- 1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
TOTAL	- 565 064 592	118 958 843 586	111 859 177 899	7 099 665 687	6 534 601 095	6 041 732 656

En 2018, les recettes effectives des CST s'élèvent à 118,96 milliards de F CFA et les dépenses à 111,86 milliards de F CFA, soit un solde créditeur de 7,01 milliards de F CFA.

Avec un report de solde de -0,56 milliard de F CFA de la gestion 2017, le solde au 31 décembre 2018 des comptes spéciaux du Trésor s'établit à 6,04 milliards de F CFA.

Compte tenu du non report des soldes des comptes d'affectation spéciale autres que le solde créditeur du FNR comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter sur la gestion 2019 s'élève à 6,04 milliards de F CFA.

ANNEXES

Annexe n°1 : Situation détaillée de l'encours de la dette publique extérieure de 2014 à 2018
En F CFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2014	Encours au 31/12/2015	Encours au 31/12/2016	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2018
Crédits multilatéraux	1 503,05	1 683,13	1 785,65	1 815,32	1962,92
FMI	0	0	0		
BIRD/IDA	815,83	962,04	1 025,31	1 068,72	1136,93
BEI/FED/FND	14,78	12,74	10,45	9,12	21,85
BAD/FAD	290,77	321,52	354,06	363,86	396,35
OPEP/BADEA/BID/FASA	204,99	208,64	206,66	198,61	197,88
AUTRES	176,68	178,19	189,17	175,01	209,91
Crédits bilatéraux	757,89	896,71	1 052,19	1 334,65	1741,71
PAYS DE L'OCDE	359,31	348,07	356,52	410,22	489,93
PAYS ARABES	153,36	162,69	161,91	144,1	140,95
BCKOW	245,22	0	0	0	
AUTRES		385,95	533,76	780,33	1110,83
CREDITS A L'EXPORT	8,27	8,27	8,27	26,38	96,34
Dette commerciale	602,06	590,89	767,41	1 306,79	2423,51
Crédit Suisse	98,39	98,39	98,39	73,8	49,2
EUROBOND	503,67	492,5	570,63	1 134,60	2292,32
AFREXIMBANK			98,39	98,39	81,99
Total encours	2 871,27	3 179,00	3 613,52	4 483,14	6224,48

Source : DDP
Annexe n°2 : Evolution des principales dépenses de personnel par sections de 2014 à 2018
En milliards de F CFA

Sections	Dépenses de personnel					Evolution		
	2014	2015	2016	2017	2018	16/15	17/16	18/17
Total dépenses de personnel	477,05	522,74	563,62	599,95	683,02	7,82	6,45	13,85
21 Présidence de la République	7,4	8,17	9,76	10,18	10,06	19,46	4,30	-1,18
30 Primature	2,95	2,43	2,98	3,22	3,40	22,63	8,05	5,59
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	12,55	10,9	16,63	16,65	11,13	52,57	0,12	-33,15
32 Ministère des Forces armées	77,67	90,08	89,95	91,13	99,70	-0,14	1,31	9,40
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	31,88	35,11	41,4	39,95	48,79	17,92	-3,50	22,13
34 Ministère de la Justice	16,7	17,4	18	18,38	20,02	3,45	2,11	8,92
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	2,73	1,71	2,51	2,07	2,34	46,78	-17,53	13,04
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	18,39	19,17	21	21,4	21,88	9,55	1,90	2,24
50 Ministère de l'Education nationale	217,73	213,9	270,05	293,25	341,69	26,25	8,59	16,52
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	32,57	31,93	36,61	35,21	40,03	14,66	-3,82	13,69
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4,54	4,54	5,46	5,37	6,05	20,26	-1,65	12,66
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	4,39	6,87	8,20	11,58	13,62	19,36	41,22	17,62
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	1,34	1,72	1,65	2,19	2,19	-4,07	32,73	0,00
60 Charges non réparties	20,93	45,93	20,19	33,21	44,23	-56,04	64,49	33,18

Annexe n°3 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement par section de 2014 à 2018
En milliards de F CFA

Sections	Dépenses de fonctionnement					Evolution		
	2014	2015	2016	2017	2018	16/15	17/16	18/17
Total dépenses de fonctionnement	334,17	362,36	391,73	356,11	294,06	8,11	-9,09	-17,42
21 Présidence de la République	9,99	10,14	9,63	8,14	8,59	-5,03	-15,47	5,53
30 Primature	3,65	3,11	3,84	3,73	1,72	23,47	-2,86	-53,89
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	20,79	13	22,06	20,37	24,98	69,69	-7,66	22,63
32 Ministère des Forces armées	25,87	23,54	28,1	27,3	39,3	19,37	-2,85	43,96
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	12,95	8,71	13,55	18,44	15,78	55,57	36,09	-14,43
34 Ministère de la Justice	5,49	5,52	7,25	6,87	8,31	31,34	-5,24	20,96
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	9,2	11,27	12,27	9,38	10,07	8,87	-23,55	7,36
50 Ministère de l'Education nationale	114,81	114,73	105,9	87,11	72,63	-7,70	-17,74	-16,62
52 Ministère des Sports	2,94	3,86	4,18	5,63	7,79	8,29	34,69	38,37
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	9,28	7,2	9,06	9,03	13,29	25,83	-0,33	47,18
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	2,67	3,17	3,31	2,65	3,78	4,42	-19,94	42,64
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	7,16	7,23	7,66	5,07	6,99	5,95	-33,81	37,87
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	2,61	2,67	2,59	3,29	3,62	-3,00	27,03	10,03
60 Charges non réparties	89,92	138,24	151,64	141,78	67,49	9,69	-6,50	-52,40

Annexe n°4 : Evolution des principales dépenses de transferts courants par section, de 2014 à 2018
En milliards de F CFA

Sections	Dépenses de transferts courants					Evolution		
	2014	2015	2016	2017	2018	16/15	17/16	18/17
Total dépenses des transferts courants	350,04	352,89	430,71	422,45	568,37	22,05	-1,92	34,54
21 Présidence de la République	20,82	32,7	25,38	25,78	25,07	-22,39	1,58	-2,75
22 Assemblée nationale	0,09	4,93	13,86	14,09	14,07	181,14	1,66	-0,14
24 Conseil économique, social et environnemental	0,35	2	8,63	6	6,4	331,50	-30,48	6,67
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	0	0	0,9	6	6,3	NA	566,67	5,00
30 Primature	4,35	5,63	7,83	6,81	13,47	39,08	-13,03	97,80
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	5,29	4,5	12,66	13,58	11,2	181,33	7,27	-17,53
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	0,05	0,25	7,65	6,03	6,75	2960,00	-21,18	11,94
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	6,64	20,61	30,16	24,5	25,35	46,34	-18,77	3,47
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	2,81	5,61	5,93	6,52	9,07	5,70	9,95	39,11
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	0,01	0,12	0,43	15,67	6,12	258,33	3544,19	-60,94
50 Ministère de l'Education nationale	4,59	5,24	5,71	6,5	5,51	8,97	13,84	-15,23
53 Ministère de la Culture	3,55	9,19	9,69	11,78	5,52	5,44	21,57	-53,14
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	33,56	36,78	37,77	39,12	43,54	2,69	3,57	11,30
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Eco num	0,92	0	1,3	0,65	7,75	#DIV/0!	-50,00	1092,31
65 Ministère de la gouy Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	20,29	23,31	28,81	41,93	45,27	23,60	45,54	7,97
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	130,16	101,65	126,99	128,14	171,99	24,93	0,91	34,22
60 Charges non réparties	80,43	57,4	57,98	20,55	113,56	1,01	-64,56	452,60

Annexe n°5 : Consommation des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat en 2018

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Part (%)
21 Présidence de la République	1 852 881 300	1 844 638 438	99,56	1,90
30 Primature	1 092 616 438	748 488 955	68,50	0,77
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 627 224 476	1 245 777 848	47,42	1,29
32 Ministère des Forces armées	31 468 673 482	21 204 934 194	67,38	21,87
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	11 817 953 923	7 608 709 486	64,38	7,85
34 Ministère de la Justice	6 476 043 649	3 610 104 597	55,75	3,72
35 Ministère de la Fonction publique, de la Rationalisation des Effectifs et du Renouveau du Service public	366 176 790	324 582 475	88,64	0,33
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	174 255 139	165 004 236	94,69	0,17
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	674 279 610	644 302 723	95,55	0,66
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	227 433 670	199 889 590	87,89	0,21
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	3 589 533 992	1 866 353 064	51,99	1,93
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	437 394 860	280 012 595	64,02	0,29
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	3 121 729 991	1 585 484 833	50,79	1,64
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	19 620 882 750	14 449 860 871	73,65	14,91
44 Ministère du pétrole et des Energies	178 497 800	142 987 308	80,11	0,15
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	379 981 288	336 306 789	88,51	0,35
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	2 008 161 294	610 382 606	30,40	0,63
49 Ministère du Tourisme	437 983 144	347 445 007	79,33	0,36
50 Ministère de l'Education nationale	11 058 783 778	7 428 172 912	67,17	7,66
52 Ministère des Sports	4 967 849 294	4 428 609 676	89,15	4,57
53 Ministère de la Culture	761 046 770	603 586 821	79,31	0,62
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	17 184 202 288	10 761 244 931	62,62	11,10
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	310 999 991	233 803 719	75,18	0,24
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4 444 844 907	3 978 521 434	89,51	4,10
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	2 301 147 756	1 807 798 224	78,56	1,86
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 204 321 473	1 289 116 012	40,23	1,33
62 Ministère de l'Elevage et des productions animales	3 520 633 573	1 990 339 687	56,53	2,05
63 Ministère Communication, des télécommunications, des postes et Eco numérique	604 125 423	417 488 036	69,11	0,43
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	852 082 190	491 049 998	57,63	0,51
65 Ministère de la Gouvernance Territoriale ,du dev et de l'aménagement du territoire	627 718 190	344 619 927	54,90	0,36
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 750 259 938	515 848 669	29,47	0,53
73 Ministère des transports aériens et Développement des infrastructures aéroportuaires	299 785 820	207 591 049	69,25	0,21
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	6 534 866 889	3 901 677 246	59,71	4,02
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	555 641 414	416 578 582	74,97	0,43
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Développement des télé-services de l'Etat	299 239 873	233 371 317	77,99	0,24
83 Ministère des Mines et de la Géologie	857 539 968	675 359 033	78,76	0,70
60 Charges non reparties	93 707 486	0	0,00	0
Total	146 780 500 617	96 940 042 888	66,04	100

Annexe n°6 : Consommation des dépenses de transferts en capital en 2018
En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Taux d'exécution (%)	Part (%)
21 Présidence de la République	29 877 063 555	12 418 400 000	41,56	2,79
22 Assemblée nationale	400 000 000	200 000 000	50,00	0,04
24 Conseil économique, social et environnemental	100 000 000	100 000 000	100,00	0,02
25 Conseil constitutionnel	722 000 000	697 000 000	96,54	0,16
27 Cour suprême	50 000 000	50 000 000	100,00	0,01
28 Cour des Comptes	1 450 000 000	650 000 000	44,83	0,15
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	1 450 000 000	1 000 000 000	68,97	0,22
30 Primature	25 290 716 000	24 715 716 000	97,73	5,56
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	1 650 000 000	300 000 000	18,18	0,07
32 Ministère des Forces armées	31 486 490 000	29 486 490 000	93,65	6,63
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	21 004 000 000	16 879 000 000	80,36	3,79
34 Ministère de la Justice	300 000 000		0,00	0,00
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	9 451 400 000	9 338 200 000	98,80	2,10
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	11 430 129 454	8 467 694 000	74,08	1,90
41 Ministère Infrastructures, Transports terrestres et du Désenclavement	143 469 319 461	123 689 319 461	86,21	27,81
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural	61 797 798 173	56 330 534 680	91,15	12,66
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	38 423 244 496	31 032 371 446	80,76	6,98
44 Ministère du pétrole et des Energies	12 742 000 000	6 480 800 000	50,86	1,46
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Secteur informel et PME	1 317 000 000	681 996 311	51,78	0,15
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	13 180 723 500	5 504 358 246	41,76	1,24
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	2 965 000 000	2 410 000 000	81,28	0,54
49 Ministère du Tourisme	3 067 500 000	1 427 500 000	46,54	0,32
50 Ministère de l'Education nationale	5 584 833 000	3 699 416 500	66,24	0,83
52 Ministère des Sports	1 050 000 000	850 000 000	80,95	0,19
53 Ministère de la Culture	3 184 625 000	1 574 750 000	49,45	0,35
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	11 122 786 788	8 716 085 900	78,36	1,96
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	1 600 000 000	1 600 000 000	100,00	0,36
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	1 247 000 000	1 157 000 000	92,78	0,26
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	850 000 000	500 000 000	58,82	0,11
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 735 000 000	2 450 000 000	65,60	0,55
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	3 466 736 000	1 480 402 666	42,70	0,33
63 Ministère Communication, des télécom, des postes et Econum	5 135 000 000	5 120 000 000	99,71	1,15
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	520 000 000	500 000 000	96,15	0,11
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	34 254 683 500	25 815 000 000	75,36	5,80
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	34 535 930 000	20 014 000 000	57,95	4,50
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	1 700 000 000	1 375 000 000	80,88	0,31
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	31 292 500 000	13 675 000 000	43,70	3,07
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	975 000 000	325 000 000	33,33	0,07
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	4 774 000 000	700 000 000	14,66	0,16
83 Ministère des Mines et de la Géologie	247 000 000	157 000 000	63,56	0,04
60 Charges non réparties	26 201 270 456	23 206 887 000	88,57	5,22
Total	583 100 749 383	444 774 922 210	76,28	100

Annexe n°7 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement de l'Action Administration générale en 2018
En milliards de F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
30 Primature	26,38	25,46	96,51	21,86
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	4,28	1,55	36,21	1,33
32 Ministère des Forces armées	62,95	50,69	80,52	43,52
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	32,82	24,49	74,62	21,03
34 Ministère de la Justice	6,78	3,61	53,24	3,10
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	0,37	0,33	89,19	0,28
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	9,63	9,5	98,65	8,16
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	0,67	0,64	95,52	0,55
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	0,23	0,2	86,96	0,17
Total Action administrative générale	144,11	116,47	80,82	100

Annexe n°8 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement de l'Action économique en 2018
En milliards de F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	15,02	10,33	68,77	4,04
41 Ministère Infrac, Transp terrest et du Désenclavement	143,91	123,97	86,14	48,49
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement rural	64,92	57,92	89,22	22,66
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	58,04	45,48	78,36	17,79
44 Ministère du pétrole et des Energies	12,92	6,62	51,24	2,59
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	1,7	1,02	60,00	0,40
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	15,19	6,11	40,22	2,39
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne Industrie	2,96	2,41	81,42	0,94
49 Ministère du Tourisme	3,51	1,78	50,71	0,70
Total Action économique	318,17	255,64	80,35	100

Annexe n°9 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale en 2018
En milliards de F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
50 Ministère de l'Education nationale	16,64	11,13	66,89	8,60
52 Ministère des Sports	6,02	5,28	87,71	4,08
53 Ministère de la Culture	3,95	2,18	55,19	1,68
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	28,31	19,48	68,81	15,05
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	1,91	1,83	95,81	1,41
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	5,69	5,14	90,33	3,97
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	3,15	2,31	73,33	1,78
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	6,94	3,74	53,89	2,89
62 Ministère de l'Elevage et des productions animales	6,99	3,47	49,64	2,68
63 Ministère Communication, des télécommunications, des Postes et Eco numérique	5,74	5,54	96,52	4,28
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	1,37	0,99	72,26	0,76
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	34,88	26,16	75,00	20,21
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	36,29	20,53	56,57	15,86
73 Ministère des transports aériens et dev des infrastructures aéroportuaires	2	1,58	79,00	1,22
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	37,83	17,58	46,47	13,58
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	1,53	0,74	48,37	0,57
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du Développement des télé-services de l'Etat	5,07	0,93	18,34	0,72
83 Ministère des Mines et de la Géologie	1,1	0,83	75,45	0,64
Total Action culturelle et sociale	205,41	129,44	63,02	100

Annexe n°10 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2018
En F CFA

Sections	Titres	Augmentations	Part %	Diminutions	Part %
54	2	29 500 000	0,05	-29 500 000	0,05
Total Titre 2		29 500 000	0,05	-29 500 000	0,05
21	3	347 743 973	0,56	-252 743 973	0,40
30		51 047 500	0,08	-21 047 500	0,03
31		2 196 751 294	3,51	-1 479 631 294	2,36
32		2 938 050 750	4,69	-2 271 031 750	3,63
33		906 928 290	1,45	-2 067 937 900	3,30
34		472 804 733	0,76		0,00
35		35 994 200	0,06	-16 932 200	0,03
37		22 600 000	0,04	-8 000 000	0,01
43		1 175 171 975	1,88	-677 613 262	1,08
44		15 000 000	0,02	-2 000 000	0,00
45		124 999 792	0,20		0,00
49		319 500 000	0,51	-4 500 000	0,01
50		865 539 553	1,38	-804 929 100	1,29
52		526 143 600	0,84	-3 750 000	0,01
54		759 873 341	1,21	-138 415 341	0,22
56		104 800 369	0,17	-44 800 369	0,07
58		100 985 500	0,16	-100 000 000	0,16
59		175 000 000	0,28	-175 000 000	0,28
60		6 682 010 710	10,67	-16 090 640 421	25,69
62		17 000 000	0,03		0,00
65		0,00	-500 000	0,00	
75	99 488 354	0,16	-99 738 354	0,16	
80	11 916 560	0,02	-11 916 560	0,02	
Total Titre 3		17 949 350 494	28,66	-24 271 128 024	38,76
21	4	8 316 574 530	13,28	-820 000 000	1,31
22		18 950 000	0,03		0,00
30		2 450 000 000	3,91	-350 000 000	0,56
31		650 000 000	1,04	-1 000 000 000	1,60
32		218 003 000	0,35		0,00
38		200 000 000	0,32		0,00
41		600 000 000	0,96	-300 000 000	0,48
42		67 000 000	0,11	-500 000 000	0,80
43		136 850 000	0,22		0,00
44		68 100 000	0,11	-100 000 000	0,16
45		643 000 000	1,03		0,00
46			0,00	-4 619 800 000	7,38
47			0,00	-230 000 000	0,37
49		500 000 000	0,80	-1 000 000 000	1,60
50			0,00	-1 500 000 000	2,40
52		559 000 000	0,89	-495 000 000	0,79
54			0,00	-250 000 000	0,40
56		50 000 000	0,08		0,00
58		315 000 000	0,50	-100 000 000	0,16
59		1 255 000	0,00	-1 255 000	0,00
60		20 950 471 442	33,46	-26 485 695 884	42,29
63		950 000 000	1,52	-270 000 000	0,43
65		150 000 000	0,24		0,00
68			0,00	-200 000 000	0,32
73	66 000 000	0,11		0,00	
75	7 723 324 442	12,33	-100 000 000	0,16	
82	10 000 000	0,02		0,00	
Total Titre 4		44 643 528 414	71,29	-38 321 750 884	61,19
Total Général		62 622 378 908	100	-62 622 378 908	100

Annexe n°11 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2018
En F CFA

Section	Augmentation	Part	diminution	Part
21	8 664 318 503	13,84	1 072 743 973	1,71
22	18 950 000	0,03	-	-
Total Pouvoirs publics	8 683 268 503	13,87	1 072 743 973	1,71
30	2 501 047 500	3,99	371 047 500	0,59
31	2 846 751 294	4,55	2 479 631 294	3,96
32	3 156 053 750	5,04	2 271 031 750	3,63
33	906 928 290	1,45	2 067 937 900	3,3
34	472 804 733	0,76	-	-
35	35 994 200	0,06	16 932 200	0,03
37	22 600 000	0,04	8 000 000	0,01
38	200 000 000	0,32	-	-
Total Adm, gen	10 142 179 767	16,2	7 214 580 644	11,52
41	600 000 000	0,96	300 000 000	0,48
42	67 000 000	0,11	500 000 000	0,8
43	1 312 021 975	2,1	677 613 262	1,08
44	83 100 000	0,13	102 000 000	0,16
45	767 999 792	1,23	-	-
46	-	-	4 619 800 000	7,38
47	-	-	230 000 000	0,37
49	819 500 000	1,31	1 004 500 000	1,6
Total Act, econ,	3 649 621 767	5,83	7 433 913 262	11,87
50	865 539 553	1,38	2 304 929 100	3,68
52	1 085 143 600	1,73	498 750 000	0,8
54	789 373 341	1,26	417 915 341	0,67
56	154 800 369	0,25	44 800 369	0,07
58	415 985 500	0,66	200 000 000	0,32
59	176 255 000	0,28	176 255 000	0,28
62	17 000 000	0,03	-	-
63	950 000 000	1,52	270 000 000	0,43
65	150 000 000	0,24	500 000	0
68	-	-	200 000 000	0,32
73	66 000 000	0,11	-	-
75	7 822 812 796	12,49	199 738 354	0,32
80	11 916 560	0,02	11 916 560	0,02
82	10 000 000	0,02	-	-
Total Adm, cul,	12 514 826 719	19,98	4 324 804 724	6,91
60	27 632 482 152	44,13	42 576 336 305	67,99
Total général	62 622 378 908	100	62 622 378 908	100

Annexe n°12 : Crédits non consommés par section en 2018
En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Disponible	Taux de non consommation %	Part (%)
10 Dette publique	882 000 000 000	881 173 183 520	826 816 480	0,09	0,85
21 Présidence de la République	38 982 802 094	33 658 503 990	5 324 298 104	13,66	5,48
22 Assemblée nationale	14 093 456 000	14 074 506 000	18 950 000	0,13	0,02
27 Cour suprême	1 116 682 060	1 078 115 628	38 566 432	3,45	0,04
28 Cour des Comptes	1 489 370 800	1 088 922 420	400 448 380	26,89	0,41
Pouvoirs publics	55 682 310 954	49 900 048 038	5 782 262 916	10,38	5,95
30 Primature	15 618 186 207	15 195 346 730	422 839 477	2,71	0,43
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	58 263 503 560	39 784 573 102	18 478 930 458	31,72	19,01
32 Ministère des Forces armées	152 515 965 735	142 602 303 685	9 913 662 050	6,50	10,2
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publiq	31 081 255 390	26 981 366 187	4 099 889 203	13,19	4,22
34 Ministère de la Justice	36 585 733 798	29 989 532 744	6 596 201 054	18,03	6,79
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	1 548 426 425	1 328 278 807	220 147 618	14,22	0,23
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	346 668 000	263 472 231	83 195 769	24,00	0,09
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	2 034 234 180	1 651 001 787	383 232 393	18,84	0,39
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	680 257 146	549 461 944	130 795 202	19,23	0,13
Administration générale	298 674 230 441	258 345 337 217	40 328 893 224	13,50	41,49
40 Ministère de la Pêche et l'Econo maritime	7 141 141 307	6 475 311 778	665 829 529	9,32	0,68
41 Ministère Infrast, Transp terrest et Désencla	8 907 487 298	7 720 534 319	1 186 952 979	13,33	1,22
42 Ministère de l'Agriculture et Equipem. rural	30 401 607 554	28 727 533 694	1 674 073 860	5,51	1,72
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	48 215 288 282	41 036 937 329	7 178 350 953	14,89	7,38
44 Ministère du pétrole et des Energies	4 896 315 000	3 752 931 771	1 143 383 229	23,35	1,18
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	4 990 138 007	4 296 322 434	693 815 573	13,90	0,71
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	7 944 634 696	7 519 381 822	425 252 874	5,35	0,44
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	2 103 804 158	1 881 545 480	222 258 678	10,56	0,23
49 Ministère du Tourisme	3 074 991 393	2 051 337 437	1 023 653 956	33,29	1,05
Action économique	117 675 407 695	103 461 836 064	14 213 571 631	12,08	14,62
50 Ministère de l'Education nationale	80 733 654 369	78 138 634 585	2 595 019 784	3,21	2,67
52 Ministère des Sports	10 037 096 341	9 600 784 531	436 311 810	4,35	0,45
53 Ministère de la Culture	8 579 015 156	6 678 143 228	1 900 871 928	22,16	1,96
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	99 781 832 423	96 856 651 993	2 925 180 430	2,93	3,01
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	2 895 149 022	2 436 569 039	458 579 983	15,84	0,47
56 Ministère de Environ. et Dévelop durable	12 764 800 016	11 364 725 724	1 400 074 292	10,97	1,44
58 Ministère de la femme, famille et du genre	2 347 512 681	1 936 910 008	410 602 673	17,49	0,42
59 Ministère de la formation prof, de l'apprentissage et de l'artisanat	9 426 625 895	9 057 543 908	369 081 987	3,92	0,38
62 Ministère de l'élevage et productions animales	3 707 077 247	3 095 050 436	612 026 811	16,51	0,63
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Eco num	9 298 180 093	8 342 226 094	955 953 999	10,28	0,98
64 Ministère de l'Eco Solidaire et Microfinance	405 793 120	207 606 066	198 187 054	48,84	0,2
65 Ministère de la gouv Territo, du dev et de l'aménagement du territoire	47 264 632 873	46 707 509 319	557 123 554	1,18	0,57
68 Ministère de l'hydraulique et assainissement	6 294 772 416	5 570 853 227	723 919 189	11,50	0,74
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	400 337 880	250 952 418	149 385 462	37,31	0,15
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	176 730 441 403	176 166 012 615	564 428 788	0,32	0,58
80 Ministère bonne Gouv et protect l'enfance	3 046 473 149	2 623 186 083	423 287 066	13,89	0,44
82 Ministère de la promo des investiss. du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	6 847 387 998	4 969 555 145	1 877 832 853	27,42	1,93
83 Ministère des Mines et de la Géologie	511 946 600	387 422 781	124 523 819	24,32	0,13
Action culturelle et sociale	481 072 728 682	464 390 337 200	16 682 391 482	3,47	17,16
60 Charges non réparties	200 431 658 068	181 056 855 406	19 374 802 662	9,67	19,93
Total général	2 035 536 335 840	1 938 327 597 445	97 208 738 395	4,78	100

Annexe n°13 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2018

En F CFA

Sections	Titres	Augmentations	Parts (%)	Diminutions	Parts (%)
21 Présidence de la République	5	1 792 000 000	14,89	0	0,00
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	5	347 790 000	2,89	105 093 772	0,60
32 Ministère des Forces armées	5	1 723 860 000	14,33	4 794 229 555	27,37
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publicq	5	0	0,00	201 293 520	1,15
34 Ministère de la Justice	5	500 500 000	4,16	4 111 597	0,02
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	5	19 997 000	0,17	21 997 000	0,13
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	5	36 000 000	0,30	0	0,00
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	5	122 823 780	1,02	122 897 780	0,70
40 Ministère de la Pêche et l'Econo maritime	5	85 000 000	0,71	85 000 000	0,49
42 Ministère de l'Agriculture et Equipem. rural	5	119 000 000	0,99	82 157 894	0,47
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	5	3 344 388 866	27,80	2 538 481 140	14,49
44 Ministère du pétrole et des Energies	5	0	0,00	2 200	0,00
45 Ministère du Commerce, de la Cons,du Sect inf et PME	5	1 000 000	0,01	1 000 000	0,01
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	5	280 242 927	2,33	283 242 927	1,62
49 Ministère du Tourisme	5	0	0,00	10 500 000	0,06
Action économique	5	80 000 000	0,66	81 337 500	0,46
50 Ministère de l'Education nationale	5	12 500 000	0,10	12 500 000	0,07
52 Ministère des Sports	5	0	0,00	1 836 365	0,01
53 Ministère de la Culture	5	751 882 750	6,25	81 382 750	0,46
56 Ministère de Environ. et Dévelop durable	5	129 915 350	1,08	95 072 688	0,54
58 Ministère de la femme, famille et du genre	5	58 777 159	0,49	52 777 159	0,30
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	5	0	0,00	36 000 000	0,21
60 Charges non réparties	5	2 093 869 555	17,40	8 365 259 522	47,75
62 Ministère de l'élevage et productions animales	5	400 000 000	3,32	404 000 000	2,31
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Eco num	5	0	0,00	1 000 022	0,01
64 Ministère de l'Eco Solidaire et Microfinance	5	75 962 200	0,63	78 962 200	0,45
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	5	0	0,00	5 400	0,00
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	5	0	0,00	184 840	0,00
75 Ministère de l'Enseignement superieur, de la recherche et de l'innovation	5	32 000 000	0,27	32 000 000	0,18
80 Ministère bonne Gouv et protect l'enfance	5	24 330 300	0,20	24 548 776	0,14
82 Ministère de la promo des investiss. du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	5	0	0,00	251 180	0,00
Total	5	12 031 839 887	15,89	17 517 125 787	23,14
21 Présidence de la République	6	3 918 400 000	6,15	1 498 400 000	2,58
22 Assemblée nationale	6	200 000 000	0,31	0	0,00
25 Conseil constitutionnel	6	622 000 000	0,98	0	0,00
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	6	450 000 000	0,71	0	0,00
30	6	3 490 000 000	5,48	125 000 000	0,21
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	6	0	0	150 000 000	0,26
32 Ministère des Forces armées	6	2 625 000 000	4,12	0	0,00
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	6	130 000 000	0,20	15 500 000 000	26,64
34 Ministère de la Justice	6	0	0	800 000 000	1,37
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	6	940 435 454	1,48	358 000 000	0,62
41 Ministère Infrast, Transp terrest et Désencla	6	4 450 000 000	6,99	4 500 000 000	7,73
42 Ministère de l'Agriculture et Equipem. rural	6	425 000 000	0,67	1 837 500 000	3,16
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	6	29 045 000 000	45,62	14 675 235 454	25,22
44 Ministère du pétrole et des Energies	6	100 000 000	0,16	5 000 000 000	8,59
45 Ministère du Commerce, de la Cons,du Sect inf et PME	6	125 000 000	0,20	220 000 000	0,38
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	6	2 719 800 000	4,27	2 983 800 000	5,13
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	6	730 000 000	1,15	200 000 000	0,34
50 Ministère de l'Education nationale	6	425 000 000	0,67	0	0,00
52 Ministère des Sports	6	100 000 000	0,16	100 000 000	0,17
53 Ministère de la Culture	6	1 100 000 000	1,73	500 000 000	0,86
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	6	572 785 900	0,90	0	0,00
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	6	300 000 000	0,47	0	0,00
60 Charges non réparties	6	5 889 800 000	9,25	4 739 000 000	8,15
62 Ministère de l'élevage et productions animales	6	500 000 000	0,79	100 000 000	0,17

Sections	Titres	Augmentations	Parts (%)	Diminutions	Parts (%)
63 Ministère Communication, des télécom, des postes et Eco num	6	15 000 000	0,02	0	0,00
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	6	1 830 000 000	2,87	500 000 000	0,86
68 Ministère de l'hydraulique et assainissement	6	2 715 000 000	4,26	3 415 000 000	5,87
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	6	100 000 000	0,16	0	0,00
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	6	0	0	980 000 000	1,68
82 Ministère de la promo des investiss. du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	6	149 000 000	0,23	0	0,00
Total	6	63 667 221 354	84,11	58 181 935 454	76,86
Total investissements		75 699 061 241	100	75 699 061 241	100

Annexe n°14: Situation des crédits non consommés en 2018

En F CFA

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Parts (%)
21 Présidence de la République	1 852 881 300	1 844 638 438	8 242 862	0,44	0,00
30 Primature	1 092 616 438	748 488 955	344 127 483	31,50	0,18
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	2 627 224 476	1 245 777 848	1 381 446 628	52,58	0,73
32 Ministère des Forces armées	31 468 673 482	21 204 934 194	10 263 739 288	32,62	5,45
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	11 817 953 923	7 608 709 486	4 209 244 437	35,62	2,24
34 Ministère de la Justice	6 476 043 649	3 610 104 597	2 865 939 052	44,25	1,52
35 Ministère de la Fonct pub, rat eff et renouv serv pub	366 176 790	324 582 475	41 594 315	11,36	0,02
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	174 255 139	165 004 236	9 250 903	5,31	0,00
37 Ministère du Travail, du Dialogue soc, des org prof et relat inst	674 279 610	644 302 723	29 976 887	4,45	0,02
38 Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie	227 433 670	199 889 590	27 544 080	12,11	0,01
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	3 589 533 992	1 866 353 064	1 723 180 928	48,01	0,92
41 Ministère Infrastr, Transp terrest et du Désenclavement	437 394 860	280 012 595	157 382 265	35,98	0,08
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipe rural	3 121 729 991	1 585 484 833	1 536 245 158	49,21	0,82
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	19 620 882 750	14 449 860 871	5 171 021 879	26,35	2,75
44 Ministère du pétrole et des Energies	178 497 800	142 987 308	35 510 492	19,89	0,02
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	379 981 288	336 306 789	43 674 499	11,49	0,02
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	2 008 161 294	610 382 606	1 397 778 688	69,60	0,74
49 Ministère du Tourisme	437 983 144	347 445 007	90 538 137	20,67	0,05
50 Ministère de l'Education nationale	11 058 783 778	7 428 172 912	3 630 610 866	32,83	1,93
52 Ministère des Sports	4 967 849 294	4 428 609 676	539 239 618	10,85	0,29
53 Ministère de la Culture	761 046 770	603 586 821	157 459 949	20,69	0,08
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	17 184 202 288	10 761 244 931	6 422 957 357	37,38	3,41
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	310 999 991	233 803 719	77 196 272	24,82	0,04
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	4 444 844 907	3 978 521 434	466 323 473	10,49	0,25
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	2 301 147 756	1 807 798 224	493 349 532	21,44	0,26
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 204 321 473	1 289 116 012	1 915 205 461	59,77	1,02
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	3 520 633 573	1 990 339 687	1 530 293 886	43,47	0,81
63 Ministère Communication, des telecom, des postes et Ecomum	604 125 423	417 488 036	186 637 387	30,89	0,10
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	852 082 190	491 049 998	361 032 192	42,37	0,19
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	627 718 190	344 619 927	283 098 263	45,10	0,15
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	1 750 259 938	515 848 669	1 234 411 269	70,53	0,66
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	299 785 820	207 591 049	92 194 771	30,75	0,05
75 Ministère de l'Enseignement superieur, de la recherche et de l'innovation	6 534 866 889	3 901 677 246	2 633 189 643	40,29	1,40
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	555 641 414	416 578 582	139 062 832	25,03	0,07
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	299 239 873	233 371 317	65 868 556	22,01	0,04
83 Ministère des Mines et de la Géologie	857 539 968	675 359 033	182 180 935	21,24	0,10
60 Charges non réparties	93 707 486		93 707 486	100,00	0,05
Total Titre 5	146 780 500 617	96 940 042 888	49 840 457 729	33,96	26,49
21 Présidence de la République	29 877 063 555	12 418 400 000	17 458 663 555	58,44	9,28
22 Assemblée nationale	400 000 000	200 000 000	200 000 000	50,00	0,11
24 Conseil économique, social et environnemental	100 000 000	100 000 000	0	0,00	0,00
25 Conseil constitutionnel	722 000 000	697 000 000	25 000 000	3,46	0,01
27 Cour suprême	50 000 000	50 000 000	0	0,00	0,00
28 Cour des Comptes	1 450 000 000	650 000 000	800 000 000	55,17	0,43

Sections	Crédits de la gestion	Ordonnancements	Crédits non consommés	Taux de non consommation (%)	Parts (%)
29 Haut Conseil des Collectivités territoriales	1 450 000 000	1 000 000 000	450 000 000	31,03	0,24
30 Primature	25 290 716 000	24 715 716 000	575 000 000	2,27	0,31
31 Ministère des Affaires étrangères et des SE	1 650 000 000	300 000 000	1 350 000 000	81,82	0,72
32 Ministère des Forces armées	31 486 490 000	29 486 490 000	2 000 000 000	6,35	1,06
33 Ministère de l'Intérieur et de Sécurité publique	21 004 000 000	16 879 000 000	4 125 000 000	19,64	2,19
34 Ministère de la Justice	300 000 000		300 000 000	100,00	0,16
36 Ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'IMO	9 451 400 000	9 338 200 000	113 200 000	1,20	0,06
40 Ministère de la Pêche et l'Economie maritime	11 430 129 454	8 467 694 000	2 962 435 454	25,92	1,57
41 Ministère Infrast, Transp terrest et du Désenclavement	143 469 319 461	123 689 319 461	19 780 000 000	13,79	10,51
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural	61 797 798 173	56 330 534 680	5 467 263 493	8,85	2,91
43 Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	38 423 244 496	31 032 371 446	7 390 873 050	19,24	3,93
44 Ministère du pétrole et des Energies	12 742 000 000	6 480 800 000	6 261 200 000	49,14	3,33
45 Ministère du Commerce, de la Cons, du Sect inf et PME	1 317 000 000	681 996 311	635 003 689	48,22	0,34
46 Ministère du Renouveau urbain, de l'Habitat et du Cadre de vie	13 180 723 500	5 504 358 246	7 676 365 254	58,24	4,08
47 Ministère de l'Industrie et de la petite et moyenne industrie	2 965 000 000	2 410 000 000	555 000 000	18,72	0,29
49 Ministère du Tourisme	3 067 500 000	1 427 500 000	1 640 000 000	53,46	0,87
50 Ministère de l'Education nationale	5 584 833 000	3 699 416 500	1 885 416 500	33,76	1,00
52 Ministère des Sports	1 050 000 000	850 000 000	200 000 000	19,05	0,11
53 Ministère de la Culture	3 184 625 000	1 574 750 000	1 609 875 000	50,55	0,86
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale	11 122 786 788	8 716 085 900	2 406 700 888	21,64	1,28
55 Ministère de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la promotion du volontariat	1 600 000 000	1 600 000 000	0	0,00	0,00
56 Ministère de l'Environnement et du Développement durable	1 247 000 000	1 157 000 000	90 000 000	7,22	0,05
58 Ministère de la femme ,de la famille et du genre	850 000 000	500 000 000	350 000 000	41,18	0,19
59 Ministère de la formation prof ,de l'apprentissage et de l'artisanat	3 735 000 000	2 450 000 000	1 285 000 000	34,40	0,68
62 Ministère de l'élevage et des productions animales	3 466 736 000	1 480 402 666	1 986 333 334	57,30	1,06
63 Ministère Communication, des télécom, des postes et Ecomum	5 135 000 000	5 120 000 000	15 000 000	0,29	0,01
64 Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	520 000 000	500 000 000	20 000 000	3,85	0,01
65 Ministère de la gouv Territo ,du dev et de l'aménagement du territoire	34 254 683 500	25 815 000 000	8 439 683 500	24,64	4,49
68 Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement	34 535 930 000	20 014 000 000	14 521 930 000	42,05	7,72
73 Ministère des transports aériens et dev des infrast aéroportuaires	1 700 000 000	1 375 000 000	325 000 000	19,12	0,17
75 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation	31 292 500 000	13 675 000 000	17 617 500 000	56,30	9,36
80 Ministère bonne Gouv et protection de l'enfance	975 000 000	325 000 000	650 000 000	66,67	0,35
82 Ministère de la promo des investissements du partenariat et du dev des télé-services de l'Etat	4 774 000 000	700 000 000	4 074 000 000	85,34	2,17
83 Ministère des Mines et de la Géologie	247 000 000	157 000 000	90 000 000	36,44	0,05
60 Charges non réparties	26 201 270 456	23 206 887 000	2 994 383 456	11,43	1,59
Total Titre 6	583 100 749 383	444 774 922 210	138 325 827 173	23,72	73,51
Total crédits non consommés	729 881 250 000	541 714 965 098	188 166 284 902	25,78	100

Annexe n°15 : Crédits disponibles sur ressources externes par bailleur en 2018
En F CFA

Bailleurs	Prévisions	Exécutions	Disponibles	taux de non consommation (%)	Parts (%)
11043 AMELIORATION DE LA PROTECTION PHASE 2	1 000 000 000	835 345 413	164 654 587	16,47	0,07
11049 PADEN	1 935 000 000	1 207 749 594	727 250 406	37,58	0,31
11050 PROJ DE DEV INCLET DUR DE LAGROBUSS	1 500 000 000	547 481 380	952 518 620	63,50	0,41
11060 APP SEC ALI LG KF MTM	7 165 000 000	1 031 277 747	6 133 722 253	85,61	2,64
11062 PAPSEN	2 500 000 000	1 000 000 000	1 500 000 000	60,00	0,64
11067 PERI IRRE WAOUNDE	1 500 000 000	647 684 180	852 315 820	56,82	0,37
11071 PROJ CONST REHAB PC	5 088 000 000	2 352 521 605	2 735 478 395	53,76	1,18
ABUD	1 500 000 000	418 751 015	1 081 248 985	72,08	0,46
ACDI	553 000 000	0	553 000 000	100	0,24
AID	17 615 000 000	8 134 974 625	9 480 025 375	53,82	4,08
BDA	6 111 000 000	245 199 553	5 865 800 447	95,99	2,52
BEI	4 930 000 000	0	4 930 000 000	100	2,12
BELGE	3 247 000 000	2 236 251 716	1 010 748 284	31,13	0,43
BID	26 579 000 000	2 863 642 252	23 715 357 748	89,23	10,20
BOAD	17 902 000 000	5 862 663 868	12 039 336 132	67,25	5,18
BRE	13 916 000 000	0	13 916 000 000	100	5,98
CDEA	1 160 000 000	0	1 160 000 000	100,00	0,50
CFD	19 893 000 000	4 610 784 717	15 282 215 283	76,82	6,57
CHINE	27 482 000 000	16 799 173 420	10 682 826 580	38,87	4,59
CSUD	1 000 000 000	500 000 000	500 000 000	50,00	0,21
FAD	19 228 000 000	5 502 148 305	13 725 851 695	71,38	5,90
FCES	2 000 000 000	0	2 000 000 000	100,00	0,86
FED	60 312 000 000	26 797 308 888	33 514 691 112	55,57	14,41
FEM	95 000 000	52 299 523	42 700 477	44,95	0,02
FGAV	1 850 000 000	704 102 398	1 145 897 602	61,94	0,49
FIDA	4 000 000 000	1 762 603 710	2 237 396 290	55,93	0,96
FKDA	547 000 000	0	547 000 000	100,00	0,24
FKDEA	2 000 000 000	0	2 000 000 000	100,00	0,86
FMO	4 073 000 000	3 590 331 018	482 668 982	11,85	0,21
FNUA	1 129 000 000	0	1 129 000 000	100,00	0,49
FRCE	4 000 000 000	3 622 427 350	377 572 650	9,44	0,16
FSAU	5 715 000 000	2 039 832 503	3 675 167 497	64,31	1,58
GTZ	8 000 000 000	7 885 715 010	114 284 990	1,43	0,05
INDE	9 000 000 000	1 357 495 601	7 642 504 399	84,92	3,29
ITAL	2 000 000 000	459 169 900	1 540 830 100	77,04	0,66
JAPN	3 648 000 000	2 008 577 690	1 639 422 310	44,94	0,70
KFW	31 000 000 000	4 483 108 067	26 516 891 933	85,54	11,40
LUXE	1 616 000 000	53 395 747	1 562 604 253	96,70	0,67
NI	50 000 000	0	50 000 000	100,00	0,02
OMS	305 000 000	0	305 000 000	100,00	0,13
ONUD	5 000 000	0	5 000 000	100,00	0,00
OPEP	1 440 000 000	954 123 986	485 876 014	33,74	0,21
PAM	357 000 000	0	357 000 000	100,00	0,15
PNUD	100 000 000	70 935 266	29 064 734	29,06	0,01
SGBS	6 000 000 000	2 350 068 455	3 649 931 545	60,83	1,57
TUR	1 500 000 000	0	1 500 000 000	100,00	0,64
UEMOA	18 000 000	0	18 000 000	100,00	0,01
UNIC	1 731 000 000	1 000 000 000	731 000 000	42,23	0,31
USAID	40 273 000 000	28 000 000 000	12 273 000 000	30,47	5,28
Total général	374 568 000 000	141 987 144 502	232 580 855 498	62,09	100

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Prévisions et réalisations des lois de finances pour 2018	10
Tableau n°2 : Evolution du solde budgétaire global (SBG) rapporté au PIB nominal.....	14
Tableau n°3 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2014 à 2018	14
Tableau n°4 : Evolution de l'indicateur de convergence Dépenses de personnel / recettes fiscales.....	15
Tableau n°5 : Evolution du taux de pression fiscale de 2014 à 2018.....	15
Tableau n°6 : Situation d'exécution des ressources du budget général en 2018.....	16
Tableau n°7 : Evolution des recettes de 2014 à 2018.....	16
Tableau n°8 : Prévisions des ressources internes	17
Tableau n°9 : Situation d'exécution des recettes internes en 2018	17
Tableau n°10 : Recouvrements de recettes en l'absence de prévisions.....	18
Tableau n°11 : Situation d'exécution des recettes fiscales.....	19
Tableau n°12 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2014 à 2018.....	20
Tableau n°13 : Restes à recouvrer par poste comptable sur impôts directs perçus par voie de rôle	20
Tableau n°14 : Situation d'exécution des recettes non fiscales en 2018.....	22
Tableau n°15 : Evolution des recettes non fiscales de 2014 à 2018.....	23
Tableau n°16 : Situation d'exécution des autres recettes internes.....	24
Tableau n°17 : Recouvrement au titre de la dette rétrocédée par société bénéficiaire en 2018	24
Tableau n°18 : Ecart entre la situation de la dette rétrocédée de 2018 et celle de 2017.....	25
Tableau n°19 : Evolution des autres ressources internes de 2014 à 2018	26
Tableau n°20 : Evolution des recettes internes par comptable principal de 2014 à 2018	26
Tableau n°21 : Prévisions, réalisations et part des titres de dépenses ordinaires dans le budget général	28
Tableau n°22 : Evolution des dépenses ordinaires de 2014 à 2018.....	29
Tableau n°23 : Evolution de l'endettement public de 2014 à 2018.....	29
Tableau n°24 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2014 à 2018	30
Tableau n°25 : Encours de la dette publique intérieure en 2018	31
Tableau n°26 : Evolution de l'encours de la dette publique intérieure de 2014 à 2018	32
Tableau n°27 : Ecarts entre la situation de l'encours de la DPI au 31/12/2017 et au 01/01/2018	32
Tableau n°28 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2014 à 2018	33
Tableau n°29 : Exécution du service de la dette publique intérieure	34
Tableau n°30 : Répartition du service de la dette publique intérieure.....	35
Tableau n°31 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2018	36
Tableau n°32 : Indicateurs et seuils de viabilité de la dette.....	38
Tableau n°33 : Situation d'exécution des dépenses de personnel en 2018	39
Tableau n°34 : Prévisions et réalisations des dépenses de fonctionnement en 2018.....	40
Tableau n°35 : Prévisions et réalisations des transferts courants en 2018	40
Tableau n°36 : Situation d'exécution des dépenses ordinaires des Pouvoirs publics en 2018.....	42
Tableau n°37 : Situation d'exécution des dépenses ordinaires des Moyens des services en 2018.....	43
Tableau n°38 : Situation d'exécution des dépenses communes par nature en 2018	43
Tableau n°39 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes.....	44
Tableau n°40 : Ecarts sur les montants des dépenses d'investissement entre PLR et CGAF	44
Tableau n°41 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2014 à 2018.....	46
Tableau n°42 : Evolution du ratio investissements publics financés sur ressources internes/ recettes fiscales de 2014 à 2018	46
Tableau n°43 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement des Pouvoirs publics en 2018	48
Tableau n°44 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement en 2018.....	48

Tableau n°45 : Situation d'exécution des dépenses communes par nature en 2018	49
Tableau n°46 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2018	50
Tableau n°47 : Situation d'exécution des dépenses sur ressources externes par secteur d'activité en 2018.....	50
Tableau n°48 : Dépenses par sous-secteur d'activité	51
Tableau n°49 : Prévisions et réalisations des dépenses d'investissement par bailleur en 2018	54
Tableau n°50 : Récapitulatif des dépenses en capital en 2018	55
Tableau n°51 : Récapitulatif des dépenses du budget général en 2018.....	56
Tableau n°52 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des CST en 2018	57
Tableau n°53 : Répartition des plus-values de recettes sur CST en 2018	58
Tableau n°54 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2018	58
Tableau n°55 : Situation des demandes de prêt au 31 décembre 2018.....	59
Tableau n°56 : Evolution des demandes de prêts de 2015 à 2018	59
Tableau n°57 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2018	59
Tableau n°58 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2018.....	60
Tableau n°59 : Exécution des comptes d'affectation spéciale entre 2017 et 2018	61
Tableau n°60 : Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2018	62
Tableau n°61 : Opérations des comptes de prêts de 2014 à 2018	63
Tableau n°62 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2018.....	63
Tableau n°63 : Pertes résultant des opérations de trésorerie en 2018	64
Tableau n°64 : Compte de résultat de l'année 2018.....	65
Tableau n°65 : Ouvertures de crédits par décret pour la gestion 2018.....	67
Tableau n°66: Modifications réglementaires de la répartition des crédits par titre et par destination en 2018	68
Tableau n°67 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2018	69
Tableau n°68 : Dépassements sur crédits évaluatifs en 2018	69
Tableau n°69 : Dépassements de crédits selon la destination	71
Tableau n°70 : Situation d'exécution de la réserve de précaution	72
Tableau n°71 : Crédits non consommés par titre en 2018.....	74
Tableau n°72 : Crédits non consommés par destination en 2018.....	74
Tableau n°73 : Evolution des crédits non consommés par les ministères de 2014 à 2018.....	75
Tableau n°74 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	77
Tableau n°75 : Ouvertures de crédits par décret d'avances	78
Tableau n°76 : Annulation de crédits par arrêté en 2018	78
Tableau n°77 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2018 par titre	80
Tableau n°78 : Situation des crédits non consommés en 2018.....	80
Tableau n°79 : Montants des crédits à annuler.....	81
Tableau n°80 : Evolution des montants des crédits non consommés et des crédits à annuler	82
Tableau n°81 : Crédits disponibles sur ressources externes pour les principaux bailleurs en 2018.....	83
Tableau n°82 : virement des crédits des CST.....	85
Tableau n°83 : Répartition des dépassements et des crédits non consommés des CST en 2018	85
Tableau n°84 : Report des soldes des CST de 2017 sur 2018	86

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution du solde des CST sur la période 2014-2018.....	13
Graphique n°2 : Evolution des soldes sur les opérations de trésorerie sur la période 2014-2018.....	13
Graphique n°3 : Evolution des recettes internes de 2014 à 2018	19
Graphique n°4 : Evolution des restes à recouvrer de 2014 à 2018.....	22
Graphique n°5 : Evolution des recettes externes de 2014 à 2018	27
Graphique n°6 : Répartition des dépenses du budget général	28
Graphique n°7 : Evolution de la composition de l'encours de la dette publique 2014-2018 (%).....	31
Graphique n°8 : Evolution du service de la dette de 2014 2018	34
Graphique n°9 : Evolution du service de la dette publique intérieure de 2014 à 2018	35
Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique extérieure de 2014 à 2018.....	36
Graphique n°11 : Répartition des autres dépenses ordinaires selon la destination.....	41
Graphique n°12 : Répartition des dépenses ordinaires des Moyens des services selon la destination.....	42
Graphique n°13 : Répartition des dépenses communes par nature (en %).....	43
Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2014 à 2018.....	45
Graphique n°15 : Répartition des dépenses d'investissement sur ressources internes selon la destination	47
Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources externes par secteur d'activités en 2018	51
Graphique n°17 : Evolution des soldes des CST de 2014 à 2018	60
Graphique n°18 : Evolution du solde du FNR de 2014 à 2018	61
Graphique n°19 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs de 2015 à 2018	70

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1:	11
Recommandation n°2:	18
Recommandation n°3 :	22
Recommandation n°4 :	26
Recommandation n°5 :	33
Recommandation n°6:	39
Recommandation n°7 :	45
Recommandation n°8 :	46
Recommandation n°9 :	54
Recommandation n°10 :	65
Recommandation n°11:	70
Recommandation n°12	73
Recommandation n°13 :	76
Recommandation n°14 :	82